



## **RAPPORT D'ACTIVITE 2012**

En application de la loi 2002/276 du 27 février 2002, les régies dotées de la personnalité morale sont tenues de remettre chaque année un rapport annuel en vue de sa présentation devant la commission consultative des services publics locaux.

Centré sur l'exercice 2012, ce rapport donne néanmoins quelques informations sur les perspectives 2013. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, PARCUB est un établissement public à double visage puisque la gestion de la fourrière qui est un service public administratif (SPA) a été transférée à la régie par la CUB, nouvelle activité qui s'est ajoutée à l'objet social de PARCUB et à son activité initiale qui relève d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Comptablement, la gestion de la fourrière automobile est distincte. Pour autant, la gestion de ce service s'appuie pour partie sur des moyens communs à la gestion du SPIC et du SPA. Concrètement, PARCUB SPIC refacture un certain nombre de charges correspondant aux moyens mobilisés pour contribuer à la bonne gestion de PARCUB Fourrière. Ce dernier service fait l'objet d'un rapport spécifique détaillé, lequel dans un souci de parfaite information, est annexé au présent rapport.

PARCUB a achevé sa phase de remise à niveau de son patrimoine et de redressement financier. PARCUB est rentré désormais dans une 2<sup>ème</sup> phase : conforter son redressement financier dans un contexte qui est actuellement difficile et d'autre part, se développer en accompagnant la croissance de l'agglomération et ceci dans une logique d'établissement public. Il est à noter qu'au jour de la rédaction du présent rapport, PARCUB est engagé sur 6 parkings à relativement court terme, ce qui matérialise la politique de développement engagée depuis quelques années. Ce rapport n'a pas pour objet de mettre en avant l'ensemble de ces engagements alors que certains sont récents. Pour autant, au regard de l'importance de la croissance en cours de matérialisation, il est approprié de préciser que le conseil d'administration a adopté une nouvelle version du plan à moyen terme de PARCUB actualisé couvrant la période 2013-2023 lors de sa séance du 9 avril 2013.

Pour éviter un rapport trop long, il a été pris pour option de remettre des annexes assez conséquentes.

A noter que les rapports des années précédentes sont disponibles sur le site internet de PARCUB.

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB .....</b>	<b>page 3</b>
<b>CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2012 ET PERSPECTIVES 2013 .....</b>	<b>page 3</b>
2.1 – Les points marquants de la vie sociale 2012 .....	page 4
2.2 – La politique tarifaire et les tarifs 2012 .....	page 5
2.3 – L'analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings .....	page 7
2.4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu.....	page 18
2.5 – Les principales actions menées dans le cadre du développement de PARCUB .....	page 21
2.6 – Les réclamations des clients .....	page 22
2.7 – La reprise de la fourrière : un développement d'activité au bénéfice de la collectivité .....	page 22
<b>CHAPITRE 3 – COMPTES 2012 .....</b>	<b>page 23</b>
3.1 – Section d'exploitation .....	page 23
3.2 – Section d'investissement .....	page 28

## ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme

ANNEXE 2 : Liste des parkings

ANNEXE 3 : Délibération relative aux tarifs 2012

ANNEXE 4 : Evolution de la fréquentation horaire parc par parc et mois par mois

ANNEXE 5 : Evolution des abonnements parc par parc et mois par mois

ANNEXE 6 : Capacité des espaces 2 roues

ANNEXE 7 : Synthèse des sinistres et des réclamations

ANNEXE 8 : Compte administratif

ANNEXE 9 : Comparatif compte administratif 2012 par rapport au compte administratif 2011 (variation en valeur et en pourcentage) – Extrait du compte de gestion établi par le Receveur des Finances

## CHAPITRE 1 – PRESENTATION DE PARCUB

PARCUB est la dénomination initialement de la régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement créée par le conseil communautaire du 5 avril 2004. PARCUB a commencé son activité à compter du 1<sup>er</sup> mai de la même année, soit au jour de rédaction de ce rapport il y a 9 ans. L'objet social de la régie a été élargi à 2 reprises. La dernière modification de son objet social est allée de pair avec le transfert de la gestion de la fourrière automobile suite à une délibération du conseil de la CUB.

PARCUB est une régie dotée de la personnalité morale dont le conseil d'administration comprend 11 élus issus de la Communauté urbaine de Bordeaux ayant la qualité d'administrateur et donc qui ont droit de vote. Assistent également aux séances du conseil d'administration sans voix délibérative les représentants de deux associations et deux représentants du personnel.

PARCUB, dont le dernier organigramme à jour à fin d'année 2012 est joint en annexe 1, gère l'ensemble des parcs de stationnement de la CUB qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de service public et tous parcs dont la régie a acquis directement la propriété ou potentiellement qui lui ont été remis en gestion par des tiers. La gestion des parkings porte sur tous les aspects allant de la gestion courante à la réalisation des investissements.

Depuis sa création, PARCUB a accru concrètement son activité et en cohérence avec l'élargissement de son objet social :

- acquisition du 1<sup>er</sup> niveau du parking Bonnac en octobre 2009,
- 3 mandats ont été confiés à la régie pour la construction de 3 parkings dans le cadre de la ligne D du tramway dont 2 finalement se concrétiseront : parking Denis au Bouscat et parking Rex Beaujon (sur l'ancien emplacement du cinéma Rex situé juste à proximité avant la barrière du Médoc côté Bordeaux),
- gestion du service de la fourrière automobile sur le territoire de la Cub à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- validation par le conseil d'administration de PARCUB en octobre 2012 de la convention de partenariat PARCUB/AQUITANIS pour la construction par PARCUB sur ses fonds propres du parking Bègles les Sècheres d'une capacité de 415 places,
- réalisation de diverses études concernant divers projets de parking (la majorité d'entre elles se sont concrétisées ou ont une forte probabilité d'aboutir ; au jour de la rédaction du présent rapport, PARCUB est engagé juridiquement sur 6 projets).

Fin 2012, PARCUB gérait 17 parkings représentant une capacité de 8261 places. Il est à noter qu'à l'exception de 3 parkings situés dans le centre de Mérignac, de Pessac et du Bouscat, que tous les autres parcs sont situés sur la commune de Bordeaux (voir en annexe 2 la liste des parkings).

## CHAPITRE 2 – POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2012 ET PERSPECTIVES 2013

Le conseil d'administration de PARCUB avait adopté un premier plan à moyen terme (PMT) en octobre 2005 qui a été actualisé en novembre 2006, en novembre 2008, en juin 2011 et enfin en avril 2013. Le programme de réhabilitation s'est achevé fin 2011 même si l'ascenseur du parking République pour lequel toutes les études ont été réalisées en 2011 devrait être livré en 2013. Il est rappelé que le programme de réhabilitation a été réalisé en totalité par autofinancement.

Le périmètre d'activité en 2012 est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Seront traités dans ce chapitre les points suivants :

- 1 - Les points marquants de la vie sociale 2012
- 2 – La politique tarifaire et les tarifs 2012
- 3 – L'évolution de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation des parkings
- 4 – Un niveau d'investissement et de grosses réparations qui reste soutenu
- 5 – Les réclamations des clients
- 6 – Le déménagement de la fourrière
- 7 – Une matérialisation de la politique de croissance de PARCUB

## 2.1 – LES POINTS MARQUANTS DE LA VIE SOCIALE 2012

	Dates	Nombre de délibérations
<b>Année 2011 (6 conseils d'administration)</b>		<b>57</b>
<b>Année 2012 (8 conseils d'administration)</b>		<b>73</b>
1 <sup>er</sup> conseil d'administration	6 mars	9
2 <sup>ème</sup> conseil d'administration	10 avril	11
3 <sup>ème</sup> conseil d'administration	15 mai	6
4 <sup>ème</sup> conseil d'administration	18 juin	11
5 <sup>ème</sup> conseil d'administration	25 septembre	12
6 <sup>ème</sup> conseil d'administration	25 octobre	2
7 <sup>ème</sup> conseil d'administration	21 novembre	12
8 <sup>ème</sup> conseil d'administration	13 décembre	10

Il est rappelé, qu'au-delà des délibérations adoptées, que chaque conseil d'administration comprend en début de séance diverses affaires qui sont présentées à titre d'information avec :

- un rapport du directeur général faisant le point sur les marchés passés entre deux conseils d'administration,
- une analyse de l'activité sous l'angle de l'évolution de la fréquentation horaire, du nombre d'abonnements et de l'évolution des recettes abonnés et horaires,
- un point synthétique sur l'évolution des travaux afin d'avoir un bon suivi du programme de réhabilitation et des travaux à venir,
- autres points selon les besoins.

Parmi les délibérations adoptées en 2012, certaines méritent d'être citées :

- Sur le plan financier, le conseil d'administration a arrêté les délibérations usuelles en la matière (budget, compte administratif, décisions modificatives, vote des tarifs, affectation des résultats).
  - admission en non-valeur de 110 créances,
  - situation de CAR CLEAN – Dispositions pour assurer la continuité de l'activité de nettoyage auprès de la clientèle,
  - adhésion au GIRPEH,
  - avenant n° 3 à la convention en date du 1<sup>er</sup> mars 1996 relative à l'indemnisation de l'1H30 de gratuité sur le parking Centre Commercial Mériadeck,
  - contrat de prêt,
  - conditions générales et particulières de ventes en ligne,

- contrat résident petit rouleur – Conditions particulières,
  - réservation horaire sur le web.
- En ce qui concerne le personnel :
- accord salarial 2012,
  - tableau des effectifs – Optimisation en matière de nettoyage,
  - prime pour les agents d'exploitation de la salle de contrôle du parking Front du Médoc contribuant à la gestion de la fourrière en configuration définitive,
  - avantages acquis issus du transfert du personnel de BPA suite à la création de la régie PARCUB,
  - avenant au contrat de travail du directeur général – Intégration d'une rémunération variable,
  - création d'un poste niveau ingénieur au service Technique dans la perspective d'opérations nouvelles de parkings.
- En ce qui concerne les conventions et les marchés, de nombreuses conventions ont été adoptées par le conseil d'administration dont :
- convention PARCUB/ARGOS,
  - convention PARCUB/Rectorat,
  - ville de Mérignac : gratuité partielle pendant les travaux sur le centre-ville de Mérignac dans le cadre de la ZAC et de l'extension du tramway – Avenant n° 1,
  - convention PARCUB/Ville de Pessac relative à la gratuité partielle du stationnement horaire Avenant n° 2,
  - parking Bègles les Sècheries : approbation du montage du projet,
  - convention PARCUB/Ville de Bordeaux relative à l'implantation d'un projecteur sur l'émergence du parking Gambetta dans le cadre de la création d'un cheminement lumineux de la place Gambetta à Mériadeck,
  - charte partenariale entre PARCUB et la direction générale des finances publiques – PARCUB SPIC et SPA

Demande d'approbation de la procédure et autorisation de signature pour les marchés suivants :

- parking Bègles les Sècheries : maîtrise d'œuvre pour la réalisation du parking – Attribution
- souscription de contrats d'assurance,
- maintenance des installations de détection de monoxyde de carbone,
- traitement de fissures et de petites reprises de maçonnerie dans les parcs de stationnement,
- travaux de peinture dans le parking Centre Commercial Mériadeck,
- maintenance des équipements de détection incendie,
- mise en œuvre des infrastructures réseaux et de la téléphonie sur IP,
- maintenance des équipements courant faible,
- maintenance des réseaux d'assainissement.

## **2.2 – LA POLITIQUE TARIFAIRE ET LES TARIFS 2012**

La politique tarifaire de PARCUB a été arrêtée dans le plan à moyen terme adopté par le conseil d'administration en octobre 2005 en cohérence avec le plan des déplacements urbains arrêté par la Communauté urbaine de Bordeaux. Cette politique a été réaffirmée et précisée au fur et à mesure des différents plans à moyen terme et dans le cadre de chaque budget et des délibérations relatives aux tarifs.

C'est dans ce cadre que les tarifs 2012 ont été adoptés par le conseil d'administration de novembre 2011. Les tarifs 2012 sont donnés en annexe 3 sachant que les tarifs 2013 qui ne rentrent pas dans le champ du rapport d'activité 2012 sont néanmoins disponibles sur le site Parcub.com. En synthèse, il convient de mettre en exergue les 3 points suivants :

- PARCUB a une politique tarifaire vis-à-vis des résidents très volontariste et qui est confortée d'année en année :
  - o le quota de places réservées aux résidents a été revu à 2 reprises à la hausse depuis la création de la régie. A ce jour, il est de 40 % pour les parcs de l'hypercentre avec un pourcentage plus élevé pour Pey-Berland 45 %,
  - o le bénéfice du tarif résident est réservé aux habitants et pour un seul véhicule par logement. Le périmètre pour bénéficier de cet avantage a été porté de 300 à 400 m autour de chaque parking.
  - o **2012, une nouvelle avancée** : la création du tarif préférentiel dit « petit rouleur ». Adopté par délibération n° 2011/05/03P du 15 novembre 2011, il a été opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 sur 8 parcs qui ont dû être dotés préalablement d'un système de lecture de plaque. Le principe est simple : si le véhicule déclaré petit rouleur sort moins de 15 fois par mois, par sortie en moins, l'abonné bénéficie d'une ristourne de 75 cts avec un avantage tarifaire au plus de 7,50 €. En pourcentage, selon les parcs concernés, la réduction maximum va de 10,95 % à 14,29 %. Ce pourcentage de réduction est appliqué à un tarif de base déjà extrêmement compétitif, ce qui constitue un nouvel avantage tout à fait significatif pour les résidents.
- Les tarifs abonnements ont été ajustés en tenant compte de la politique tarifaire générale de PARCUB. Ces tarifs restent, surtout pour les abonnés résidents, compétitifs par rapport à ceux proposés par d'autres gestionnaires.
- Les tarifs horaires sont restés quasi inchangés ; les seules modifications apportées ont concerné certains créneaux horaires du parking Centre Commercial Mériadeck. Il est à noter que les tarifs horaires 2013 sont également restés inchangés.

### 2.2.1 - TARIFS TTC DES ABONNEMENTS PAR MOIS ET NIVEAU PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

	Hypercentre	Front du Médoc et Cité Mondiale*	Parking Victoire*	Saint Jean	Centre	Périphérie
Tarifs permanents	113,00 €	96,00 €	93,50 €	111,00 €	88,00 €	56,50 €
Objectif d'écart/hyper centre	Sans objet	0%	0%	Sans objet	20 %	50 %
Ecart constaté en 2012					22,12%	50,00%
Tarifs résidents 2012	68,50 €	55,00 €	58,00 €		52,50 €	37,00 €
Tarifs résidents Centre Commercial Mériadeck	46,00 €					
Objectif d'écart hors CCM par rapport au tarif permanent	- 33,3 %	- 33,3 %	- 33,3 %		- 33,3 %	- 33,3 %
Ecart constaté en 2012	39,38%	42,71%	37,97%		40,34%	34,51%

\*Les Parcs Front du Médoc, Cité Mondiale et Victoire ont été intégrés dans le secteur hypercentre respectivement en janvier 2009 pour Front du Médoc et Cité Mondiale et en janvier 2011 pour le parking Victoire.

En 2012, l'objectif d'écart des tarifs, tels que prévus, est désormais pour ce qui est du tarif permanent périphérie par rapport à l'hypercentre atteint. Il en est quasiment de même pour le tarif résident en périphérie, les écarts pour les parkings du centre-ville par rapport à l'hypercentre sont quasiment atteints (- 22.7% pour un objectif de - 20 %). Le niveau d'écart entre les tarifs résidents et permanents, bien qu'ayant été sensiblement réduit, reste encore significatif sur les parcs du centre et de l'hypercentre.

## **2.2.2 - LES TARIFS HORAIRES**

Les tarifs horaires ont été déterminés en cohérence avec :

- le plan à moyen terme,
- les ajustements à opérer pour les parcs qui ont été rattachés antérieurement à la zone hypercentre,
- les spécificités des parkings St Jean et Pessac qui sont des parkings de gare.

Les premières heures de la zone hyper centre sont facturées 2.40 €TTC, celle de la zone centre sur une base de 2 € TTC l'heure, ceux de la zone périphérique à un prix de 1 € TTC l'heure.

La période soirée tranquille couvre la période 20 h 00 à 7 h 00 pour un tarif de 3,50 € hormis pour la zone périphérie qui conserve la plage horaire 19 H à 7 H pour un tarif de 3 €.

Il convient de préciser qu'en 2012, les tarifs horaires sont restés inchangés sauf sur une partie des créneaux horaires des parkings de l'hypercentre : le tarif des 4 premières heures demeure inchangé et le tarif des places comprises entre 4 et 9 heures évoluent. Les tarifs du parking Centre Commercial Mériadeck sont revalorisés après l'heure trente de gratuité, selon le tarif appliqué sur la zone hyper centre ville (2,4 €/ Heure) et une diminution du montant maximum journée ramené de 23 € à 19 €TTC.

## **2.3 – L'ANALYSE DE L'ACTIVITE SOUS L'ANGLE DE L'EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES PARKINGS**

### **2.3.1 – EVOLUTION DE LA FREQUENTATION HORAIRE**

#### **a) Analyse globale**

Pour une bonne appréciation de la fréquentation horaire, il est éclairant, dans un contexte de profonde mutation, de procéder à une analyse remontant à la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de la régie. Par ailleurs, il convient pour faire une analyse pertinente de raisonner à périmètre constant, c'est-à-dire en faisant abstraction des parcs de surface dont la régie assurait la gestion au début de sa création.

L'activité du parking St Jean a fondamentalement évolué avec la création de 2 arrêts minutes en service depuis octobre 2010.

L'activité de 2 autres parkings est marquée également par des évolutions majeures : avec la reprise intégrale du Square des Commandos de France et surtout la modification du plan de circulation, le parking Gambetta a connu une baisse significative de son activité. Il restera, comme cela ressort des analyses effectuées de mois en mois par PARCUB, fortement pénalisé.

Il en est de même pour le parking République également pénalisé par l'évolution du plan de circulation de surface et de plus, par des accès voitures fortement dégradées (l'accès du parking se fait désormais par le cours d'Albret certes dans les 2 sens mais avec une absence de voie spécifique au plus près de l'entrée lorsque l'on vient de la place de la Victoire sachant que dans l'autre sens, le tourne à gauche au feu de stationnement a une capacité limitée d'accueil en nombre de véhicules.

Plus précisément,

- le parking Gambetta a comptabilisé en 2008 203 648 entrées. Il n'en a comptabilisé plus que 138 494 en 2012 (après 132 872 en 2011 et 136 272 en 2010). Alors qu'en 2012, la situation peut être considérée comme globalement stabilisée, ce parking en hypercentre et qui génère une part significative des recettes horaires a donc enregistré un recul de fréquentation horaire d'un peu plus de 65 000 entrées par rapport à 2008 (- 32 %).
- Le parking République a totalisé en 2012 55 718 entrées contre 79 442 en 2010 et 69 639 en 2011, soit entre 2010 et 2013 un recul de 29,9 %.

Il convient de souligner que les parkings de périphérie ont connu de nouveau en 2012 une forte progression de la fréquentation et ceci même si leur part dans l'activité globale de PARCUB reste marginale. Cette progression s'explique par les actions de fond menées pendant plusieurs années en lien étroit avec les municipalités. Pour autant, il faut pour une bonne analyse également souligner que les parkings de Pessac et de Mérignac voient leur fréquentation bonifiée par un temps de stationnement gratuit justifié par l'importance des travaux réalisés en centre-ville et la volonté, dans une phase cruciale de mutation, d'inciter à une fréquentation du parking pour contribuer à faire évoluer de façon durable les comportements des automobilistes en développant le réflexe du stationnement en parking souterrain.

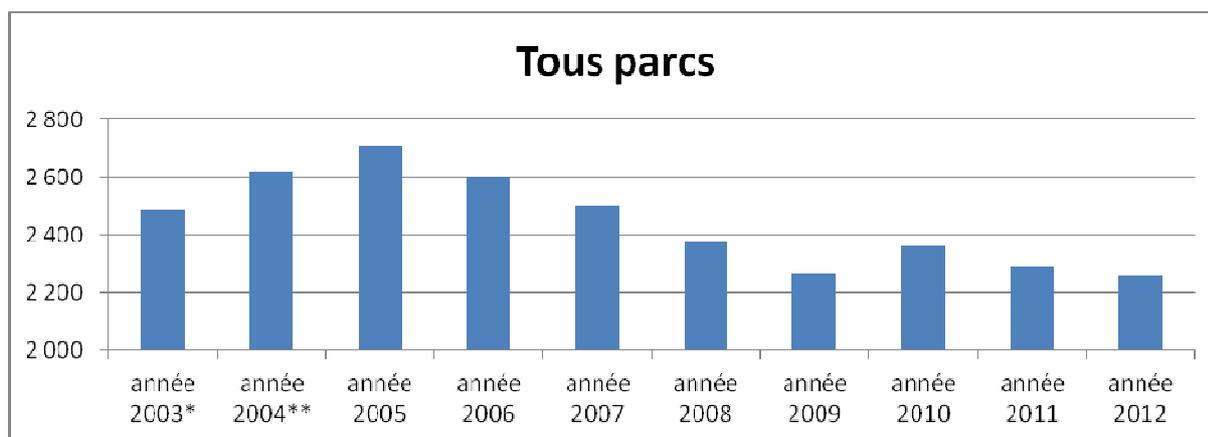
Globalement, si l'année 2012 en termes de fréquentation horaire est en retrait par rapport à l'année précédente, - 1,51 % (tous parcs), ce recul dans un contexte globalement défavorable à PARCUB peut être considéré comme modéré. En 2011, le recul avait été de 2,8 %.

#### b) Analyse et éléments détaillés

Pour mieux cerner la tendance de fond, le tableau ci-après est donné globalement mais également hors parkings St Jean et Gambetta.

**Fréquentation horaire annuelle depuis la création de la régie hors parcs de surface**  
**Chiffres en milliers**

années	année 2003*	année 2004**	année 2005	année 2006	année 2007	année 2008	année 2009	année 2010	année 2011	année 2012
Tous parcs	2 482	2 620	2 707	2 603	2 500	2 373	2 265	2 359	2 292	2 258
<b>Variation d'une année à l'autre</b>		<b>5,58%</b>	<b>3,33%</b>	<b>-3,85%</b>	<b>-3,98%</b>	<b>-5,07%</b>	<b>-4,54%</b>	<b>4,13%</b>	<b>-2,80%</b>	<b>-1,51%</b>
Fréquentation parking st Jean (2)	214	208	217	199	190	213	165	262	269	255
Gambetta	140	142	224	234	213	204	189	136	133	138
Tous parcs hors Saint Jean et Gambetta	2 127	2 270	2 266	2 170	2 096	1 956	1 912	1 960	1 891	1 864
<b>Variation d'une année à l'autre</b>		<b>6,74%</b>	<b>-0,18%</b>	<b>-4,24%</b>	<b>-3,41%</b>	<b>-6,69%</b>	<b>-2,28%</b>	<b>2,56%</b>	<b>-3,54%</b>	<b>-1,41%</b>
tous parcs hors Saint Jean, Gambetta et République	2 023	2 172	2 173	2 080	2 019	1 873	1 836	1 881	1 821	1 809
<b>Variation d'une année à l'autre</b>		<b>7,37%</b>	<b>0,04%</b>	<b>-4,28%</b>	<b>-2,93%</b>	<b>-7,21%</b>	<b>-1,97%</b>	<b>2,42%</b>	<b>-3,17%</b>	<b>-0,70%</b>



- **Analyse en tendance de l'évolution de la fréquentation horaire depuis la création de la régie**

La fréquentation horaire tous parcs confondus et hors parcs de surface a fortement reculé depuis la création de la régie : - 13,8 %. Si l'on raisonne hors parkings St Jean et Gambetta, le recul est de 17,8 %. Si l'on retranche République, le recul est de 16,7 %. Il est à noter que sur les 2 premières années d'activité de PARCUB, l'activité globale hors parcs de surface avait significativement progressé alors que l'agglomération était sortie de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux du tramway qui avait fortement pénalisé l'activité.

La tendance générale, globalement défavorable, s'explique essentiellement par 3 points essentiels :

- la très forte amélioration des transports en commun qui conduit à contenir la part modale de la voiture dans les différents modes de déplacement et cela d'autant plus que les déplacements doux (vélos, marche à pied) progressent,
- l'évolution du centre-ville dont l'attractivité s'est renforcée mais s'est décalée du côté du fleuve, mouvement qui bénéficie largement aux parcs d'autres exploitants alors que les parkings dont PARCUB a hérité sont situés plus à l'ouest,
- après plusieurs décennies de progression constante des déplacements en voiture, un changement de tendance traduisant une véritable rupture et une évolution du rapport à la voiture.

- **Evolution de la fréquentation horaire en 2012 et tendance pour les années à venir**

Tous parcs confondus, la fréquentation horaire a baissé en 2012 de 1,51 %. Si on raisonne hors parkings St Jean, Gambetta et République, le recul est de 1,41 %.

Dans le contexte de crise actuel où des variations de fréquentation importantes sont constatées d'un mois à l'autre, il apparaît difficile de faire des projections d'autant plus que les dernières projections de croissance prévoient, selon les divers organismes autorisés, au mieux une très légère progression, le consensus général allant plutôt dans le sens d'une stagnation voire d'une légère récession en 2013.

## Evolution de la fréquentation horaire annuelle en milliers par parking et par zone

	% de la fréquentation 2004	% de la fréquentation 2012	Année 2004	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	2012/2004	2012/2011
Centre com. Mériadeck	62,13%	50,84%	1 429	1 179	1 178	1 222	1 154	1 148	-19,7%	-0,5%
Pey Berland	14,95%	11,24%	344	323	286	285	272	254	-26,2%	-6,6%
Gambetta	6,16%	6,13%	142	204	189	136	133	138	-2,3%	4,2%
République	4,27%	2,47%	98	83	75	79	70	56	-43,3%	-20,0%
Cité Mondiale	2,30%	2,30%	53	54	49	49	54	52	-1,9%	-3,0%
Front du Médoc	2,06%	0,91%	47	29	27	25	21	20	-56,7%	-3,9%
Victoire	8,13%	6,02%	187	164	153	151	145	136	-27,3%	-6,4%
<b>total hyper centre</b>	<b>100,00%</b>	<b>79,90%</b>	<b>2 300</b>	<b>2 034</b>	<b>1 958</b>	<b>1 948</b>	<b>1 848</b>	<b>1 804</b>	<b>-21,6%</b>	<b>-2,4%</b>
<b>total hyper centre hors Gambetta</b>			<b>2 158</b>	<b>1 831</b>	<b>1 769</b>	<b>1 812</b>	<b>1 715</b>	<b>1 666</b>	<b>-22,8%</b>	<b>-2,9%</b>
Huit Mai 1945	2,18%	1,77%	52	40	43	40	43	40	-22,6%	-6,9%
Porte de Bordeaux	0,81%	0,81%	19	17	17	18	16	18	-4,2%	12,7%
<b>total centre</b>	<b>2,98%</b>	<b>2,58%</b>	<b>71</b>	<b>56</b>	<b>60</b>	<b>58</b>	<b>59</b>	<b>58</b>	<b>-17,6%</b>	<b>-1,5%</b>
Barrière du Médoc	0,96%	3,62%	23	41	55	58	72	82	257,3%	14,1%
Charles de Gaulle	0,49%	1,27%	12	23	19	24	28	29	149,3%	1,7%
Pessac centre	0,29%	1,32%	7	5	8	8	16	30	331,3%	81,3%
<b>total périphérie</b>	<b>1,58%</b>	<b>6,21%</b>	<b>41</b>	<b>69</b>	<b>82</b>	<b>90</b>	<b>116</b>	<b>140</b>	<b>239,5%</b>	<b>20,6%</b>
Saint Jean	7,94%	11,30%	208	213	165	262	269	255	22,7%	-5,0%
<b>TOTAL</b>			<b>2 620</b>	<b>2 373</b>	<b>2 265</b>	<b>2 359</b>	<b>2 292</b>	<b>2 258</b>	<b>-13,8%</b>	<b>-1,5%</b>
<b>TOTAL hors Saint Jean</b>			<b>2 412</b>	<b>2 160</b>	<b>2 100</b>	<b>2 097</b>	<b>2 024</b>	<b>2 003</b>	<b>-17,0%</b>	<b>-1,0%</b>
<b>TOTAL hors Saint Jean et Gambetta</b>			<b>2 270</b>	<b>1 956</b>	<b>1 912</b>	<b>1 960</b>	<b>1 891</b>	<b>1 864</b>	<b>-17,9%</b>	<b>-1,4%</b>

Il ressort du tableau ci-dessus que les variations sont extrêmement variables d'un parking à l'autre. Depuis 2004, le secteur hypercentre a évolué plus défavorablement que l'activité globale. Ce constat est en cohérence avec la baisse depuis quelques années du nombre de déplacements voitures, laquelle est plus prononcée dans la zone intra-boulevards.

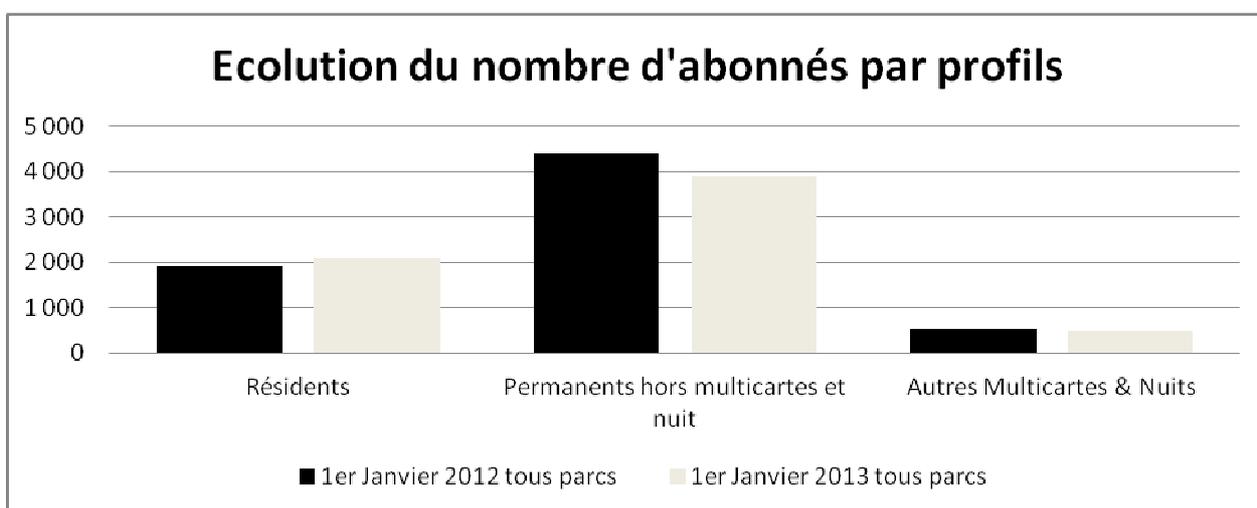
La progression des parkings Charles de Gaulle et Pessac Centre s'explique par l'accompagnement de PARCUB auprès de ces municipalités et des associations de commerçants afin d'offrir une gratuité partielle du stationnement compte tenu des travaux engagés sur ces 2 centres-villes, l'objectif étant de favoriser l'évolution des comportements. Concernant le parking Barrière du Médoc au Bouscat, la fréquentation horaire résulte principalement de l'activité du magasin Cdiscount qui offre un chèque parking d'une heure à tout acheteur. Ce parking de périphérie évolue également de façon très favorable.

Depuis 2004, le poids des 3 parkings de périphérie est passé de 1,58 % à 6,21 % du total de l'activité horaire.

### 2.3.2 – Evolution et composition des abonnements

a) Analyse globale des abonnements avec variation par rapport à l'année précédente

	Au 1er mai 2004	1/01/2012 tous parcs	Répartition au 1/01/2012	01/01/2013 tous parcs	Répartition au 01/01/2013	Variation du 01/01/13 au 01/01/12 tous parcs en valeur	Variation du 01/01/13 au 01/01/12 tous parcs en %
Résidents	741	1 913	28,78%	2 088	-32,25%	175	9,15%
Permanents hors multiscartes et nuit	5198	4 204	63,25%	3 894	60,15%	- 310	-7,37%
Autres Multiscartes & Nuits	647	530	7,97%	492	7,60%	- 38	-7,17%
<b>Total général</b>	<b>6 586</b>	<b>6 647</b>	<b>100%</b>	<b>6 474</b>	<b>35,50%</b>	<b>- 173</b>	<b>-2,60%</b>



Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les abonnements de tous types au nombre de 6474 sont en recul de 2,60 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Années	janv-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	janv-12	janv-13
Tous profils	6684	6 891	7 121	6 470	6 921	6 771	6 647	6 474
Variation d'une année à l'autre		3,10%	3,34%	-9,14%	6,97%	-2,17%	-1,83%	-2,60%

Cette situation résulte principalement d'une chute du nombre d'abonnements permanents consécutifs aux arbitrages faits notamment par les employeurs.

Depuis le début de la régie, hors les parkings de surface, le nombre d'abonnements a légèrement baissé passant de 6586 abonnés au 1<sup>er</sup> mai 2004 à 6474 abonnés au 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit -1,7 % sur la période. Le maintien du nombre d'abonnés n'a été possible que par une hausse considérable des abonnés résidents sur les principaux parkings de l'hyper centre dont les quotas sont presque tous atteints.

## b) Evolution des abonnés résidents entre 2004 et 2012

Abonnements RESIDENTS au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sauf en 2004 (Conventions longue durée et amodiations incluses)

Situation au 1er janvier de l'année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Janvier 13/Janvier 11	Janv 13/Janvier 12
<b>C.C. Mériadeck</b>							25	45	41	61	35,56%	48,78%
<b>Pey Berland</b>	171	208	233	255	274	265	273	288	332	362	25,69%	9,04%
<b>Gambetta</b>	173	163	122	159	174	164	124	116	132	156	34,48%	18,18%
<b>Bonnac</b>	0	0	0	0	0	0	42	45	41	33	-26,67%	-19,51%
<b>République</b>	107	100	93	134	141	143	143	134	144	141	5,22%	-2,08%
<b>cité mondiale</b>	115	137	153	218	252	232	236	260	296	314	20,77%	6,08%
<b>Front du Médoc</b>	36	58	77	179	184	182	201	198	192	190	-4,04%	-1,04%
<b>Victoire</b>	110	98	125	197	181	203	180	173	203	223	28,90%	9,85%
<b>Rue Lhôte</b>		106	117	133	131	129	121	116	117	144	24,14%	23,08%
<b>total hyper centre</b>	<b>712</b>	<b>870</b>	<b>920</b>	<b>1275</b>	<b>1337</b>	<b>1318</b>	<b>1345</b>	<b>1375</b>	<b>1498</b>	<b>1624</b>	<b>18,11%</b>	<b>8,41%</b>
<b>Huit Mai 1945</b>	4	9	36	79	66	123	133	136	122	124	-8,82%	1,64%
<b>Bergonié</b>	19	26	54	48	46	51	52	53	48	50	-5,66%	4,17%
<b>Porte de Bordeaux</b>	0	20	27	25	27	30	32	30	33	40	33,33%	21,21%
<b>Croix de Seguey</b>	0	0	0	40	39	40	41	44	46	60	36,36%	30,43%
<b>total centre</b>	<b>23</b>	<b>55</b>	<b>117</b>	<b>192</b>	<b>178</b>	<b>244</b>	<b>258</b>	<b>263</b>	<b>249</b>	<b>274</b>	<b>4,18%</b>	<b>10,04%</b>
<b>Barrière du Médoc</b>	0	12	30	42	49	52	57	57	58	60	5,26%	3,45%
<b>Charles de Gaulle</b>	6	13	22	17	18	19	24	23	28	60	160,87%	114,29%
<b>Pessac centre</b>	0	1	10	11	13	31	77	86	80	70	-18,60%	-12,50%
<b>total périphérie</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>62</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>102</b>	<b>158</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>190</b>	<b>14,46%</b>	<b>14,46%</b>
<b>Saint Jean</b>												
<b>TOTAL</b>	<b>741</b>	<b>951</b>	<b>1099</b>	<b>1537</b>	<b>1595</b>	<b>1664</b>	<b>1761</b>	<b>1804</b>	<b>1913</b>	<b>2088</b>	<b>15,74%</b>	<b>9,15%</b>
<b>variation d'une année à l'autre</b>		28,3 %	15,6 %	39,9 %	3,8%	4,3%	5,8%	2,4%	6,0%	9,1%		

Il ressort de ce tableau les principaux points suivants :

- les abonnés résidents ont très fortement augmenté du fait de la politique volontariste suivie par PARCUB. Entre le 1<sup>er</sup> mai 2004 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les abonnés résidents sont passés de 741 à 2088, soit une progression de 182 %,
- le poids des abonnés résidents dans le total des abonnements s'est considérablement accru depuis la création de la régie. Il est passé de 11,2 % à 32,25 %. Cette progression, alors qu'il existait au début de la régie des listes d'attente significatives, s'explique grâce à la progression des quotas en faveur des résidents, de l'élargissement du périmètre de 300 à 400 mètres autour d'un parking permettant de bénéficier du tarif résident.

**c) Les abonnements non résidents (Conventions longue durée et amodiations incluses) – Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier sauf pour 2004**

Permanents	1er mai 2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2012/2011	2013/2012	Janv. 13/mai 04
<b>C.C. Mériadeck</b>	573	333	305	232	213	199	204	216	196	174	-9,26%	-11,22%	-69,6%
<b>Pey Berland</b>	379	303	389	396	399	366	269	244	225	226	-7,79%	0,44%	-40,4%
<b>Gambetta</b>	479	413	410	419	438	471	430	393	398	413	1,27%	3,77%	-13,8%
<b>Bonnac</b>	0	0	0	0	0	0	142	170	162	156	-4,71%	-3,70%	
<b>République</b>	366	364	515	461	574	560	531	529	506	436	-4,35%	-13,83%	19,1%
<b>cité mondiale</b>	847	801	694	712	684	630	595	544	503	446	-7,54%	-11,33%	-47,3%
<b>Front du Médoc</b>	750	808	882	844	869	853	811	815	766	711	-6,01%	-7,18%	-5,2%
<b>Victoire</b>	482	434	466	418	433	360	340	305	263	258	-13,77%	-1,90%	-46,5%
<b>Rue Lhôte</b>													
<b>total hyper centre</b>	<b>3 876</b>	<b>3 456</b>	<b>3 661</b>	<b>3 482</b>	<b>3 610</b>	<b>3 439</b>	<b>3 322</b>	<b>3 216</b>	<b>3 019</b>	<b>2 820</b>	<b>-6,13%</b>	<b>-6,59%</b>	<b>-27,2%</b>
<b>Huit Mai 1945</b>	762	806	854	814	824	795	713	670	644	625	-3,88%	-2,95%	-18,0%
<b>Bergonié</b>	0	3	9	27	6	7	7	8	6	8	-25,00%	33,33%	
<b>Porte de Bordeaux</b>	412	373	331	322	331	360	506	482	445	443	-7,68%	-0,45%	7,5%
<b>Croix de Seguey</b>													
<b>total centre</b>	<b>1 174</b>	<b>1 182</b>	<b>1 194</b>	<b>1 163</b>	<b>1 161</b>	<b>1 162</b>	<b>1 226</b>	<b>1 160</b>	<b>1 095</b>	<b>1 076</b>	<b>-5,60%</b>	<b>-1,74%</b>	<b>-8,3%</b>
<b>Barrière du Médoc</b>	149	144	121	120	110	99	109	113	109	95	-3,54%	-12,84%	-36,2%
<b>Charles de Gaulle</b>	119	109	101	97	89	82	79	71	74	30	4,23%	-59,46%	-74,8%
<b>Pessac centre</b>	304	305	303	303	384	345	295	302	345	277	14,24%	-19,71%	-8,9%
<b>total périphérie</b>	<b>572</b>	<b>558</b>	<b>525</b>	<b>520</b>	<b>583</b>	<b>526</b>	<b>483</b>	<b>486</b>	<b>528</b>	<b>402</b>	<b>8,64%</b>	<b>-23,86%</b>	<b>-29,7%</b>
<b>Saint Jean</b>	223	228	205	189	172	154	129	105	92	88	-12,38%	-4,35%	-60,5%
<b>TOTAL</b>	<b>5 845</b>	<b>5 424</b>	<b>5 585</b>	<b>5 354</b>	<b>5 526</b>	<b>5 281</b>	<b>5 160</b>	<b>4 967</b>	<b>4 734</b>	<b>4 386</b>	<b>-4,69%</b>	<b>-7,35%</b>	<b>-25,0%</b>
<b>variation d'une année à l'autre</b>		-7,2%	-2,9%	-4,1%	3,2%	-4,4%	-2,3%	-3,7%	-4,7%	-7,3%			
<b>TOTAL hors Saint Jean</b>	<b>5 622</b>	<b>5 196</b>	<b>5 380</b>	<b>5 165</b>	<b>5 354</b>	<b>5 127</b>	<b>5 031</b>	<b>4 862</b>	<b>4 642</b>	<b>4 298</b>	<b>-4,52%</b>	<b>-7,41%</b>	<b>-23,6%</b>

Commentaires :

La baisse des abonnements non résidents de 4.7 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été bien plus forte que sur l'exercice précédent (- 3,7 %). 2012 correspond à la plus mauvaise année. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004 et en raisonnant hors parkings de surface, les abonnements permanents sont passés de 5 845 à 4 734 (1<sup>er</sup> janvier 2012), soit une baisse très conséquente de 1111 abonnés, soit - 19 %. Cette tendance s'accroît puisque au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le différentiel par rapport à 2004 est de 1459 abonnements, soit une baisse de 25% du nombre d'abonnements permanents. Cette évolution a été partiellement compensée par la progression des abonnés résidents (+ 1 347 au 1<sup>er</sup> janvier 2013). La baisse globale des abonnements toutes catégories confondues s'explique par la baisse des abonnements multcartes.

Le tableau fait par ailleurs ressortir des variations très contrastées d'un parc à un autre.

Il est à noter pour le parking St Jean que la baisse du nombre d'abonné (- 131 depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004) s'explique par la politique de PARCUB qui privilégie les usagers horaires. Aussi, pour mieux cerner la tendance de fond, il convient de lire dans le tableau ci-dessus la ligne « total hors Saint Jean ». Il est à signaler que le parc Bonnac, acquis en 2009 alors qu'il est séparé d'une trentaine de mètres du parking Gambetta, est inclus avec l'activité de ce parking.

**d) Abonnés résidents et non résidents et capacité des parkings - Chiffres au 1/01/2013**

	Capacité Parking	Abonnés non résidents	% de la capacité du parking	Abonnés résidents	% de la capacité du parking
C.C. Mériadeck	1 363	196	14,38%	41	3,0%
Pey Berland	688	225	32,70%	332	48,3%
Gambetta	515	398	77,28%	132	25,6%
Bonnac	164	162	98,78%	41	25,0%
République	421	506	120,19%	144	34,2%
cité mondiale	712	503	70,65%	296	41,6%
Front du Médoc	1 144	766	66,96%	192	16,8%
Victoire	455	263	57,80%	203	44,6%
Rue Lhôte	106	0	0,00%		100%
<b>Total hyper centre ville</b>	<b>5 568</b>	<b>3 019</b>	<b>54,22%</b>	<b>1 381</b>	<b>24,8%</b>
Huit Mai 1945	726	644	88,71%	122	16,8%
Bergonié	64	6	9,38%	48	75,0%
Porte de Bordeaux	724	445	61,46%	33	4,6%
Croix de Seguey	40	0	0,00%	46	115,0%
<b>Total centre ville</b>	<b>1 554</b>	<b>1095</b>	<b>70,46%</b>		<b>0,0%</b>
Barrière du Médoc	132	109	82,58%	58	43,9%
Charles de Gaulle	290	74	25,52%	28	9,7%
Pessac centre	355	345	97,18%	80	22,5%
<b>Total périphérie</b>	<b>777</b>	<b>528</b>	<b>67,95%</b>	<b>166</b>	<b>21,4%</b>
<b>Total hors Saint Jean</b>	<b>7 899</b>	<b>4 642</b>	<b>58,77%</b>	<b>1 547</b>	<b>19,6%</b>
Saint Jean	512	92	17,97%	0	0,0%
<b>Total Général</b>	<b>8 411</b>	<b>4 734</b>	<b>56,28%</b>	<b>1 547</b>	<b>18,4%</b>

Les chiffres ci-dessus tiennent compte de tous les abonnements y compris les abonnements de longue durée et des amodiations.

Les pourcentages de places abonnés permanents ou résidents ramenés à la capacité du parc sont extrêmement variables d'un parking à un autre du fait des caractéristiques propres à chaque ouvrage.

Aussi, l'analyse pour les secteurs hypercentre et centre est peu pertinente alors que chacun de ces secteurs comprend des parcs très spécifiques comme le parking Centre Commercial Mériadeck qui est de fait un parking de surface commerciale. Les parkings réservés exclusivement à des abonnés résidents ou de façon prioritaire « faussent » également les chiffres par secteur. Par ailleurs, les pourcentages de la capacité du parking occupé par des résidents doivent tenir compte du fait que pour les parkings saturés, il existe un temps entre la souscription de nouveaux abonnements et la

libération de places. Aussi, lorsqu'on est à 2 ou 3 % du seuil maximum de places réservées aux résidents, dans les faits, cela correspond au seuil le plus élevé du quota résident.

Le parking Rue Lhôte exclusivement réservé à des résidents a un pourcentage d'abonnés supérieur à sa capacité du fait du foisonnement pratiqué sur ce parking.

Dans le secteur hypercentre, il est à noter que 48 % de la capacité du parc Pey-Berland est occupé par des abonnés résidents, ce qui est légèrement supérieur au pourcentage maximum revu à la hausse et porté au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à 45 %.

Pour ce qui est du parking Gambetta, le pourcentage maximum réservé aux résidents a été porté de 35 % à 40 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le chiffre mentionné sur le parking Gambetta est trompeur puisque bon nombre d'abonnés résidents de ce parc a été transféré sur le parking Bonnac. Dans les faits, si l'on ajoute aux 132 abonnés du parking Gambetta les 41 du parking Bonnac, soit un total de 173, cela représente un tiers de la capacité du parking Gambetta.

Le parking Cité Mondiale est à un niveau équivalent à 1 ou 3 % près au maximum prévu avant la revalorisation du quota à 40 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le parking Front du Médoc, bien qu'enregistrant à peine plus de 200 abonnés résidents, est à un niveau bien inférieur au quota maximum résident du fait de la taille de ce parking et de la demande.

En ce qui concerne, le parking Victoire, celui-ci est saturé en résident (44,6 %), ce qui n'est pas le cas des parkings 8 mai 45 et surtout Porte de Bordeaux, sur lesquels il existe beaucoup moins de demande.

Le parking Croix de Seguey compte 6 abonnés résidents de plus que de places, ce qui n'est pas le cas du parking Bergonié du fait d'une insuffisance de demandes. Aussi, 8 abonnements permanents ont été souscrits sur ce parking.

Pour ce qui est des parkings de périphérie, en dehors du parking Barrière du Médoc qui accueille un nombre significatif d'abonnés résidents mais également d'abonnés permanents, les 2 autres parkings Charles de Gaulle à Mérignac et Pessac se caractérisent par le faible nombre d'abonnés résidents et ceci malgré des tarifs particulièrement attractifs. Cette situation découle des caractéristiques du tissu urbain avoisinant. En effet, les résidents automobilistes ont des possibilités de stationnement globalement satisfaisantes. Il est à noter que le nombre d'abonnés permanents du parking de Pessac de 85 % de la capacité du parking et à analyser avec prudence alors que la très grande majorité des places occupées en abonnement permanent a fait l'objet d'une convention longue durée passée par la ville de Pessac dans le cadre de la construction antérieure de ses locaux administratifs. Ce point est particulièrement défavorable pour l'avenir.

#### **e) Abonnements 2 roues (2 roues motorisés et vélos)**

	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>Variation 2013/2011</b>	<b>Variation 2013/2012</b>
2 roues motorisés	56	78	112	56	34
Vélos	692	754	814	122	60

PARCUB depuis sa création mène une politique favorable à l'accueil des vélos, les 2 roues motorisés n'étant pas exclus. Les premiers espaces 2 roues au nombre de 5 avaient été inaugurés en octobre 2005 et comprenaient sur les parcs où cela était possible (8 mai 45, Front du Médoc) un espace commun aux motos et aux vélos. Il faut préciser que ces espaces se caractérisent par un excellent

niveau de sécurité alors qu'ils sont intégralement grillagés, disposent d'un système de contrôle d'accès et d'une surveillance par caméras.

Les sites de 8 mai 45 et Front du Médoc disposent d'un espace complémentaire non clôturé et accessible à tous les cyclistes et donc sans souscription d'un abonnement.

Fin 2012, la capacité pour les vélos est de 541 et pour les motos de 213 (voir en annexe le tableau correspondant).

Les abonnements motos bien que tout à fait minoritaires par rapport aux abonnements voitures sont pour autant au nombre de 112 au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et en forte progression par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Néanmoins, une telle variation sur un nombre d'abonnés aussi faible n'est pas véritablement significative. Au-delà de ce chiffre global, il faut observer que 3 parcs totalisent plus de 10 abonnés :

- sur Bordeaux : Front du Médoc, 8 mai 45 et Pey Berland disposent d'emplacements parfaitement adaptés avec respectivement 35, 20 et 20 abonnés,
- les parkings de Mérignac et Pessac comptabilisent chacun 7 et 9 abonnements.

Il apparaît que l'offre à destination des motards doit être développée, ce qui se traduira à l'avenir par l'ouverture de nouveaux espaces, mais également lorsque les espaces sont communs aux vélos et aux motos et lorsque cela est possible par la subdivision de ces espaces.

En ce qui concerne les vélos, il faut rappeler que l'abonnement est actuellement gratuit, seule la souscription est facturée 15 €. Aussi, le nombre d'abonnés cyclistes au nombre de 814 au 1<sup>er</sup> janvier 2013 doit être pris avec une certaine prudence alors que certains abonnements ne donnent probablement plus lieu à usage effectif des espaces vélos. Pour autant, le niveau atteint, mais également le fait que des abonnements sont souscrits tout au long de l'année, démontre que l'offre de PARCUB correspond à une véritable demande. Cela a d'ailleurs été confirmé dans le cadre de l'étude de faisabilité qu'a fait PARCUB pour la création des nouveaux parkings dans le cadre de la création de la ligne D du tramway.

## **2.4 – UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS QUI RESTE SOUTENU**

### **2.4.1 TRAVAUX RELATIFS A L'AMELIORATION DE LA QUALITE D'AMBIANCE**

#### **2.4.1.1 TRAVAUX DE TRAITEMENT DES DESORDRES DES SOLS ET DES PLAFONDS**

- **Parking Gambetta** : une partie des désordres liés à des infiltrations en provenance de la surface du parking a été traitée au mois de juillet et août 2012. Par ailleurs, concernant les autres désordres susceptibles de provenir des espaces verts nouvellement créés en surface, le diagnostic en cours de finalisation par le CETAB permettra courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 d'appréhender l'origine exacte de ces désordres et de prévoir les travaux en conséquence.

#### **2.4.1.2 TRAVAUX DE PEINTURE REALISES EN 2012 PAR L'EQUIPE DE PEINTURE DE PARCUB**

Au 31 décembre 2011, la quasi-totalité des parkings de la régie et principalement ceux qui avaient été prévus d'être traités dans le cadre de la DSP de 2004 ont fait l'objet d'une rénovation peinture à l'exception des ouvrages les moins utilisés tels Porte de Bordeaux et pour les parkings Pessac Centre et Mérignac des niveaux -2. Il a été décidé par ailleurs que les niveaux -3 condamnés provisoirement dans l'attente d'amélioration de leurs fréquentations ne seraient traités dans les années à venir qu'en tant que de besoin.

L'année 2012 a été consacrée aux travaux restants ci-après :

- **Parking Charles de Gaulle à Mérignac** : niveau -2,
- **Parking Saint-Jean** : traitement des murs et plafonds de l'arrêt minute,
- **Parking Gambetta** : suite au traitement des infiltrations provenant de la surface de la rampe de remontée du niveau -2 vers le niveau -1 ainsi que de celles situées au plafond du couloir de circulation sortie des véhicules, les travaux de peinture ont pu être réalisés au mois de septembre 2012, ce qui a permis de redonner à cette partie du niveau une qualité d'ambiance en rapport avec les autres niveaux et escaliers.

D'autres travaux ne relevant pas directement de rénovations ont été faits par l'équipe peinture :

- **Tous parcs** : traitement de tags
- **Parking Pey-Berland** : réalisation de l'espace deux roues
- **Siège de PARCUB** : dans le cadre de la rénovation des espaces communs et des bureaux du 1<sup>er</sup> étage du siège de la régie, l'équipe de peinture de PARCUB a traité les murs et plafonds de 10 bureaux, les 4 derniers seront faits en période d'été 2013.

Pour information, il est prévu, et confirmé dans le PMT 2013, la reprise des cycles de rénovation qui avaient été précédemment définis, à savoir :

- parcs et niveaux à grande rotation : tous les 8 ans
- parcs à moyenne rotation : tous les 9 à 10 ans
- parcs à faible rotation : au-delà de 10 ans
- **Parking Centre Commercial Mériadeck** : les rampes de communication interne de cet ouvrage ont été traitées aux mois de juillet/août par des prestations externalisées.

#### **2.4.1.3 TRAVAUX DE CARRELAGE DES ESCALIERS OU DE RENOVATION PEINTURE DES SOLS**

PARCUB a engagé depuis plusieurs années un important programme d'amélioration des passages entrées/sorties piétons, ce qui est un élément important de la perception de la qualité des ouvrages.

Suite à la rénovation des escaliers des parkings les plus anciens (Gambetta, Victoire, République, 8 mai 1945 et en partie Front du Médoc), réalisée avant 2011, PARCUB a lancé au début de l'année 2012 une étude de diagnostic relative à la mise aux normes d'accessibilité aux ERP des personnes PMR. Les résultats de cette étude ont fait apparaître un besoin de travaux très volumineux sur les premiers parkings diagnostiqués. Aussi, il a été décidé d'attendre le résultat du diagnostic supplémentaire qui doit être lancé en 2013 avant de programmer d'autres travaux.

Cela étant, deux escaliers du parking Front du Médoc nécessitant au regard de leur état de vétusté d'être traités, l'équipe peinture de la régie a réalisé des travaux d'attente, ce qui a permis de leur redonner un aspect acceptable.

Pour information, sur 2014 il est prévu, suite au premier diagnostic fait en 2012, de traiter, conformément aux résultats des diagnostics sur la remise aux normes, les escaliers des parkings Saint-Jean et République ainsi que trois escaliers du parking Centre Commercial Mériadeck.

#### **2.4.1.4 TRAVAUX ELECTRIQUES ET D'AMELIORATION DES ECLAIRAGES**

##### **Travaux d'entretien courants en électricité**

Dans l'attente des travaux qui seront programmés de 2013 à 2015, suite au diagnostic réalisé en 2010 et complété en 2012, l'équipe technique de PARCUB est intervenue principalement sur le changement de blocs autonomes de sécurité sur les parcs dont ces éclairages de secours étaient les plus vétustes.

### **2.4.1.5 LES TRAVAUX RELATIFS A LA SECURITE**

**Parking Victoire** : changement des rideaux de compartimentage de sécurité incendie, travaux réceptionnés au mois de janvier 2013.

### **2.4.2 Autres travaux**

#### **2.4.2.1 Travaux de réalisation des espaces deux roues vélos et/ou motos**

##### **Parking Front du Médoc**

Les travaux d'extension des espaces 2 roues motos et vélos du parking Front du Médoc ainsi que d'individualisation de ces deux espaces ont commencé en fin d'année 2011 et se sont achevés au mois de février 2012. La capacité d'accueil de l'espace vélo a été portée à 48 places et celle de l'espace motos à 65 places (besoin spécifique de La Poste).

##### **Parking Centre Commercial Mériadeck :**

- création d'un espace sécurisé motos abonnés avec un autre espace pour les clients horaires.

##### **Parking Huit Mai 45 :**

- extension et individualisation des espaces vélos et motos, travaux réalisés au mois de mai 2012,

##### **Parking Gambetta :**

- création de l'espace motos du parking, travaux réalisés en octobre 2012,

##### **Parking Pey-Berland:**

- création de l'espace vélo qui sera finalisé par la pose du contrôle d'accès piétons au 1<sup>er</sup> trimestre 2013

#### **2.4.2.2- Le renouvellement des équipements de péage et de contrôle d'accès avec possibilité de réservation par internet**

Le programme de renouvellement des équipements de péage et de contrôle d'accès des abonnés s'est achevé en 2011, certains travaux complémentaires restaient toutefois à terminer en 2012 :

- l'équipement des zones fourrières sur les parkings Front du Médoc, 8 mai 1945 et Porte de Bordeaux,
- Début des travaux relatifs aux équipements de type « petits rouleurs » sur les ouvrages concernés.

#### **2.4.2.3 Amélioration des conditions de travail des personnels de la régie**

- Création de nouveaux locaux vestiaires, douches et réfectoire pour les personnels du service technique et de l'équipe de nettoyage/lavage, travaux terminés en avril 2012,
- finition des travaux de rénovation du local repas du parking Saint-Jean, travaux terminés en octobre 2012,

- création de deux nouveaux bureaux au 1<sup>er</sup> étage du siège de la régie, avec réfection des sols de l'ensemble des surfaces et la rénovation de 10 bureaux sur 12, les 4 autres devant être traités dans le courant de l'été 2013.

### **2.4.3 Etudes diverses**

#### **2.4.3.1 Etude relative à la recherche de gisements d'économie d'énergie électrique (évoquée au § 2.5.5.4) :**

L'étude réalisée sur 2010 a été complétée en 2012. Elle va permettre de lancer les travaux prévus de manière étalée entre 2013 et 2015.

#### **2.4.3.2 Construction d'un ascenseur sur le parc République :**

Dans le cadre de la mise en conformité de ce parc au regard de la réglementation pour l'accueil des PMR, une consultation a été lancée en 2011 pour choisir un bureau d'étude. En 2012, le marché relatif à la réalisation de cet équipement a été lancé, avec remise des offres en janvier 2013.

#### **2.4.3.3 Diagnostic sur les mises aux normes d'accessibilité aux ERP des PMR**

Le diagnostic lancé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 concernant les escaliers des parkings Saint-Jean, République et Centre Commercial Mériadeck (3 escaliers au devant de la station de tramway) a été remis au mois d'août 2012. Le cahier des charges relatif aux travaux pour ces trois ouvrages doit être établi dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

### **2.4.4 - Travaux spécifiques à la fourrière**

- La zone fourrière de Mérignac dédiée aux remisages des véhicules hors gabarit, brulés et accidentés, a été mise en service au mois d'octobre 2012,
- Sur les zones fourrière des parkings Front du Médoc, 8 mai 1945 et Porte de Bordeaux, d'autres travaux complémentaires ont été finalisés dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

## **2.5 – LES PRINCIPALES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE PARCUB**

### **Constructions des parcs Denis au Bouscat et Rex Beaujon à Bordeaux dans le cadre de la ligne D du tramway :**

Quatre candidats pour chacun des 2 parkings ont été sélectionnés en 2011. En 2012, chacun a remis dans les délais impartis une proposition, niveau esquisse. Plus précisément :

Parc de stationnement Denis :

- Le dossier de concours a été remis aux candidats le 20 février 2012 pour une remise des offres le 26 avril 2012.
- Le jury de concours s'est prononcé le 31 octobre 2012,
- le Président de la Communauté Urbaine a déclaré le concours sans suite en mai 2013 d'où une nouvelle procédure.

Parc de stationnement BEAUJON :

- Le dossier de concours a été remis aux candidats le 27 août 2012 pour une remise des offres le 18 octobre 2012.
- A l'issue d'une réunion questions/réponses, la date de remise des offres a été reportée au 8/11/2012
- Ce jury du concours s'est prononcé le 16 avril 2013 et le lauréat a été désigné.

Après consultation réalisée fin d'année 2011, un cabinet géotechnique a été sélectionné en décembre 2011 et des études de sol de type G11 ont été réalisées en février et mars 2012 sur les parcelles retenues pour édifier les parcs de stationnement Denis et Beaujon.

### **Constructions du parc Sècheries à Bègles :**

Dans le cadre de la construction d'un parc de 415 places sur la zone d'aménagement du secteur de la mairie de Bègles, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé :

- Une première réunion du jury de concours tenue le 8 octobre 2012 a sélectionné trois candidats appelés à concourir,
- La réunion du jury de concours tenue le 13 décembre 2012 a désigné un lauréat, choix validé par le conseil d'administration de PARCUB du même jour.
- Le PC a été déposé le 28 décembre 2012.

## **2.6- LES RECLAMATIONS DES CLIENTS**

Les réclamations qui regroupent les insatisfactions et les sinistres sont présentées sous forme de tableaux synthétiques pour les années 2011 et 2012 (annexe n° 7).

En premier lieu et pour une bonne analyse de ces chiffres, il convient de rapporter le nombre d'insatisfactions et de sinistres au niveau de l'activité de PARCUB, à savoir que PARCUB avec 8261 places a accueilli, en 2012, 2 257 877 entrées horaires et comptabilisait fin d'année 2012, 6 535 abonnés.

On constate que le total des insatisfactions et des sinistres s'élève pour l'année 2012 à 205 incidents alors qu'il s'élevait pour l'année 2011 à 275 incidents, **soit une diminution de 25,46 %**

S'agissant des insatisfactions, il est noté une diminution de celles-ci puisqu'elles s'élevaient en 2011 à 207 et qu'elles s'élèvent en 2012 à 140, **soit une diminution de 32.36 %**. Cette amélioration est principalement liée à la forte diminution des incidents de fonctionnement des équipements de péage et de contrôle d'accès abonnés du fait du renouvellement des équipements de péage, ce qui avait été d'ailleurs déjà constaté sur l'année 2011 par rapport à l'année 2010.

S'agissant des sinistres, une légère diminution est constatée (65 incidents pour l'année 2012 et 68 incidents pour l'année 2011). Ces chiffres étant faibles, la variation enregistrée ne peut être considérée comme significative, cela étant il faut relever la diminution importante des sinistres liés à des dysfonctionnements d'équipements, principalement les barrières, puisqu'il y a une forte diminution des incidents de cette nature qui passent de 14 en 2011 à 6 en 2012 pour l'ensemble des parkings, ce qui vient corroborer les mêmes observations faites que pour les réclamations clients en matière de dysfonctionnements, cela étant lié aux changements de nos équipements.

## **2.7 - LA REPRISE DE LA FOURRIERE : UN DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE AU BENEFICE DE LA COLLECTIVITE (VOIR EN ANNEXE LE RAPPORT D'ACTIVITE SPECIFIQUE ETABLI SUR LE SERVICE DE LA FOURRIERE)**

## **CHAPITRE 3 – COMPTES 2012**

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec une analyse synthétique d'ensemble. Le compte administratif fait état dans une première colonne des crédits ouverts, ce qui correspond au budget primitif, aux décisions modificatives, qui ont été au nombre de 7 en 2012 ainsi que les virements de crédit.

Sont donnés ensuite pour la section d'exploitation le niveau des réalisations de l'exercice, les rattachements, les restes à réaliser ainsi que les crédits annulés. La section d'investissement donne pour les dépenses les mandats émis et pour les recettes les titres émis. Pour une bonne analyse des comptes, figure, comme l'an passé, en annexe une présentation détaillée des comptes 2012 par rapport à 2011 avec les écarts en valeur et en pourcentage d'un exercice à l'autre.

### **ANALYSE DES COMPTES 2012**

#### **3.1 - Section d'exploitation**

Une analyse synthétique peut être réalisée en partant des principaux chiffres et qui sont ensuite commentés.

Chiffres en milliers d'euros arrondis au millier d'euro – A compter de l'année 2012, la méthodologie appliquée pour les soldes intermédiaires de gestion correspond à celle du compte de gestion hors le chiffre d'affaires dont sont déduits les tickets restaurants, part salariale

	Exercice 2011	Exercice 2012	Variation 2011/2012	
			En %	En valeur
Produits des services (chapitre 70)	13 081	12 841	- 1.8 %	-240
Autres produits (chapitre 75)	1 347	1 661	23.3 %	314
Chiffre d'affaires (hors tickets restaurants)	14 428	14 555	+ 0.2 %	+ 27
Subvention d'équilibre	0	0		
Masse salariale (salaires chargés et hors intérim)	6 029	6 274	4.1 %	244
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	6 799	7 010	3.1 %	211
Achats et charges externes (intérim exclus)	3 670	3 890	6,0 %	220
Dotation aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	4 539	3 544	-21,92 %	-995
<b>Résultat courant non financier</b>	-540	328	160.7 %	869
<b>Résultat financier</b>	97	51	-47,4 %	-46
<b>Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)</b>	-443	379	185,5 %	823
<b>Résultat exceptionnel</b>	862	968	12,3 %	106
<b>Résultat de l'exercice avant affectation à la provision pour grosses réparations</b>	1419	1320	- 7,0 %	-99
(1) Dotation à la provision pour grosses réparations	1 000	22	- 97,8 %	-978
(2) Reprise sur la PGR	309	545	76,4 %	236
(3) Travaux de grosses réparations financés hors reprise sur la PGR	0	0	0 %	0
<b>(1) - (2) + (3) = ressource nette dégagée par PARCUB pour les grosses réparations</b>	<b>691</b>	<b>-523</b>	<b>-175.6%</b>	<b>-1214</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>113</b>	<b>898</b>	<b>+694.7 %</b>	<b>785</b>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>1698</b>	<b>1315</b>	<b>-22.6 %</b>	<b>-383</b>

**La section d'exploitation, si l'on tient compte de l'impôt sur les sociétés, correspond à un excédent de 898 242 €** avec 15 849 379 € de recettes pour 14 951 137 € de dépenses dont 449 054 € d'impôt sur les sociétés. Cet excédent est à comparer avec celui de 2011 de 113 002,25 €.

Le résultat en nette progression par rapport à l'exercice précédent doit être éclairé par les éléments essentiels suivants en rappelant par ailleurs que le résultat 2010 qui correspondait au premier exercice sans subvention d'équilibre de la Cub s'est élevé à la somme de 499 238 €.

En premier lieu, le niveau du résultat comptable est fortement influencé par le niveau de l'éventuelle dotation à la provision pour grosses réparations et l'importance des dépenses de grosses réparations qui ont donné lieu sur les 3 derniers exercices à une reprise à dû concurrence. Comparativement à l'exercice 2011 où 1 000 000 € de provision pour grosses réparations avaient été passés, la dotation à la provision pour grosses réparations s'est élevée seulement à la somme de 22 000 € en 2012. La reprise sur la provision pour grosses réparations s'est accrue de près de 136 000 € pour atteindre la somme de 545 923 €.

Aussi, en l'absence de dotation à la provision pour grosses réparations et avec la réalisation de dépenses de grosses réparations sans procéder à une reprise de provision, le résultat avant impôt sur les sociétés se serait élevé à la somme de 779 372 € en 2012 pour 1 109 424 € en 2011. Cela correspond à un recul de 29,75 %. Malgré ce recul, ce résultat demeure tout à fait favorable. Il souligne que la régie, si elle avait dû faire face aux dépenses de grosses réparations sur l'exercice sans recourir à une reprise à la provision pour grosses réparations, aurait dégagé un résultat avant impôt sur les sociétés équivalent à 5,4 % de son chiffre d'affaires.

En second lieu, il faut souligner que ce bon résultat s'explique pour partie du fait de la reprise de la fourrière par PARCUB qui est gérée pour partie en mutualisant un certain nombre de moyens. A ce titre, 140 832 € ont été refacturés au service de la fourrière en 2012 contre 109 289 € en 2011.

**Les produits de la section d'exploitation** sont quasiment stables par rapport à l'année passée puisqu'ils progressent de seulement 0,5 %. Cela correspond en valeur à une hausse de 77 144 €, soit environ le double de la progression de la refacturation de frais à la fourrière. Cette stabilité correspond à celle du chiffre d'affaires, lequel est l'addition du chapitre 70, produits de service, et du chapitre 75, autres produits dont sont déduits les titres restaurants.

Le chiffre d'affaires s'établit à la somme de 14,455 M€ en progression de 0,2 % par rapport à l'an passé. Hors refacturation à la fourrière, le chiffre d'affaires est parfaitement stable (+ 0,0 %).

Il convient d'observer pour une analyse plus fine que les recettes abonnés et horaires sont en recul, respectivement de 1,7 % et 2,2 %. Ce double recul s'explique par la combinaison de la baisse de l'activité (voir la 2<sup>ème</sup> partie du rapport ci-avant) et d'autre part, par le gel des hausses tarifaires horaires en 2012 et une progression globalement très contenue des tarifs abonnements.

Sans préjuger des décisions à venir en ce qui concerne les revalorisations tarifaires, il apparaît dans un contexte économique difficile avec un recul de l'activité que les marges de manœuvre de PARCUB, même si elles sont réelles, n'en demeurent pas moins contenues à court terme dans l'attente de la matérialisation de la politique de développement de PARCUB dans ses comptes.

Il est à noter par ailleurs l'évolution favorable de la redevance au titre de l'1H30 de gratuité sur le parking Centre Commercial Mériadeck qui atteint la somme de 832 848 € en 2012 suite à l'avenant n°2 revalorisant au-delà de la formule d'indexation la redevance de 2,3 %. Précisions que, selon avenant n°3, la redevance a été de nouveau revalorisée de 2,3 % en 2013 dans un contexte de forts investissements à réaliser sur ce parking en particulier et surtout pour tenir compte de la loi du 6 février 2005 relative à la bonne accessibilité pour les personnes handicapées.

**Les dépenses de la section d'exploitation, impôts sur les sociétés inclus**, ont été quasiment stables en 2011 par rapport à 2010, sont en 2012 en retrait de 4,5 % et ceci grâce au recul des opérations d'ordre et de transfert et dans une moindre mesure des charges exceptionnelles.

Le chapitre 11, charges à caractère général, ainsi que le chapitre 12, charges de personnel, progressent d'un niveau supérieur à l'inflation avec respectivement + 6.0 % et + 3,1 %.

La progression des charges à caractère général s'explique pour une bonne part par la progression des dépenses de grosses réparations, voir précisions apportées ci-dessus.

La progression de 3,1 % du chapitre 12, charges de personnel, nécessite de donner les éléments d'analyse essentiels suivants.

Le chapitre 12 représente 48,5 % du chiffre d'affaires en 2012 contre 47,1 % en 2011 et 46,6 % en 2010. Il faut noter qu'en cas de maladie, PARCUB bénéficie comme tout employeur de remboursement mais doit, pour autant, faire face aux absences en ayant recours, s'agissant du personnel des parkings voire du personnel du service Technique, à l'intérim. Aussi, et alors que le chapitre 12 inclut les charges d'intérim, il convient pour une bonne analyse de déduire de ce chapitre le remboursement de personnel au titre des arrêts maladie ou accidents de travail. Si l'on procède à ce retraitement, les dépenses s'élèvent alors à la somme de 6, 873 M€ pour 6,732 M€ en 2011, soit une progression de 2,1 % (contre + 3,1 % du chapitre 12 sans retraitement). Enfin, il convient de souligner pour une bonne analyse des dépenses de personnel qu'une partie des moyens humains de PARCUB service public industriel et commercial est refacturée au service public administratif de la Fourrière. En procédant à cette déduction, les dépenses de personnel ainsi retraitées s'établissent à la somme de 6,762 M€ pour 6,648 M€ en 2011, soit une progression de 1,7 %. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires dont il est déduit bien évidemment la refacturation de charges au titre de la contribution à la gestion de la fourrière, la masse salariale retraitée ramenée au chiffre d'affaires ainsi retraité s'élève à 47,2 % en 2012 contre 46,4 % en 2011, pourcentage identique à celui constaté en 2010.

Il ressort de cette analyse que si le chapitre 12 a progressé d'un niveau supérieur à l'inflation, + 3,1 % pour une inflation moyenne de 2,2 %, que la progression a été proche de l'inflation. Pour autant, cette progression est restée trop importante par rapport au chiffre d'affaires qui s'est inscrit en recul non négligeable en 2012.

**Le résultat financier de seulement 51 031 €** est tout à fait atypique alors que PARCUB n'a aucune charge financière et dispose d'une trésorerie tout à fait confortable, ce qui est un atout essentiel pour son développement.

La faiblesse du résultat financier s'explique par la faiblesse des taux des placements auxquels PARCUB a accès et qui sont limités par la réglementation. Malgré une progression de sa trésorerie qui s'établit à la fin de l'année 2012 à la somme de 16 210 000 €, le résultat financier est en recul de 47.4 % du fait d'une évolution très défavorable des taux qui sont atypiquement bas. Pendant une partie de l'année, PARCUB n'a pu placer sa trésorerie disponible alors que les taux de rémunération, ce qui était très positif pour les finances publiques de l'Etat, ont été négatifs.

**En 2012 avec 991 490 €, les produits exceptionnels sont constitués en quasi-totalité de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (973 472 €).** Les charges exceptionnelles se sont inscrites en retrait par rapport à 2011, 23 269 € contre 152 153 €. Au final, le résultat exceptionnel est en progression d'environ 106 000 € par rapport à 2011, ce qui a contribué à dû concurrence à l'augmentation du résultat comptable.

En ce qui concerne les opérations d'ordre de transfert, outre les commentaires faits plus avant sur la reprise sur PGR, il est à noter que la quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice est en retrait de 40 780 € pour s'établir à la somme de 973 472 €. Cette somme correspond, alors que des subventions d'investissement sont rattachées à divers parkings, à la reprise de ces dernières sur la durée des amortissements. La baisse du niveau de ces reprises s'explique naturellement par l'arrivée à échéance des investissements les plus anciens.

Globalement, il apparaît que le compte administratif est cohérent avec les anticipations du dernier plan à moyen terme. L'excédent de l'exercice 2012 permettra d'abonder le report à nouveau, ce qui est de nature dans un contexte économique incertain et alors qu'une certaine modération tarifaire s'impose, de permettre de passer au mieux les prochaines années dans l'attente de la matérialisation des nouvelles opérations dans les comptes de PARCUB. Cela dit, il ressort de cette analyse, alors que PARCUB procède en 2013 à des recrutements nécessaires pour son développement, que la masse salariale et de façon plus générale l'ensemble des charges d'exploitation doivent faire l'objet d'une gestion serrée afin de maintenir des marges de manœuvre indispensables. En effet, la structure des charges de la régie se caractérise par une certaine rigidité qui ne peut être assouplie qu'au fur et à mesure de décisions de gestion prises d'année en année.

### **3.1.2 Section d'investissement**

La section d'investissement présente un excédent de 1 315 527,62 € pour 3 544 533,05 € de recettes et 2 229 005,43 € de dépenses.

Les recettes de cette section sont constituées exclusivement d'opérations d'ordre et de transfert et pour 99,4 % de dotation aux amortissements. Il faut préciser que l'amortissement des seuls bâtiments représente seul 68,3 % du total des dépenses de la section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont en baisse de près de 1 M€ plus précisément de 994 421 € alors que la provision pour grosses réparations recule d'un exercice à un autre de 978 000 €. Aussi, la baisse des dotations aux amortissements entre 2011 et 2012 n'est que de 16 421 €. Ce faible recul traduit un niveau d'immobilisations en valeur nette assez stable. Cela est tout à fait cohérent avec la valeur des parkings dont le gros œuvre est majoritaire et amorti sur une durée de 50 ans conformément aux dispositions héritées de la Cub.

En ce qui concerne les dépenses, les immobilisations constituées par PARCUB sont restées à un niveau substantiel en valeur, 709 710,21 € en 2012, bien qu'en retrait de 804 545 € par rapport à l'exercice précédent sur lequel avaient été enregistrées des dépenses d'investissements pour un montant de 1 510 205,90 €. Les opérations d'ordre et de transfert se sont élevées à la somme de 1,519 M€ pour 1,323 M€ en 2011, ce qui correspond précisément à une progression de 195 498,94 €. Cet écart résulte pour l'essentiel par la reprise de la provision pour grosses réparations (article 15722).

## LISTE DES PARKINGS AU 31 DECEMBRE 2012

<b>NOMS DES PARKINGS</b>	<b>PLACES PARCUB</b>	<b>PLACES PRIVEES</b>
Gambetta	489	
Bonnac	171	
Centre Commercial Mériadeck	1316	
République	412	
Pey-Berland	677	405
Lhôte	113	
Huit Mai 1945	723	
Porte de Bordeaux	724	
Victoire	470	
Saint Jean	525	
Croix de Seguey	40	11
Front du Médoc	1092	
Cité Mondiale	682	146
Bergonié	66	
Mérignac	290	
Pessac	336	
Bouscat	135	
<b>TOTAL</b>	<b>8261</b>	<b>562</b>

Accueil Téléphone et Courrier  
Y. Marsan (employé administratif)

Secrétariat de Direction  
F. Roux (assistante de Direction)

**Direction régie**  
Jean Philippe NOËL  
(Directeur Général)

Organigramme de la régie au 31 déc 2012  
CA du 25 juin 2013  
Annexe 1



**Direction Opérationnelle**  
Dominique NGUYEN  
(Directeur Opérationnel)

**Service Achats et Marchés**  
Muriel FAUVET  
(chef de service)

**Service Ressources Humaines**  
Patrick MAILLARD  
(chef de service)

**Direction Financière**  
Gilles NOUQUERET  
(Directeur financier)

**Service Commercial**  
Jean-Marie CACHAU  
(chef de service)

**FOURRIERE**  
Gilles JACQUELIN  
(chef de service)

G. Zuber (assistante administrative)

Secrétariat RH S. Garcia  
(assistante administrative)

**Comptabilité**  
T. Tiemblo  
(Adjoint au chef de service)

**Abonnements**  
E. Guignard (chef de groupe administratif)  
R. Bey (employé administratif)

**Agents d'exploitation Fourrière**  
S. Balegant  
M. Espinosa  
G. Xavier  
Fourrière

**Service Technique**  
Michel ROQUE  
(chef de service)

**Département Qualité**  
D. NGUYEN (Responsable Qualité)  
M. Vidal (secrétaire confirmée)  
N. Martin (gestionnaire)

**Service Exploitation**  
Guy DELANNOY  
(chef de service)

Secrétariat Exploitation  
C. Verdin (assistante administrative)  
**Maintenance réseau informatique**  
T. Acien (Responsable de dépt)

**Comptabilité générale**  
C. Vacher (comptable confirmé)

**Comptabilité clients**  
C. Roque - C. Labadie  
(comptables confirmées)

**Collecte et Comptage**  
P. de Boisvilliers  
(chef de groupe)

J.M. Perez (chef d'équipe)  
A. Cuing (opérateur de collecte et comptage)  
D. Lalande (opérateur confirmé)  
J.F Fleau (opérateur de stationnement)

Secrétariat Technique  
M. Lacombe  
(assistante administrative)

**Gestion des grands travaux**  
B. Besson  
(chef de service adjoint)

**Gestion Maintenance Interne**  
M. Menaut  
(responsable dépt maintenance)

**Service Exploitation**  
Y. Pont  
(adjoint au chef de service)

**Sécurité et Télésurveillance**  
P. Jourdan  
(chef d'équipe)

**Equipe de remplacements tous parcs**  
H. Mendez (Tech. de propreté)  
C. Perruche (opérateur de stationnement)  
J. Lavaud (opérateur de stationnement)  
T. Broise (opérateur de stationnement)  
K. Tahanout (opérateur de stationnement)

**Gestion maintenance externe**  
D. Costacurta  
(chef d'équipe)

**Equipe de peinture**  
C. Lavaud (chef d'équipe)  
C. Blazquez (chef d'équipe adj.)  
F. Lartot da Luz Rijo (peintre)

**Équipe lavage et coordination de nuit**  
G. Balan  
(responsable)

**Opérateurs de stationnement**  
E.M. Chakouh M. Donineaux  
F. Faivre F. Sicot  
M. Chevalier J. Le Guernic  
V. Courivaud D. Lima  
S. Rahimi M. Thevenet  
J.L Planas  
(50 % opérateur de stationnement et 50 % agent d'exploitation Victoire)

**Equipe de lavage de jour**  
B. Lacombe (chef d'équipe)  
B. Bordes (technicien de propreté)

**Equipe technique**  
F. Pizana (chef d'équipe)  
J.F Pierris (électricien)  
J.L Bariteau (opérateur de maintenance)  
B. Cambarot (opérateur de maintenance)  
P. Contardo (opérateur de maintenance)  
J.M Ferchaut (opérateur de maintenance)  
J.L Latreuille (opérateur de maintenance)

**Magasin**  
B. Raynal (chef de groupe)

**équipe de lavage de nuit**  
R. Lévy (chef d'équipe)  
D. Tardy (opérateur spécialisé)  
E. Dodu (technicien de propreté)  
L. Bordas (technicien de propreté)  
J.P. Delpech (technicien de propreté)  
V. Pinto (technicien de propreté)

**Secteur 1**  
B. Ronteix  
(superviseur)

**Secteur 2**  
S. Boukhalkha  
(superviseur)

**Secteur 3**  
R. Landriau  
(superviseur)

**Parc République**  
D. Ducrot  
(chef de parc)

**Parc Front du Médoc**  
F. Guillard  
(chef de parc)  
Y; Simon (chef de parc adj.)

**Parc C.C Mériadeck**  
E. Gomez  
(chef de parc)  
A. Faivre (chef de parc adj.)

P. Bertet (agent d'exploitation)  
C. Cruz (agent d'exploitation)

M. Teixeira (opératrice de stationnement)  
J.C Bethencourt (agent d'exploitation)  
J.J Decaudain (agent d'Exploitation)  
J. Sancey (agent d'exploitation /50 %)  
P. Escos (Tech. de propreté / 40 %)  
D. Airault (Tech. de propreté)

A. Capes (agent d'Exploitation)  
F. Lopez (agent d'Exploitation)  
P. Fargetas (Tech. de propreté 100 %)  
P. Pécout (tech. de propreté à 40 %)

**Parc 8 mai 45**  
J.P. Bugeaud (agent d'exploitation)  
P. Escos (Tech. de propreté / 50 %)

**Parc Saint Jean**  
G. Peyruseigt  
(chef de parc)  
F. Gauducheau (chef de parc adj.)

**Parc Victoire**  
D. Maulin  
(chef de parc)  
A-S. Liagre chef de parc adjointe)

J. Mutolo (agent d'Exploitation)  
P. Germanaud (agent d'Exploitation)  
T. Huguet (agent d'Exploitation)  
S. Sarkissian (agent d'Exploitation nuit /50 %)  
S. Dumonteil (Tech. de propreté)

V. Biscarro (agent d'Exploitation)  
L. Delbos (agent d'Exploitation)  
T. Pélissier (agent d'exploitation)  
G. Guimont (Tech. de propreté)  
J.L Planas  
(50 % opérateur de stationnement 50 % agent d'exploitation)

**Parc Porte de Bordeaux**  
S. Sultan  
(chef de parc)  
P. Escos (Tech. de propreté / 10 %)

**Parc Bergonié**  
D. Maulin  
(parc télésurveillé)

**Parc Croix de seguey**  
S. Sultan  
(parc télésurveillé)

**Parc Le Bouscat**  
S. Sultan  
(parc télésurveillé)

**Parc Pessac**  
D. Jung  
(chef de parc)  
J. Petit (Tech. de propreté / 50 %)

**Parc Gambetta**  
T. Bretau  
(chef de parc)

**Parc Pey Berland**  
P. Crapoulet  
(chef de parc)

B. Hervaud (Agent d'exploitation)  
F. Hamrouni (Agent d'exploitation)  
D. Coumes (Agent d'exploitation)  
A. Héraul (Agent d'exploitation)  
J. Sancey (Agent d'exploitation /50 %)  
P. Robert (Tech. de propreté)

S. Hamrouni (chef de parc adjoint)  
L. Maille (agent d'exploitation)  
J. Fontaine (agent d'exploitation)  
P. Pecout (agent d'exploitation)  
S. Sarkissian (agent d'exploitation nuit /50%)  
M. Pinna (Tech. de propreté 80 % + 20 % république)

**Parc Lhôte**  
T. Bretau  
(Parc Télésurveillé)

**Parc Bonnac**  
T. Bretau  
(Parc Télésurveillé)

**Garage à vélo place Gambetta**  
T. Bretau  
(Parc Télésurveillé)

**Parc Mérignac**  
F. Fort  
(chef de parc)  
J. Petit (Tech. de propreté / 50 %)

**Parc Cité Mondiale**  
A. Fiyoh  
(chef de parc)  
J.S. Jobit (chef de parc adjoint)  
C. Zurcher (agent d'exploitation)  
P. Pecout (tech. de propreté 50 % cité mondiale 40 % CCM 10 % république)

SECTEUR 01

SECTEUR 02

SECTEUR 03

**AFFAIRE 2011/05/03P**

**TARIFS 2012**

**I - ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les tarifs 2012 découlent des orientations générales définies dans le PMT dont la dernière version a été actualisée en juin 2011 et qui a été approuvée par le conseil d'administration de PARCUB.

La grille tarifaire doit tenir compte de 2 impératifs essentiels :

- la nécessité d'équilibrer au minimum les comptes de PARCUB sans subvention de la CUB et donc par les recettes provenant des usagers alors que la régie gère un service public industriel et commercial,
- la nécessité de respecter le plan des déplacements urbains défini par la Communauté Urbaine et de maintenir, après la phase de travaux de réhabilitation, les parkings à un bon niveau.

Ces 2 impératifs doivent être réalisés dans un environnement défavorable :

- d'une part, l'évolution des modes de déplacement se fait au détriment de l'usage des parkings. La concurrence du réseau de transport en commun est plus forte que ce qui était anticipé il y a 8 ans. Elle devrait sur les années à venir s'accroître avec l'accroissement de l'offre de transport en commun et cela d'autant plus que le rapport à l'automobile, moins valorisée, évolue,
- d'autre part, le contexte économique actuel est défavorable et pèse sur l'évolution de l'activité. L'hypothèse d'une crise majeure pesant lourdement sur l'activité de la régie ne peut être exclue.

Un point est fait à chaque conseil d'administration sur l'évolution de l'activité aussi bien horaire qu'abonnée. En synthèse, on peut, sur cette base, faire ressortir les points suivants :

- l'activité horaire a connu une évolution défavorable sur les dernières années, ce qui n'a pas été le cas en 2010. Pour autant, à ce redressement a fait suite en 2011 un recul de l'activité horaire. Hors parkings St Jean et Gambetta, et en faisant une projection de la tendance des mois connus sur la fin de l'année 2011, le recul de l'activité horaire devrait être de l'ordre de 3 % en 2011,
- en ce qui concerne les abonnements, la tendance globale est défavorable du fait du recul des abonnés permanents sachant que les abonnements résidents qui ont très fortement progressé sur les dernières années ont tendance à se stabiliser. Plusieurs conventions de longue durée arrivent à échéance en 2012 et ne devraient pas être suivies de la souscription de nouveaux contrats. Des arbitrages des entreprises défavorables à PARCUB ne peuvent être exclus, qui plus est, toute dégradation de la situation économique est également de nature à peser sur la demande d'abonnements résidents.

La politique tarifaire a été énoncée chaque année dans la délibération relative aux tarifs et le plan à moyen terme 2011-2020 donne tous éléments synthétiques. Il est à noter que ce plan à moyen terme a affirmé la volonté de la régie de poursuivre et d'amplifier une politique favorable aux résidents.

**2 – LES TARIFS 2012**

**2.1 – Les tarifs abonnements résidents et permanents 2012**

Sur la base des éléments qui précèdent, les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 peuvent être présentés par comparaison aux tarifs 2011.

### a) Abonnements permanents mensuels

Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze, disposition qui reste inchangée pour 2012.

Les tarifs permanents concernent essentiellement les déplacements domicile-travail. Au regard des tarifs des parkings gérés par d'autres exploitants et de la stratégie générale tarifaire de PARCUB, une hausse légèrement supérieure à l'inflation est appropriée sachant qu'il convient en ce qui concerne les parkings Cité Mondiale, Front du Médoc et Victoire de procéder à des ajustements plus significatifs alors que ces parkings ont été rattachés au secteur hypercentre.

Pour ce qui est du parking St Jean, parking de gare, et alors que ses tarifs étaient très modérés et que la priorité doit être donnée aux usagers horaires, la politique de réajustement de son tarif permanent pratiquée depuis plusieurs années est poursuivie. Pour autant, en 2012, les tarifs restent encore légèrement inférieurs aux tarifs de l'hypercentre.

Abonnement permanent	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	110,00 €	113 €	3 €	2,73 %
Centre Ville	85,00 €	88 €	3 €	3,53 %
Périphérie	55,00 €	56,5 €	1,5 €	2,73 %
Cité Mondiale et Front du Médoc	90,00 €	96 €	6 €	6,67 %
Victoire	90,00 €	93,5 €	3,5 €	3,89 %
Saint Jean	104,00 €	111 €	7 €	6,7 %

Tableau en euros TTC en tenant compte d'une TVA à 19,6 %. Si le taux de la TVA devait être revu, les tarifs seraient automatiquement ajustés en conséquence.

### b) Abonnements résidents

Dans le cadre du plan à moyen terme 2011-2020 adopté par le conseil d'administration du mois de juin 2011, il a été retenu pour orientation de poursuivre et d'amplifier la politique favorable aux résidents.

A ce titre, **2 décisions majeures** peuvent être prises dans le cadre de la présente délibération :

- passer la **zone résident** calculée à partir de la périphérie de chaque parking de 300 mètres à **400 mètres** et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- accorder une **réduction tarifaire aux abonnés résidents « petits rouleurs »** dont la mise en œuvre est conditionnée par des investissements en matériel et logiciel à réaliser courant du premier semestre 2012.

La notion de « petit rouleur » concerne que les abonnés résidents et ceci en cohérence avec le PDU. Elle permet de bénéficier d'un avantage tarifaire pour les usagers qui font un usage modéré de leurs véhicules et donc encombrant et polluent peu l'espace public. L'avantage tarifaire « petit rouleur » est de nature à inciter les habitants possesseurs d'un véhicule à utiliser les transports en commun. Ce dispositif, alors que la zone résident est portée de 300 à 400 mètres, pourra, éventuellement à l'avenir avec un certain nombre de dispositions complémentaires, accompagner la mise en place des zones ZAPA prévues sur Bordeaux.

#### ▪ Caractéristiques de l'offre « petit rouleur » et dispositions contractuelles

Est considéré comme petit rouleur, tout abonné résident qui, sur un mois calendaire complet, sort son véhicule du parking sur lequel il est abonné moins de 15 fois.

## Avantages tarifaires de l'abonnement résident « Petit Rouleur ».

En dessous du seuil de 15 sorties et pour les 10 sorties au plus inférieures à ce seuil, une réduction de 0,75 € TTC par sortie en moins est accordée. Aussi, la réduction peut atteindre au plus la somme de 7,50 € TTC, ce qui représente un avantage potentiel significatif comme cela ressort du tableau suivant :

HYPER CENTRE	TARIF MENSUEL En € TTC	PRIX PLANCHER en € TTC	% DE REMISE
Résident	68,50 €	61,00 €	10,95%
CITE MONDIALE ET FRONT DU MEDOC	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	55,00 €	47,50 €	13,64%
VICTOIRE	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	58,00 €	50,50 €	12,93%
CENTRE VILLE	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	52,50 €	45,00 €	14,29%

A titre d'information, la réduction « petit rouleur » peut être estimée à un avantage global pour les abonnés résidents et sur l'année 2012 à environ 68 000 € TTC<sup>1</sup> hors impact du passage de la zone résident de 300 à 400 mètres, soit l'équivalent d'environ 5,5 % des recettes abonnés résidents estimées sur l'année 2011.

Les 2 nouveaux avantages consentis aux résidents (passage à 400 mètres et réduction « petit rouleur ») sont d'autant plus importants pour la régie que le poids des abonnements résidents a considérablement progressé sur les dernières années. Les recettes résidents représentent en effet 30 % du total des recettes abonnements.

### Décompte des sorties des résidents « Petits Rouleurs »

Pour rappel, l'abonnement résident permet aux habitants de bénéficier d'un tarif préférentiel ; c'est pour cela qu'un seul abonnement résident par foyer fiscal est accordé et pour un véhicule identifié. Il est essentiel d'éviter les risques de fraude. Par exemple lorsqu'un foyer dispose de 2 véhicules avec un abonnement permanent et résident, il convient que la carte abonné permanent ne soit pas utilisée pour sortir le véhicule résident. Il est donc nécessaire d'identifier sans ambiguïté possible les sorties du véhicule résident, cela peut être fait au moyen du système de lecture de plaques.

<sup>1</sup> L'estimation a été effectuée à partir du nombre de sorties des abonnés résidents enregistré au mois de septembre sur tous les parkings. Certains mois donnant à lieu à moins de sortie du fait des périodes de vacances et alors que la formule « petit rouleur » devrait logiquement conduire les résidents à moins sortir leur véhicule surtout lorsqu'ils ont plus de 2 véhicules et surtout lorsqu'ils ont la possibilité d'utiliser moins le véhicule qui bénéficie d'un abonnement résident. Le manque à gagner calculé sur le mois de septembre a été majoré de 30 %, ce qui donne un manque à gagner sur 12 mois de 73 700 €.

## Date de début de l'application du bénéfice réduction « petit rouleur »

La mise en œuvre de la réduction « petit rouleur » ne sera effective parking par parking qu'à compter du premier mois complet qui suivra la mise en service du système de lecture de plaques sur les parkings concernés listés ci-après.

### Parkings concernés par l'offre résident « petit rouleur »

Hypercentre	Centre-ville
Gambetta Pey-Berland République Victoire Cité Mondiale Front du Médoc	8 mai 45 Porte de Bordeaux

Les parkings de périphérie de Pessac, Mérignac et Le Bouscat ne sont pas concernés par l'offre « petit rouleur » pour les raisons suivantes :

- ces parcs ont un nombre d'abonnés résidents extrêmement faible (respectivement 80, 28 et 56 au 1<sup>er</sup> octobre 2011),
- ils bénéficient par ailleurs déjà de tarifs résidents extrêmement attractifs,
- enfin, l'importance de l'investissement en système de lecture de plaque auxquels s'ajoutent les frais de maintenance apparaît disproportionnée au regard de la faiblesse du nombre d'abonnés résidents.

Les parkings Lhôte (113 places), Croix de Seguey (40 places) et Bergonié (66 places) sont exclus pour les raisons suivantes :

- ces parcs de faible capacité comptent peu d'abonnés résidents même dans le cas de rue Lhôte pourtant exclusivement occupé par des abonnés résidents,
- ces 3 parcs sont équipés de matériel DESIGNA EDEN, matériel qui nécessiterait d'être remplacé pour permettre l'installation d'un système de lecture de plaques. Cet investissement serait tout à fait disproportionné.

Le parking Centre Commercial Mériadeck n'est également pas inclus et pour le moment dans la liste car il est demandé de façon parfaitement marginale pour des abonnements résidents.

Qui plus est, il faut observer que les parkings listés dans le tableau pour entrer dans la catégorie abonnés résidents « petits rouleurs » sont ou seront tous équipés de matériel ACS.

Il faut ici observer que les parcs mentionnés dans le tableau ci-dessus sont tous équipés de matériel ACS récents et que l'installation d'un système de lecture de plaques sera contenue. En effet, la mise en concurrence du marché de renouvellement du matériel de péage qui concerne tous les parkings listés dans le tableau ci-dessus prévoyait en variante le système de lecture de plaque. De ce fait, PARCUB, dans un contexte fortement concurrentiel et alors que de nombreux parcs étaient concernés par ce marché d'où un effet volume, des prix tout à fait compétitifs ont pu être obtenus. Cela est décisif alors que le système de lecture de plaques ne peut fonctionner qu'après modification du logiciel de péage sur lequel seul l'équipementier est habilité à intervenir.

**Durée de souscription et conditions de paiement pour bénéficier de l'avantage résident « petit rouleur » :**

- 12 mois renouvelables automatiquement avec prélèvement automatique mensuel ou annuel au choix du client.

En cas de déménagement et sur présentation des justificatifs nécessaires, l'abonnement pourra être résilié moyennant le préavis usuel actuel.

Une modification des conditions générales de vente sera apportée au contrat d'abonnement pour préciser les conditions d'obtention.

Les actions commerciales relatives à l'extension du périmètre résident ainsi qu'à l'abonnement « Résident Petit Rouleur » ne débuteront que dès lors que le système de gestion sera pleinement opérationnel. Toutefois ces mesures pourront être annoncées à l'occasion des vœux de nouvelle année.

#### **Mise à disposition de vélos pour les abonnés résidents « petits rouleurs »**

Sur les parcs concernés par l'offre abonné résident « petit rouleur », des vélos dans la limite de ceux disponibles seront mis à disposition des abonnés résidents « petits rouleurs ». Le prêt de ces vélos assorti de la remise d'une carte d'accès aux espaces sécurisés 2 roues ainsi que d'un cadenas seront faits gracieusement, l'abonné « petit rouleur » en cas de non restitution de tout ou partie des biens mis à disposition devant assumer les sommes prévues au contrat.

L'ensemble des spécificités du contrat résident « petit rouleur » sera repris dans un contrat qui sera soumis au vote d'un prochain conseil d'administration.

- **Tarifs abonnements résidents selon les parkings et pour ceux concernés comme indiqué dans le dernier tableau ci-dessus**

Abonnement Résident	Année 2011	2012 sans réduction petit rouleur	Variation en valeur TTC	Variation en %	2012 avec 7,5 € réduction petit rouleur	soit par rapport à 2011
Hyper Centre	67,00 €	68,50 €	1,5 €	2.24%	61 €	- 9,0 %
Centre Ville	51,00 €	52,50 €	1,5 €	2.9%	45 €	- 11,8 %
Périphérie	35,00 €	37,00 €	2 €	5.7%	Non concernés	
Cité Mondiale et Front du Médoc	53,00 €	55,00 €	2 €	3.77%	47.5 €	- 10,4 %
Victoire	56,00 €	58,00 €	2 €	3.57%	51.5 €	- 8,0 %
Centre Commercial Mériadeck	42,00 €	46,00 €	4 €	9.52%	Non concerné	

Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze. Le parking Saint Jean est un parking de gare ce qui exclut toute offre d'abonnement résident. Les tarifs sont en cohérence avec les orientations définies dans le plan à moyen terme 2011-2020.

Il est rappelé que l'écart entre tarif résident et permanent devra être à terme d'un tiers, cet objectif ne tient pas compte de la réduction « petit rouleur ». La création de cette notion de résident « petit rouleur » conduit pour un automobiliste ayant un usage modéré de son véhicule à des tarifs inférieurs aux tarifs 2011. Pour l'utilisateur bénéficiant de l'avantage maximum, à savoir 7,50 € TTC par mois, la baisse des tarifs est tout à fait significative, comme explicité en page 3. Hors avantage petit rouleur, les hausses tarifaires ont été modérées en valeur. Il est à noter qu'en ce qui concerne le parking Centre Commercial Mériadeck, la hausse est plus conséquente alors que ce parking en 2010 n'avait aucun abonné résident et que le conseil d'administration avait décidé de baisser de façon radicale le tarif résident de ce parc en 2011 à 42 € alors que ce parc relève du secteur hypercentre sur lequel le tarif résident en 2011 était de 67 €. Au regard de l'accueil du tarif résident sur le parc Centre Commercial Mériadeck, une hausse de 4 € en 2012 apparaît adéquate.

## 2.2 - Autres tarifs

### Tarifs hebdomadaires

Les abonnements hebdomadaires ont été fixés depuis 2009 à 50 % du prix des abonnements mensuels, disposition qui est maintenue, ce qui donne les tarifs suivants :

Hebdomadaires	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,7%
Centre Ville	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,5%
Périphérie	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,7%
Cité Mondiale et Front du Médoc	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,7%
Victoire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,9%

### Tarifs abonnement nuit :

Pour rappel, les abonnements nuit couvrent la plage horaire 19 H - 9 H.

- Le tarif individuel calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivaut à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1<sup>er</sup> abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel.

Ces dispositions restent inchangées pour 2012.

Nuit Individuel	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,7%
Centre Ville	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,5%
Périphérie	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,7%
Cité Mondiale et Front du Médoc	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,7%
Victoire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,9%
Saint Jean				

Nuit entreprise	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %	% Sur Permanent
Hyper Centre	38,50 €	39,55 €	1,05 €	2,73%	35,00%
Centre Ville	29,75 €	30,80 €	1,05 €	3,53%	35,00%
Périphérie	19,25 €	19,78 €	0,53 €	2,75%	35,00%
Cité Mondiale et Front du Médoc	31,50 €	33,60 €	2,10 €	6,67%	35,00%
Victoire	31,50 €	32,73 €	1,23 €	3,90%	35,00%
Saint Jean					

## Contrat de location longue durée

Les dispositions arrêtées par délibération 2008/05/03 restent inchangées.

### 2 roues motorisés

Les tarifs sont revalorisés sur la base de ceux prévus au PMT. L'abonnement 2 roues sur le parking St Jean doit être d'un niveau plus élevé alors que la demande est forte sur ce parking, et que les places 2 roues motorisés doivent être limitées. Les revalorisations 2012 restent limitées en valeur.

2 RM	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Centre Ville	30,00 €	31,00 €	1,00 €	3,33%
Périphérie	23,00 €	24,00 €	1,00 €	4,35%
Cité Mondiale et Front du Médoc	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Victoire	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Saint Jean	52,00 €	54,00 €	2,00 €	3,85%

### Vélos

Les abonnements vélos, jusqu'à ce jour, sont gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés à hauteur de 15 € TTC. Il convient de poursuivre le développement des espaces 2 roues pour proposer une offre dans une logique de maillage rendant les espaces 2 roues plus attractifs. Il conviendra d'envisager en 2013 voire courant 2012 une facturation de l'abonnement vélo qui sera assorti d'une prise en charge du gravage des vélos par PARCUB alors qu'il est indispensable de pouvoir identifier les propriétaires des vélos en cas notamment de constat « de vélos ventouses ».

### Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2010, le chèque parking 1H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC.

Ces dispositions qui existent depuis 2008 sont à maintenir en 2012.

### Tarif spécifique multicartes

Pour rappel, les abonnements multicartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB. Plus précisément, pour les abonnements en nombre, une carte sur deux est délivrée avec une réduction par rapport aux tarifs permanents. Le coût de cette deuxième carte était équivalent en 2008 à 38 % du tarif permanent, à 40,5 % en 2009, à 45 % en 2010 et à 51,8 % en 2011, niveau qui reste inférieur aux titulaires de ces contrats.

En 2012, il est approprié, compte tenu de l'objectif général fixé, de pratiquer une hausse substantielle en pourcentage. Pour autant, les évolutions proposées restent bien en deçà de ce qui avait été annoncé aux titulaires de ces contrats. Aussi, de nouvelles hausses seront nécessaires sur les années à venir. Il va de soi, alors que les pourcentages indiqués sont contenus, que dès lors que des résiliations massives seraient constatées que se poserait alors la question courant d'année 2012 d'un éventuel ajustement complémentaire.

Multicartes	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %	Ecart sur Permanent
Hyper Centre	53,00 €	55,50 €	2,50 €	4,7%	50,9%
Centre Ville	40,00 €	43,00 €	3,00 €	7,5%	51,1%
Cité Mondiale et Front du Médoc	53,00 €	56,00 €	3,00 €	5,7%	41,7%
Victoire	45,00 €	48,50 €	3,50 €	7,8%	48,1%

### **Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client**

Dans ces deux cas et pour toute durée inférieure à 24H00, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement, comme cela se pratique chez la majorité des gestionnaires de parkings. Cette disposition reste inchangée en 2012.

Dans l'hypothèse de stationnements supérieurs à 24 heures, il sera demandé le prix d'une journée de stationnement par tranche de 24 heures entamée donc pour toute journée entamée le forfait jour est dû.

### **Carte d'abonnement :**

Le prix du support de la carte d'abonnement qui est de 31 € TTC en 2011 demeure inchangé en 2012.

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception et d'une façon générale tout envoi de documents demandés selon ces formes seront facturés 5 € TTC, montant identique à celui pratiqué en 2011.

## **2.3 – Les tarifs horaires**

### **2.3.1 – Soirée tranquille**

Le tarif de la soirée tranquille commence à 20 H pour se terminer à 7 H sur tous les parkings sauf ceux de la zone périphérique pour lesquels les dispositions de la soirée tranquille demeurent 19H00/7 Heures. Le montant forfaitaire de cette plage d'utilisation est de 3,50 € TTC en 2011 est maintenu en 2012 et le niveau de 3 € sur les parkings de périphérie pratiqués en 2011 également maintenu.

Pour rappel, comme précisé dans la délibération 2009/05/03, toute heure entamée sur la période de jour et ceci quel que soit le parking peut être intégralement consommée, le tarif forfaitaire de soirée ne s'appliquant qu'à la fin de la première heure de stationnement démarrée en période tarifaire de journée.

De plus, la dernière heure entamée en fin de période de nuit et ceci quel que soit le secteur, et si l'utilisateur stationne après 7 H, est intégralement couverte par le tarif de la soirée tranquille. Ces dispositions, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, demeurent inchangées.

### 2.3.2 - Zone Hypercentre :

Parkings : Gambetta, Pey-Berland, République, Lhôte, Front du Médoc, Cité Mondiale, Victoire, Centre Commercial Mériadeck

#### 1 – Hypercentre hors Centre Commercial Mériadeck

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H, c'est-à-dire en commençant de stationner juste à la fin de la soirée tranquille

Hyper centre	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
De 0 à 1H	2,40 €		2,40 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	10,60 €	2,00 €	11,00 €	2,40 €	0,40 €	3,77%
De 5 H à 6 H	12,60 €	2,00 €	13,40 €	2,40 €	0,80 €	6,35%
De 6 H à 7 H	14,60 €	2,00 €	15,80 €	2,40 €	1,20 €	8,22%
De 7 H à 8 H	16,60 €	2,00 €	18,20 €	2,40 €	1,60 €	9,64%
De 8 H à 9 H	18,60 €	2,00 €	19,00 €	0,80 €	0,40 €	2,15%
De 9 H à 10 H	19,00 €	0,40 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

- Le prix des quatre premières heures demeure inchangé.
- Les tarifs des plages comprises entre 4 et 9 heures évoluent par rapport à la tarification 2011.
- Le prix des plages suivantes demeure inchangé, pour favoriser le stationnement occasionnel de longue durée lié aux activités de congrès, de tourisme etc.

#### 2 - Hypercentre - parc Centre Commercial Mériadeck :

Préalablement, il convient de préciser que la convention passée avec le Centre Commercial Mériadeck dans le cadre du financement de l'heure trente de gratuité offerte à la clientèle en période d'ouverture du centre commercial arrive à terme au 31 décembre 2011.

Une négociation de reconduction a été engagée avec les différents représentants du centre commercial afin de trouver un accord financier visant à revaloriser l'indemnité versée à PARCUB.

Dès lors que cet accord sera formalisé par la signature d'une nouvelle convention, la gratuité pourra être reconduite avec application de la grille tarifaire ci-après.

En période de fermeture de la galerie marchande, il sera appliqué les tarifs de la zone Hyper centre sans gratuité du stationnement.

Le prix maximum pour 24 H passe de 23 € à 19 € tarif applicable dès la 10<sup>ème</sup> heure. De ce fait, en cas de ticket perdu, toute période de 24 heures entamée est facturée à 19 € TTC contre 23 € précédemment.

Compte tenu des heures d'ouverture du centre commercial Mériadeck, la tarification de la soirée tranquille de 3,50 € s'applique de 22H00 à 7H00. Lorsque le centre commercial est fermé, la soirée tranquille débute à 20 H comme sur tous les autres parcs de l'hypercentre et du centre.

C.C.M	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit			
2H00	2,20 €	2,20 €	2,40 €	2,40 €	0,20 €	9,09%
3h00	4,40 €	2,20 €	4,80 €	2,40 €	0,40 €	9,09%
4h00	6,60 €	2,20 €	7,20 €	2,40 €	0,60 €	9,09%
5h00	8,60 €	2,00 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
6h00	10,60 €	2,00 €	11,00 €	2,40 €	0,40 €	3,77%
7h00	12,60 €	2,00 €	13,40 €	2,40 €	0,80 €	6,35%
8h00	14,60 €	2,00 €	15,80 €	2,40 €	1,20 €	8,22%
9h00	16,60 €	2,00 €	18,20 €	2,40 €	1,60 €	9,64%
10h00	18,60 €	2,00 €	19,00 €	0,80 €	0,40 €	2,15%
11h00	20,60 €	2,00 €	19,00 €	0,00 €	-1,60 €	-7,77%
12h00	22,60 €	2,00 €	19,00 €	0,00 €	-3,60 €	-15,93%
13H00	23,00 €	0,40 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
14H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
15H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
24H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%

### 2.3.3 – Zone centre

Tarifs inchangés en 2012.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, soit une hypothèse défavorable pour l'utilisateur, c'est-à-dire à partir de la 1<sup>ère</sup> tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille.

Centre ville	Année 2011		Année 2012		Variation 2011/2010	
	Tarifs TTC	Prix de la plage	Tarifs TTC	Prix de la plage	En valeur	En %
De 0 H à 1 H	2,00 €		2,00 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	6,00 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	7,20 €	1,20 €	7,20 €	1,20 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	9,00 €	1,80 €	9,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	10,80 €	1,80 €	10,80 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	12,60 €	1,80 €	12,60 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	14,40 €	1,80 €	14,40 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	16,20 €	1,80 €	16,20 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	18,00 €	1,80 €	18,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%

Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

Tarif soirée tranquille à 3,50 € TTC de 20 H à 7 H.

## Parking Saint Jean : parking de gare stationnement et arrêts minutes

Les dispositions retenues par délibération 2009/01/06 restent inchangées. Pour rappel, s'agissant d'un parking de gare, aucun tarif soirée tranquille n'est pratiqué.

### 2.3.4 - Zone Périphérie :

#### Parkings de Mérignac, Pessac et Le Bouscat

Les tarifs 2012 des 2 parkings de la zone périphérie sont tout à fait attractifs et restent inchangés.

Périphérie	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €	1,00 €	1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	- €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	- €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	- €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	- €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	- €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	- €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	- €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	- €	0,00%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	10,00 €	1,00 €	- €	0,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	11,00 €	1,00 €	- €	0,00%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	12,00 €	1,00 €	- €	0,00%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	15,00 €	3,00 €	- €	0,00%

La soirée tranquille reste aux tarifs 2011, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

Le prix maximum pour 24 heures est de 15.00 € TTC.

Sur le parking de Pessac qui est un parc spécifique et alors qu'il convient de favoriser l'utilisation de ce parking en tant que parc de rabattement pour les usagers de la SNCF, le forfait de 24 H au-delà des premières 24 H demeure inchangé à 8 € en 2011, ce qui rend ce parking pour ce type d'usage très attractif.

#### - Tickets de stationnement Stade et Spectacles :

Le parking Porte de Bordeaux est utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques CHABAN DELMAS. Ces usagers stationnement en moyenne entre 2 et 3 heures.

Le forfait spectacle sous forme de ticket congrès d'une durée de 4 H et d'un montant de 4 € en 2011 reste inchangé en 2012.

#### - Cartes mixtes abonnements/horaires :

Dès lors que tous les parkings accueillant de la clientèle horaire seront équipés du nouveau matériel de péage, les cartes d'abonnement des clients « Individuels » seront dotées de la fonction carte Privilège. Cette fonction permettra à ces clients (hors contrats multiscartes et contrats souscrits par des sociétés) de stationner sur un autre parking que celui référencé sur le contrat d'abonnement selon le tarif horaire du parc de référence tout en bénéficiant d'une remise commerciale de l'ordre de 10 % sur le montant encodé par valorisation du solde de la carte. Les conditions tarifaires seront précisées ultérieurement dans une délibération spécifique.

Chaque carte d'abonnement individuelle (hors multiscartes, sociétés et institutions) sera créditée par PARCUB d'un montant de 5.00 €

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2012 tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés dans l'annexe de la présente délibération,
- acter que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- décider qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 la zone résident est portée à 400 m autour de la périphérie de chaque parking,
- décider que dans le mois qui suivra la mise en place d'un système de lecture de plaques sur les parcs listés dans la présente délibération, les abonnés résidents pourront souscrire aux conditions énoncées le contrat résident « petit rouleur ». Ce contrat fera l'objet ultérieurement d'une délibération,
- acter que les tarifs, hors tarifs horaires, sont adoptés hors taxes et qu'ils seront donc ajustés en cas de changement du taux de TVA dès la date d'application du nouveau taux.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité et M. MAURIN s'abstient.**

**Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 15 novembre 2011**

**Pour expédition conforme**

**Le président**

**Michel DUCHENE**



## TARIFS DU PARKING ST JEAN ET DES ARRETS MINUTES

Saint Jean	Année 2012	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
0' à 7'	0 €	0 €
7' à 10'	1,00 €	0 €
10' à 20'	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	10,00 €	12,00 €
3H00	11,00 €	14,00 €
4H00	12,00 €	16,00 €
5H00	13,00 €	18,00 €
6H00	14,00 €	20,00 €
7H00	15,00 €	22,00 €
8H00	16,00 €	24,00 €
9H00	17,00 €	26,00 €
10H00	18,00 €	28,00 €
11H00	19,00 €	30,00 €
12H00	20,00 €	32,00 €
13H00	21,00 €	34,00 €
14H00	22,00 €	36,00 €
15H00	23,00 €	38,00 €
16H00	23,00 €	40,00 €
17H00	23,00 €	42,00 €
18H00	23,00 €	44,00 €
19H00	23,00 €	46,00 €
20H00	23,00 €	48,00 €
21H00	23,00 €	50,00 €
22H00	23,00 €	52,00 €
23H00	23,00 €	54,00 €
24H00	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	11,00 € au plus en appliquant la grille tarifaire ci-après	1er jour : 20 € maxi / 2me 25 € max / 3eme jour 30 € max

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE PARKING ST JEAN HORS LES 2 ARRETS MINUTES APPLICABLE  
AU-DELA D'UNE PREMIERE PERIODE DE 24 HEURES AVEC UN MAXIMUM DE 11 € PAR  
TRANCHE DE 24 HEURES**

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 30 minutes	2 €	2 €
Plus de 30 minutes à 60 minutes	1 €	3 €
Plus de 1 heure à 2 heures	2 €	5 €
Plus de 2 heures à 3 heures	2 €	7 €
Plus de 3 heures à 4 heures	2 €	9 €
Plus de 4 heures à 5 heures	2 €	11 €
Plus de 5 heures à 6 heures	0 €	11 €
Plus de 6 heures à 7 heures	0 €	11 €
Plus de 7 heures à 8 heures	0 €	11 €
Plus de 8 heures à 9 heures	0 €	11 €
Plus de 9 heures à 10 heures	0 €	11 €
Plus de 10 heures à 11 heures	0 €	11 €
Plus de 11 heures à 12 heures	0 €	11 €
Plus de 12 heures à 13 heures	0 €	11 €
Plus de 13 heures à 14 heures	0 €	11 €
Plus de 14 heures à 15 heures	0 €	11 €
Plus de 15 heures à 16 heures	0 €	11 €
Plus de 16 heures à 17 heures	0 €	11 €
Plus de 17 heures à 18 heures	0 €	11 €
Plus de 18 heures à 19 heures	0 €	11 €
Plus de 19 heures à 20 heures	0 €	11 €
Plus de 20 heures à 21 heures	0 €	11 €
Plus de 21 heures à 22 heures	0 €	11 €
Plus de 22 heures à 23 heures	0 €	11 €
Plus de 23 heures à 24 heures	0 €	11 €

Puis pour chaque période de 24 heures reprise de la grille ci-dessus avec un tarif au plus par jour de 11 €

**GRILLE TARIFAIRE 2 ROUES MOTORISES DU PARKING ST JEAN**

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 1 H	2 €	2,00 €
Plus de 1 H à 2 H	2 €	4,00 €
Plus de 2 H à 3H	1 €	5,00 €
Plus de 3 H à 4H	1 €	6,00 €
Plus de 4 H à 5H	1 €	7,00 €
Plus de 5 H à 6H	1 €	8,00 €
Plus de 6 H à 7 H	1 €	9,00 €
Plus de 7 H à 24 H	1 €	10,00 €
maxi par journée sup au plus		5,00 € au plus en reprenant la grille tarifaire ci-dessus

Tarifs abonnements 2011 (hors amodiations).

Hyper Centre	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Permanent	110,00 €	113,00 €	3,00 €	2,73%
Multicartes	53,00 €	55,50 €	2,50 €	4,72%
Résident	67,00 €	68,50 €	1,50 €	2,24%
Nuit	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Nuit Entreprises	38,50 €	39,55 €	1,05 €	2,73%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Centre Commercial Mériadeck	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Permanent	110,00 €	113,00 €	3,00 €	2,73%
Résident	42,00 €	46,00 €	4,00 €	9,52%
Ratio multicarte/perm	48%	49%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		
Front du Médoc et Cité Mondiale	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,67%
Permanent	90,00 €	96,00 €	6,00 €	6,67%
Multicartes	53,00 €	56,00 €	3,00 €	5,66%
Résident	53,00 €	55,00 €	2,00 €	3,77%
Nuit	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,67%
Nuit Entreprises	31,50 €	33,60 €	2,10 €	6,67%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Ratio multicarte/perm	59%	58%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		

Victoire	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2011/2010 en valeur TTC	Variation 2011/2010 en %
Hebdomadaire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,89%
Permanent	90,00 €	93,50 €	3,50 €	3,89%
Multicartes	45,00 €	48,50 €	3,50 €	7,78%
Résident	56,00 €	58,00 €	2,00 €	3,57%
Nuit	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,89%
Nuit Entreprises	31,50 €	32,73 €	1,23 €	3,90%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Ratio multicarte/perm	50%	52%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		

Centre	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,53%
Permanent	85,00 €	88,00 €	3,00 €	3,53%
Multicartes	40,00 €	43,00 €	3,00 €	7,50%
Résident	51,00 €	52,50 €	1,50 €	2,94%
Nuit	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,53%
Nuit Entreprises	29,75 €	30,80 €	1,05 €	3,53%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	30,00 €	31,00 €	1,00 €	3,33%
Ratio multiscarte/perm	47%	49%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ratio nuit Ent/Perm	35%	35%		

Périphérie	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,73%
Permanent	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Multicartes				
Résident	35,00 €	37,00 €	2,00 €	5,71%
Nuit	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,73%
Nuit Entreprises	19,25 €	19,78 €	0,53 €	2,75%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	23,00 €	24,00 €	€	10,60%
Ratio multiscarte/perm				
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ratio nuit Ent/Perm	35%	35%		

St Jean	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Permanent	104,00 €	111,00 €	7,00 €	6,73%
Moto	52,00 €	54,00 €	2,00 €	3,85%

#### Tarifs 2012 pour contrats d'amodiations

Tarifs Amodiation " Permanent" 15 ans	Année 2011	Année 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hyper Centre	29 700,00 €	30 510,00 €	810,00 €	2,7%
Front du Médoc / Cité Mondiale/ Victoire	24 300,00 €	25 920,00 €	1 620,00 €	6,7%
Centre	22 950,00 €	23 760,00 €	810,00 €	3,5%
Périphérie	14 850,00 €	15 255,00 €	405,00 €	2,7%
Saint Jean	28 080,00 €	29 970,00 €	1 890,00 €	6,7%

Tarifs Amodiation " Résident" 15 ans	Année 2011	Année 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hyper Centre	18 090,00 €	18 495,00 €	405,00 €	2,2%
Centre Commercial Mériadeck	11 340,00 €	12 420,00 €	1 080,00 €	9,5%
Front du Médoc / Cité Mondiale	14 310,00 €	14 850,00 €	540,00 €	3,8%
Victoire	15 120,00 €	15 660,00 €	540,00 €	3,6%
Centre	13 770,00 €	14 175,00 €	405,00 €	2,9%
Périphérie	9 450,00 €	9 990,00 €	540,00 €	5,7%

#### TARIF RESIDENT « PETIT ROULEUR »

Liste des parcs Hyper Centre	Tarif mensuel 2011 TTC (avec TVA à 19,6 %)	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 5 sorties au plus par mois	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 16 sorties et plus par mois	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 5 sorties au plus)	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 16 sorties au plus)
Gambetta	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
Pey-Berland	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
République	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
Victoire	56,00 €	50,50 €	58,00 €	5,50 €	2,00 €
Cité Mondiale	53,00 €	47,50 €	55,00 €	5,50 €	2,00 €
Front du Médoc	53,00 €	47,50 €	55,00 €	5,50 €	2,00 €
Lhote	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €

Liste des parcs Centre Ville	Tarif mensuel 2011 TTC (avec TVA à 19,6 %)	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 5 sorties au plus par mois	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 16 sorties et plus par mois	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 5 sorties au plus)	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 16 sorties au plus)
8 mai 45	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Porte de Bordeaux	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Croix de Seguey	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Bergonié	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €

**AFFAIRE 2011/05/03P**

**TARIFS 2012**

**I - ELEMENTS DE CONTEXTE**

Les tarifs 2012 découlent des orientations générales définies dans le PMT dont la dernière version a été actualisée en juin 2011 et qui a été approuvée par le conseil d'administration de PARCUB.

La grille tarifaire doit tenir compte de 2 impératifs essentiels :

- la nécessité d'équilibrer au minimum les comptes de PARCUB sans subvention de la CUB et donc par les recettes provenant des usagers alors que la régie gère un service public industriel et commercial,
- la nécessité de respecter le plan des déplacements urbains défini par la Communauté Urbaine et de maintenir, après la phase de travaux de réhabilitation, les parkings à un bon niveau.

Ces 2 impératifs doivent être réalisés dans un environnement défavorable :

- d'une part, l'évolution des modes de déplacement se fait au détriment de l'usage des parkings. La concurrence du réseau de transport en commun est plus forte que ce qui était anticipé il y a 8 ans. Elle devrait sur les années à venir s'accroître avec l'accroissement de l'offre de transport en commun et cela d'autant plus que le rapport à l'automobile, moins valorisée, évolue,
- d'autre part, le contexte économique actuel est défavorable et pèse sur l'évolution de l'activité. L'hypothèse d'une crise majeure pesant lourdement sur l'activité de la régie ne peut être exclue.

Un point est fait à chaque conseil d'administration sur l'évolution de l'activité aussi bien horaire qu'abonnée. En synthèse, on peut, sur cette base, faire ressortir les points suivants :

- l'activité horaire a connu une évolution défavorable sur les dernières années, ce qui n'a pas été le cas en 2010. Pour autant, à ce redressement a fait suite en 2011 un recul de l'activité horaire. Hors parkings St Jean et Gambetta, et en faisant une projection de la tendance des mois connus sur la fin de l'année 2011, le recul de l'activité horaire devrait être de l'ordre de 3 % en 2011,
- en ce qui concerne les abonnements, la tendance globale est défavorable du fait du recul des abonnés permanents sachant que les abonnements résidents qui ont très fortement progressé sur les dernières années ont tendance à se stabiliser. Plusieurs conventions de longue durée arrivent à échéance en 2012 et ne devraient pas être suivies de la souscription de nouveaux contrats. Des arbitrages des entreprises défavorables à PARCUB ne peuvent être exclus, qui plus est, toute dégradation de la situation économique est également de nature à peser sur la demande d'abonnements résidents.

La politique tarifaire a été énoncée chaque année dans la délibération relative aux tarifs et le plan à moyen terme 2011-2020 donne tous éléments synthétiques. Il est à noter que ce plan à moyen terme a affirmé la volonté de la régie de poursuivre et d'amplifier une politique favorable aux résidents.

**2 – LES TARIFS 2012**

**2.1 – Les tarifs abonnements résidents et permanents 2012**

Sur la base des éléments qui précèdent, les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 peuvent être présentés par comparaison aux tarifs 2011.

## a) Abonnements permanents mensuels

Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze, disposition qui reste inchangée pour 2012.

Les tarifs permanents concernent essentiellement les déplacements domicile-travail. Au regard des tarifs des parkings gérés par d'autres exploitants et de la stratégie générale tarifaire de PARCUB, une hausse légèrement supérieure à l'inflation est appropriée sachant qu'il convient en ce qui concerne les parkings Cité Mondiale, Front du Médoc et Victoire de procéder à des ajustements plus significatifs alors que ces parkings ont été rattachés au secteur hypercentre.

Pour ce qui est du parking St Jean, parking de gare, et alors que ses tarifs étaient très modérés et que la priorité doit être donnée aux usagers horaires, la politique de réajustement de son tarif permanent pratiquée depuis plusieurs années est poursuivie. Pour autant, en 2012, les tarifs restent encore légèrement inférieurs aux tarifs de l'hypercentre.

Abonnement permanent	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	110,00 €	113 €	3 €	2,73 %
Centre Ville	85,00 €	88 €	3 €	3,53 %
Périphérie	55,00 €	56,5 €	1,5 €	2,73 %
Cité Mondiale et Front du Médoc	90,00 €	96 €	6 €	6,67 %
Victoire	90,00 €	93,5 €	3,5 €	3,89 %
Saint Jean	104,00 €	111 €	7 €	6,7 %

Tableau en euros TTC en tenant compte d'une TVA à 19,6 %. Si le taux de la TVA devait être revu, les tarifs seraient automatiquement ajustés en conséquence.

## b) Abonnements résidents

Dans le cadre du plan à moyen terme 2011-2020 adopté par le conseil d'administration du mois de juin 2011, il a été retenu pour orientation de poursuivre et d'amplifier la politique favorable aux résidents.

A ce titre, **2 décisions majeures** peuvent être prises dans le cadre de la présente délibération :

- passer la **zone résident** calculée à partir de la périphérie de chaque parking de 300 mètres à **400 mètres** et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- accorder une **réduction tarifaire aux abonnés résidents « petits rouleurs »** dont la mise en œuvre est conditionnée par des investissements en matériel et logiciel à réaliser courant du premier semestre 2012.

La notion de « petit rouleur » concerne que les abonnés résidents et ceci en cohérence avec le PDU. Elle permet de bénéficier d'un avantage tarifaire pour les usagers qui font un usage modéré de leurs véhicules et donc encombrant et polluent peu l'espace public. L'avantage tarifaire « petit rouleur » est de nature à inciter les habitants possesseurs d'un véhicule à utiliser les transports en commun. Ce dispositif, alors que la zone résident est portée de 300 à 400 mètres, pourra, éventuellement à l'avenir avec un certain nombre de dispositions complémentaires, accompagner la mise en place des zones ZAPA prévues sur Bordeaux.

### ▪ Caractéristiques de l'offre « petit rouleur » et dispositions contractuelles

Est considéré comme petit rouleur, tout abonné résident qui, sur un mois calendaire complet, sort son véhicule du parking sur lequel il est abonné moins de 15 fois.

## Avantages tarifaires de l'abonnement résident « Petit Rouleur ».

En dessous du seuil de 15 sorties et pour les 10 sorties au plus inférieures à ce seuil, une réduction de 0,75 € TTC par sortie en moins est accordée. Aussi, la réduction peut atteindre au plus la somme de 7,50 € TTC, ce qui représente un avantage potentiel significatif comme cela ressort du tableau suivant :

HYPER CENTRE	TARIF MENSUEL En € TTC	PRIX PLANCHER en € TTC	% DE REMISE
Résident	68,50 €	61,00 €	10,95%
CITE MONDIALE ET FRONT DU MEDOC	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	55,00 €	47,50 €	13,64%
VICTOIRE	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	58,00 €	50,50 €	12,93%
CENTRE VILLE	TARIF MENSUEL	PRIX PLANCHER	TARIF MENSUEL
Résident	52,50 €	45,00 €	14,29%

A titre d'information, la réduction « petit rouleur » peut être estimée à un avantage global pour les abonnés résidents et sur l'année 2012 à environ 68 000 € TTC<sup>1</sup> hors impact du passage de la zone résident de 300 à 400 mètres, soit l'équivalent d'environ 5,5 % des recettes abonnés résidents estimées sur l'année 2011.

Les 2 nouveaux avantages consentis aux résidents (passage à 400 mètres et réduction « petit rouleur ») sont d'autant plus importants pour la régie que le poids des abonnements résidents a considérablement progressé sur les dernières années. Les recettes résidents représentent en effet 30 % du total des recettes abonnements.

### Décompte des sorties des résidents « Petits Rouleurs »

Pour rappel, l'abonnement résident permet aux habitants de bénéficier d'un tarif préférentiel ; c'est pour cela qu'un seul abonnement résident par foyer fiscal est accordé et pour un véhicule identifié. Il est essentiel d'éviter les risques de fraude. Par exemple lorsqu'un foyer dispose de 2 véhicules avec un abonnement permanent et résident, il convient que la carte abonné permanent ne soit pas utilisée pour sortir le véhicule résident. Il est donc nécessaire d'identifier sans ambiguïté possible les sorties du véhicule résident, cela peut être fait au moyen du système de lecture de plaques.

<sup>1</sup> L'estimation a été effectuée à partir du nombre de sorties des abonnés résidents enregistré au mois de septembre sur tous les parkings. Certains mois donnant à lieu à moins de sortie du fait des périodes de vacances et alors que la formule « petit rouleur » devrait logiquement conduire les résidents à moins sortir leur véhicule surtout lorsqu'ils ont plus de 2 véhicules et surtout lorsqu'ils ont la possibilité d'utiliser moins le véhicule qui bénéficie d'un abonnement résident. Le manque à gagner calculé sur le mois de septembre a été majoré de 30 %, ce qui donne un manque à gagner sur 12 mois de 73 700 €.

## Date de début de l'application du bénéfice réduction « petit rouleur »

La mise en œuvre de la réduction « petit rouleur » ne sera effective parking par parking qu'à compter du premier mois complet qui suivra la mise en service du système de lecture de plaques sur les parkings concernés listés ci-après.

### Parkings concernés par l'offre résident « petit rouleur »

Hypercentre	Centre-ville
Gambetta Pey-Berland République Victoire Cité Mondiale Front du Médoc	8 mai 45 Porte de Bordeaux

Les parkings de périphérie de Pessac, Mérignac et Le Bouscat ne sont pas concernés par l'offre « petit rouleur » pour les raisons suivantes :

- ces parcs ont un nombre d'abonnés résidents extrêmement faible (respectivement 80, 28 et 56 au 1<sup>er</sup> octobre 2011),
- ils bénéficient par ailleurs déjà de tarifs résidents extrêmement attractifs,
- enfin, l'importance de l'investissement en système de lecture de plaque auxquels s'ajoutent les frais de maintenance apparaît disproportionnée au regard de la faiblesse du nombre d'abonnés résidents.

Les parkings Lhôte (113 places), Croix de Seguey (40 places) et Bergonié (66 places) sont exclus pour les raisons suivantes :

- ces parcs de faible capacité comptent peu d'abonnés résidents même dans le cas de rue Lhôte pourtant exclusivement occupé par des abonnés résidents,
- ces 3 parcs sont équipés de matériel DESIGNA EDEN, matériel qui nécessiterait d'être remplacé pour permettre l'installation d'un système de lecture de plaques. Cet investissement serait tout à fait disproportionné.

Le parking Centre Commercial Mériadeck n'est également pas inclus et pour le moment dans la liste car il est demandé de façon parfaitement marginale pour des abonnements résidents.

Qui plus est, il faut observer que les parkings listés dans le tableau pour entrer dans la catégorie abonnés résidents « petits rouleurs » sont ou seront tous équipés de matériel ACS.

Il faut ici observer que les parcs mentionnés dans le tableau ci-dessus sont tous équipés de matériel ACS récents et que l'installation d'un système de lecture de plaques sera contenue. En effet, la mise en concurrence du marché de renouvellement du matériel de péage qui concerne tous les parkings listés dans le tableau ci-dessus prévoyait en variante le système de lecture de plaque. De ce fait, PARCUB, dans un contexte fortement concurrentiel et alors que de nombreux parcs étaient concernés par ce marché d'où un effet volume, des prix tout à fait compétitifs ont pu être obtenus. Cela est décisif alors que le système de lecture de plaques ne peut fonctionner qu'après modification du logiciel de péage sur lequel seul l'équipementier est habilité à intervenir.

**Durée de souscription et conditions de paiement pour bénéficier de l'avantage résident « petit rouleur » :**

- 12 mois renouvelables automatiquement avec prélèvement automatique mensuel ou annuel au choix du client.

En cas de déménagement et sur présentation des justificatifs nécessaires, l'abonnement pourra être résilié moyennant le préavis usuel actuel.

Une modification des conditions générales de vente sera apportée au contrat d'abonnement pour préciser les conditions d'obtention.

Les actions commerciales relatives à l'extension du périmètre résident ainsi qu'à l'abonnement « Résident Petit Rouleur » ne débuteront que dès lors que le système de gestion sera pleinement opérationnel. Toutefois ces mesures pourront être annoncées à l'occasion des vœux de nouvelle année.

#### Mise à disposition de vélos pour les abonnés résidents « petits rouleurs »

Sur les parcs concernés par l'offre abonné résident « petit rouleur », des vélos dans la limite de ceux disponibles seront mis à disposition des abonnés résidents « petits rouleurs ». Le prêt de ces vélos assorti de la remise d'une carte d'accès aux espaces sécurisés 2 roues ainsi que d'un cadenas seront faits gracieusement, l'abonné « petit rouleur » en cas de non restitution de tout ou partie des biens mis à disposition devant assumer les sommes prévues au contrat.

L'ensemble des spécificités du contrat résident « petit rouleur » sera repris dans un contrat qui sera soumis au vote d'un prochain conseil d'administration.

- **Tarifs abonnements résidents selon les parkings et pour ceux concernés comme indiqué dans le dernier tableau ci-dessus**

Abonnement Résident	Année 2011	2012 sans réduction petit rouleur	Variation en valeur TTC	Variation en %	2012 avec 7,5 € réduction petit rouleur	soit par rapport à 2011
Hyper Centre	67,00 €	68,50 €	1,5 €	2.24%	61 €	- 9,0 %
Centre Ville	51,00 €	52,50 €	1,5 €	2.9%	45 €	- 11,8 %
Périphérie	35,00 €	37,00 €	2 €	5.7%	Non concernés	
Cité Mondiale et Front du Médoc	53,00 €	55,00 €	2 €	3.77%	47.5 €	- 10,4 %
Victoire	56,00 €	58,00 €	2 €	3.57%	51.5 €	- 8,0 %
Centre Commercial Mériadeck	42,00 €	46,00 €	4 €	9.52%	Non concerné	

Il est rappelé que le tarif annuel est égal au tarif mensuel multiplié par douze. Le parking Saint Jean est un parking de gare ce qui exclut toute offre d'abonnement résident. Les tarifs sont en cohérence avec les orientations définies dans le plan à moyen terme 2011-2020.

Il est rappelé que l'écart entre tarif résident et permanent devra être à terme d'un tiers, cet objectif ne tient pas compte de la réduction « petit rouleur ». La création de cette notion de résident « petit rouleur » conduit pour un automobiliste ayant un usage modéré de son véhicule à des tarifs inférieurs aux tarifs 2011. Pour l'utilisateur bénéficiant de l'avantage maximum, à savoir 7,50 € TTC par mois, la baisse des tarifs est tout à fait significative, comme explicité en page 3. Hors avantage petit rouleur, les hausses tarifaires ont été modérées en valeur. Il est à noter qu'en ce qui concerne le parking Centre Commercial Mériadeck, la hausse est plus conséquente alors que ce parking en 2010 n'avait aucun abonné résident et que le conseil d'administration avait décidé de baisser de façon radicale le tarif résident de ce parc en 2011 à 42 € alors que ce parc relève du secteur hypercentre sur lequel le tarif résident en 2011 était de 67 €. Au regard de l'accueil du tarif résident sur le parc Centre Commercial Mériadeck, une hausse de 4 € en 2012 apparaît adéquate.

## 2.2 - Autres tarifs

### Tarifs hebdomadaires

Les abonnements hebdomadaires ont été fixés depuis 2009 à 50 % du prix des abonnements mensuels, disposition qui est maintenue, ce qui donne les tarifs suivants :

Hebdomadaires	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,7%
Centre Ville	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,5%
Périphérie	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,7%
Cité Mondiale et Front du Médoc	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,7%
Victoire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,9%

### Tarifs abonnement nuit :

Pour rappel, les abonnements nuit couvrent la plage horaire 19 H - 9 H.

- Le tarif individuel calculé sur la base de 50 % de l'abonnement permanent
- Le tarif entreprise équivaut à 35 % du tarif de l'abonnement permanent applicable à la condition de remplir la double condition suivante : disposer de 150 abonnements permanents sur le parking de référence et de souscrire un minimum de 50 abonnements de nuit. Dès lors que cette double condition est remplie, le 1<sup>er</sup> abonnement bénéficie de ce tarif préférentiel.

Ces dispositions restent inchangées pour 2012.

Nuit Individuel	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,7%
Centre Ville	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,5%
Périphérie	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,7%
Cité Mondiale et Front du Médoc	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,7%
Victoire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,9%
Saint Jean				

Nuit entreprise	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %	% Sur Permanent
Hyper Centre	38,50 €	39,55 €	1,05 €	2,73%	35,00%
Centre Ville	29,75 €	30,80 €	1,05 €	3,53%	35,00%
Périphérie	19,25 €	19,78 €	0,53 €	2,75%	35,00%
Cité Mondiale et Front du Médoc	31,50 €	33,60 €	2,10 €	6,67%	35,00%
Victoire	31,50 €	32,73 €	1,23 €	3,90%	35,00%
Saint Jean					

## Contrat de location longue durée

Les dispositions arrêtées par délibération 2008/05/03 restent inchangées.

### 2 roues motorisés

Les tarifs sont revalorisés sur la base de ceux prévus au PMT. L'abonnement 2 roues sur le parking St Jean doit être d'un niveau plus élevé alors que la demande est forte sur ce parking, et que les places 2 roues motorisés doivent être limitées. Les revalorisations 2012 restent limitées en valeur.

2 RM	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %
Hyper Centre	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Centre Ville	30,00 €	31,00 €	1,00 €	3,33%
Périphérie	23,00 €	24,00 €	1,00 €	4,35%
Cité Mondiale et Front du Médoc	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Victoire	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Saint Jean	52,00 €	54,00 €	2,00 €	3,85%

### Vélos

Les abonnements vélos, jusqu'à ce jour, sont gratuits, seuls les frais de souscription sont facturés à hauteur de 15 € TTC. Il convient de poursuivre le développement des espaces 2 roues pour proposer une offre dans une logique de maillage rendant les espaces 2 roues plus attractifs. Il conviendra d'envisager en 2013 voire courant 2012 une facturation de l'abonnement vélo qui sera assorti d'une prise en charge du gravage des vélos par PARCUB alors qu'il est indispensable de pouvoir identifier les propriétaires des vélos en cas notamment de constat « de vélos ventouses ».

### Les chèques parkings

Ils peuvent être vendus à tous les professionnels riverains du parking de référence qui souhaitent offrir une gratuité partielle du stationnement à leurs clients.

En 2010, le chèque parking 1H était vendu avec un abattement de 20 % avec un tarif minimum de 0,50 € TTC et pour une durée de 2 heures avec un abattement de 40 % avec un tarif minimum de 0,80 € TTC.

Ces dispositions qui existent depuis 2008 sont à maintenir en 2012.

### Tarif spécifique multicartes

Pour rappel, les abonnements multicartes correspondent à des abonnements en nombre tels que définis par la délibération 2007/01/05 et qui sont utilisés actuellement par le CHU, le SDIS et l'université. Il convient de poursuivre la politique de rattrapage engagée depuis la création de PARCUB. Plus précisément, pour les abonnements en nombre, une carte sur deux est délivrée avec une réduction par rapport aux tarifs permanents. Le coût de cette deuxième carte était équivalent en 2008 à 38 % du tarif permanent, à 40,5 % en 2009, à 45 % en 2010 et à 51,8 % en 2011, niveau qui reste inférieur aux titulaires de ces contrats.

En 2012, il est approprié, compte tenu de l'objectif général fixé, de pratiquer une hausse substantielle en pourcentage. Pour autant, les évolutions proposées restent bien en deçà de ce qui avait été annoncé aux titulaires de ces contrats. Aussi, de nouvelles hausses seront nécessaires sur les années à venir. Il va de soi, alors que les pourcentages indiqués sont contenus, que dès lors que des résiliations massives seraient constatées que se poserait alors la question courant d'année 2012 d'un éventuel ajustement complémentaire.

Multicartes	Année 2011	Tarifs 2012	Variation en valeur TTC	Variation en %	Ecart sur Permanent
Hyper Centre	53,00 €	55,50 €	2,50 €	4,7%	50,9%
Centre Ville	40,00 €	43,00 €	3,00 €	7,5%	51,1%
Cité Mondiale et Front du Médoc	53,00 €	56,00 €	3,00 €	5,7%	41,7%
Victoire	45,00 €	48,50 €	3,50 €	7,8%	48,1%

### **Ticket perdu ou ticket détérioré par la faute du client**

Dans ces deux cas et pour toute durée inférieure à 24H00, il est réclamé au client le prix d'une journée complète de stationnement, comme cela se pratique chez la majorité des gestionnaires de parkings. Cette disposition reste inchangée en 2012.

Dans l'hypothèse de stationnements supérieurs à 24 heures, il sera demandé le prix d'une journée de stationnement par tranche de 24 heures entamée donc pour toute journée entamée le forfait jour est dû.

### **Carte d'abonnement :**

Le prix du support de la carte d'abonnement qui est de 31 € TTC en 2011 demeure inchangé en 2012.

Le changement de macaron résident à la demande du client reste inchangé à 10 € TTC.

Tout envoi de titre d'accès et de macaron en lettre recommandée avec accusé de réception et d'une façon générale tout envoi de documents demandés selon ces formes seront facturés 5 € TTC, montant identique à celui pratiqué en 2011.

## **2.3 – Les tarifs horaires**

### **2.3.1 – Soirée tranquille**

Le tarif de la soirée tranquille commence à 20 H pour se terminer à 7 H sur tous les parkings sauf ceux de la zone périphérique pour lesquels les dispositions de la soirée tranquille demeurent 19H00/7 Heures. Le montant forfaitaire de cette plage d'utilisation est de 3,50 € TTC en 2011 est maintenu en 2012 et le niveau de 3 € sur les parkings de périphérie pratiqués en 2011 également maintenu.

Pour rappel, comme précisé dans la délibération 2009/05/03, toute heure entamée sur la période de jour et ceci quel que soit le parking peut être intégralement consommée, le tarif forfaitaire de soirée ne s'appliquant qu'à la fin de la première heure de stationnement démarrée en période tarifaire de journée.

De plus, la dernière heure entamée en fin de période de nuit et ceci quel que soit le secteur, et si l'utilisateur stationne après 7 H, est intégralement couverte par le tarif de la soirée tranquille. Ces dispositions, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, demeurent inchangées.

### 2.3.2 - Zone Hypercentre :

Parkings : Gambetta, Pey-Berland, République, Lhôte, Front du Médoc, Cité Mondiale, Victoire, Centre Commercial Mériadeck

#### 1 – Hypercentre hors Centre Commercial Mériadeck

Le tableau ci-après est donné pour l'hypothèse la plus défavorable à savoir un stationnement à partir de 7 H, c'est-à-dire en commençant de stationner juste à la fin de la soirée tranquille

Hyper centre	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
De 0 à 1H	2,40 €		2,40 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,80 €	2,40 €	4,80 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	7,20 €	2,40 €	7,20 €	2,40 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	8,60 €	1,40 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	10,60 €	2,00 €	11,00 €	2,40 €	0,40 €	3,77%
De 5 H à 6 H	12,60 €	2,00 €	13,40 €	2,40 €	0,80 €	6,35%
De 6 H à 7 H	14,60 €	2,00 €	15,80 €	2,40 €	1,20 €	8,22%
De 7 H à 8 H	16,60 €	2,00 €	18,20 €	2,40 €	1,60 €	9,64%
De 8 H à 9 H	18,60 €	2,00 €	19,00 €	0,80 €	0,40 €	2,15%
De 9 H à 10 H	19,00 €	0,40 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%

- Le prix des quatre premières heures demeure inchangé.
- Les tarifs des plages comprises entre 4 et 9 heures évoluent par rapport à la tarification 2011.
- Le prix des plages suivantes demeure inchangé, pour favoriser le stationnement occasionnel de longue durée lié aux activités de congrès, de tourisme etc.

#### 2 - Hypercentre - parc Centre Commercial Mériadeck :

Préalablement, il convient de préciser que la convention passée avec le Centre Commercial Mériadeck dans le cadre du financement de l'heure trente de gratuité offerte à la clientèle en période d'ouverture du centre commercial arrive à terme au 31 décembre 2011.

Une négociation de reconduction a été engagée avec les différents représentants du centre commercial afin de trouver un accord financier visant à revaloriser l'indemnité versée à PARCUB.

Dès lors que cet accord sera formalisé par la signature d'une nouvelle convention, la gratuité pourra être reconduite avec application de la grille tarifaire ci-après.

En période de fermeture de la galerie marchande, il sera appliqué les tarifs de la zone Hyper centre sans gratuité du stationnement.

Le prix maximum pour 24 H passe de 23 € à 19 € tarif applicable dès la 10<sup>ème</sup> heure. De ce fait, en cas de ticket perdu, toute période de 24 heures entamée est facturée à 19 € TTC contre 23 € précédemment.

Compte tenu des heures d'ouverture du centre commercial Mériadeck, la tarification de la soirée tranquille de 3,50 € s'applique de 22H00 à 7H00. Lorsque le centre commercial est fermé, la soirée tranquille débute à 20 H comme sur tous les autres parcs de l'hypercentre et du centre.

C.C.M	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarif TTC	Prix de l'heure	Tarif TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
Moins de 1H30*	Gratuit		Gratuit			
2H00	2,20 €	2,20 €	2,40 €	2,40 €	0,20 €	9,09%
3h00	4,40 €	2,20 €	4,80 €	2,40 €	0,40 €	9,09%
4h00	6,60 €	2,20 €	7,20 €	2,40 €	0,60 €	9,09%
5h00	8,60 €	2,00 €	8,60 €	1,40 €	0,00 €	0,00%
6h00	10,60 €	2,00 €	11,00 €	2,40 €	0,40 €	3,77%
7h00	12,60 €	2,00 €	13,40 €	2,40 €	0,80 €	6,35%
8h00	14,60 €	2,00 €	15,80 €	2,40 €	1,20 €	8,22%
9h00	16,60 €	2,00 €	18,20 €	2,40 €	1,60 €	9,64%
10h00	18,60 €	2,00 €	19,00 €	0,80 €	0,40 €	2,15%
11h00	20,60 €	2,00 €	19,00 €	0,00 €	-1,60 €	-7,77%
12h00	22,60 €	2,00 €	19,00 €	0,00 €	-3,60 €	-15,93%
13H00	23,00 €	0,40 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
14H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
15H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%
24H00	23,00 €	0,00 €	19,00 €	0,00 €	-4,00 €	-17,39%

### 2.3.3 – Zone centre

Tarifs inchangés en 2012.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont donnés en prenant pour hypothèse un début de stationnement à 7 H, soit une hypothèse défavorable pour l'utilisateur, c'est-à-dire à partir de la 1<sup>ère</sup> tranche horaire qui suit la fin de la période soirée tranquille.

Centre ville	Année 2011		Année 2012		Variation 2011/2010	
	Tarifs TTC	Prix de la plage	Tarifs TTC	Prix de la plage	En valeur	En %
De 0 H à 1 H	2,00 €		2,00 €		0,00 €	0,00%
De 1 H à 2 H	4,00 €	2,00 €	4,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 2 H à 3 H	6,00 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
De 3 H à 4 H	7,20 €	1,20 €	7,20 €	1,20 €	0,00 €	0,00%
De 4 H à 5 H	9,00 €	1,80 €	9,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 5 H à 6 H	10,80 €	1,80 €	10,80 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 6 H à 7 H	12,60 €	1,80 €	12,60 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 7 H à 8 H	14,40 €	1,80 €	14,40 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 8 H à 9 H	16,20 €	1,80 €	16,20 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 9 H à 10 H	18,00 €	1,80 €	18,00 €	1,80 €	0,00 €	0,00%
De 10 H à 11 H	19,00 €	1,00 €	19,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00%
De 11 H à 12 H	19,00 €	0,00 €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%
De 12 H à 24 H	19,00 €	- €	19,00 €	- €	0,00 €	0,00%

Tarif 24 heures bloqué à 19,00 € TTC.

Tarif soirée tranquille à 3,50 € TTC de 20 H à 7 H.

## Parking Saint Jean : parking de gare stationnement et arrêts minutes

Les dispositions retenues par délibération 2009/01/06 restent inchangées. Pour rappel, s'agissant d'un parking de gare, aucun tarif soirée tranquille n'est pratiqué.

### 2.3.4 - Zone Périphérie :

#### Parkings de Mérignac, Pessac et Le Bouscat

Les tarifs 2012 des 2 parkings de la zone périphérie sont tout à fait attractifs et restent inchangés.

Périphérie	Année 2011		Année 2012		Variation 2012/2011	
	Tarifs TTC	Prix de l'heure	Tarifs TTC	Prix de l'heure	En valeur	En %
0H à 1H	1,00 €	1,00 €	1,00 €			
1H à 2H	2,00 €	1,00 €	2,00 €	1,00 €	- €	0,00%
2H à 3H	3,00 €	1,00 €	3,00 €	1,00 €	- €	0,00%
3H à 4H	4,00 €	1,00 €	4,00 €	1,00 €	- €	0,00%
4H à 5H	5,00 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	- €	0,00%
5H à 6H	6,00 €	1,00 €	6,00 €	1,00 €	- €	0,00%
6H à 7H	7,00 €	1,00 €	7,00 €	1,00 €	- €	0,00%
7H à 8H	8,00 €	1,00 €	8,00 €	1,00 €	- €	0,00%
8H à 9H	9,00 €	1,00 €	9,00 €	1,00 €	- €	0,00%
9H à 10H	10,00 €	1,00 €	10,00 €	1,00 €	- €	0,00%
10H à 11H	11,00 €	1,00 €	11,00 €	1,00 €	- €	0,00%
11H à 12H	12,00 €	1,00 €	12,00 €	1,00 €	- €	0,00%
12H à 24H	15,00 €	3,00 €	15,00 €	3,00 €	- €	0,00%

La soirée tranquille reste aux tarifs 2011, soit 3 € TTC et couvre la plage horaire 19 H à 7 H du matin.

Le prix maximum pour 24 heures est de 15.00 € TTC.

Sur le parking de Pessac qui est un parc spécifique et alors qu'il convient de favoriser l'utilisation de ce parking en tant que parc de rabattement pour les usagers de la SNCF, le forfait de 24 H au-delà des premières 24 H demeure inchangé à 8 € en 2011, ce qui rend ce parking pour ce type d'usage très attractif.

#### - Tickets de stationnement Stade et Spectacles :

Le parking Porte de Bordeaux est utilisé par des usagers assistant aux matchs ou spectacles se déroulant au stade Jacques CHABAN DELMAS. Ces usagers stationnement en moyenne entre 2 et 3 heures.

Le forfait spectacle sous forme de ticket congrès d'une durée de 4 H et d'un montant de 4 € en 2011 reste inchangé en 2012.

#### - Cartes mixtes abonnements/horaires :

Dès lors que tous les parkings accueillant de la clientèle horaire seront équipés du nouveau matériel de péage, les cartes d'abonnement des clients « Individuels » seront dotées de la fonction carte Privilège. Cette fonction permettra à ces clients (hors contrats multiscartes et contrats souscrits par des sociétés) de stationner sur un autre parking que celui référencé sur le contrat d'abonnement selon le tarif horaire du parc de référence tout en bénéficiant d'une remise commerciale de l'ordre de 10 % sur le montant encodé par valorisation du solde de la carte. Les conditions tarifaires seront précisées ultérieurement dans une délibération spécifique.

Chaque carte d'abonnement individuelle (hors multiscartes, sociétés et institutions) sera créditée par PARCUB d'un montant de 5.00 €

Aussi, vous est-il proposé, Madame, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- adopter les tarifs 2012 tels que présentés et explicités dans la présente délibération et rappelés dans l'annexe de la présente délibération,
- acter que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- décider qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 la zone résident est portée à 400 m autour de la périphérie de chaque parking,
- décider que dans le mois qui suivra la mise en place d'un système de lecture de plaques sur les parcs listés dans la présente délibération, les abonnés résidents pourront souscrire aux conditions énoncées le contrat résident « petit rouleur ». Ce contrat fera l'objet ultérieurement d'une délibération,
- acter que les tarifs, hors tarifs horaires, sont adoptés hors taxes et qu'ils seront donc ajustés en cas de changement du taux de TVA dès la date d'application du nouveau taux.

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité et M. MAURIN s'abstient.**

**Fait et délibéré au siège social de PARCUB le 15 novembre 2011**

**Pour expédition conforme**

**Le président**

**Michel DUCHENE**



## TARIFS DU PARKING ST JEAN ET DES ARRETS MINUTES

Saint Jean	Année 2012	
	Parking public	Arrêts minutes Nord et Sud
0' à 7'	0 €	0 €
7' à 10'	1,00 €	0 €
10' à 20'	2,00 €	2,00 €
20' à 30'	4,00 €	3,00 €
30' à 40'	5,00 €	4,00 €
40' à 50'	6,00 €	5,00 €
50' à 60'	7,00 €	6,00 €
60' à 70'	8,00 €	7,00 €
70' à 80'	8,00 €	8,00 €
80' à 90'	9,00 €	9,00 €
90' à 100'	9,00 €	10,00 €
100' à 110'	10,00 €	11,00 €
110' à 120'	10,00 €	12,00 €
3H00	11,00 €	14,00 €
4H00	12,00 €	16,00 €
5H00	13,00 €	18,00 €
6H00	14,00 €	20,00 €
7H00	15,00 €	22,00 €
8H00	16,00 €	24,00 €
9H00	17,00 €	26,00 €
10H00	18,00 €	28,00 €
11H00	19,00 €	30,00 €
12H00	20,00 €	32,00 €
13H00	21,00 €	34,00 €
14H00	22,00 €	36,00 €
15H00	23,00 €	38,00 €
16H00	23,00 €	40,00 €
17H00	23,00 €	42,00 €
18H00	23,00 €	44,00 €
19H00	23,00 €	46,00 €
20H00	23,00 €	48,00 €
21H00	23,00 €	50,00 €
22H00	23,00 €	52,00 €
23H00	23,00 €	54,00 €
24H00	23,00 €	56,00 €
maxi par journée sup au plus	11,00 € au plus en appliquant la grille tarifaire ci-après	1er jour : 20 € maxi / 2me 25 € max / 3eme jour 30 € max

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE PARKING ST JEAN HORS LES 2 ARRETS MINUTES APPLICABLE  
AU-DELA D'UNE PREMIERE PERIODE DE 24 HEURES AVEC UN MAXIMUM DE 11 € PAR  
TRANCHE DE 24 HEURES**

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 30 minutes	2 €	2 €
Plus de 30 minutes à 60 minutes	1 €	3 €
Plus de 1 heure à 2 heures	2 €	5 €
Plus de 2 heures à 3 heures	2 €	7 €
Plus de 3 heures à 4 heures	2 €	9 €
Plus de 4 heures à 5 heures	2 €	11 €
Plus de 5 heures à 6 heures	0 €	11 €
Plus de 6 heures à 7 heures	0 €	11 €
Plus de 7 heures à 8 heures	0 €	11 €
Plus de 8 heures à 9 heures	0 €	11 €
Plus de 9 heures à 10 heures	0 €	11 €
Plus de 10 heures à 11 heures	0 €	11 €
Plus de 11 heures à 12 heures	0 €	11 €
Plus de 12 heures à 13 heures	0 €	11 €
Plus de 13 heures à 14 heures	0 €	11 €
Plus de 14 heures à 15 heures	0 €	11 €
Plus de 15 heures à 16 heures	0 €	11 €
Plus de 16 heures à 17 heures	0 €	11 €
Plus de 17 heures à 18 heures	0 €	11 €
Plus de 18 heures à 19 heures	0 €	11 €
Plus de 19 heures à 20 heures	0 €	11 €
Plus de 20 heures à 21 heures	0 €	11 €
Plus de 21 heures à 22 heures	0 €	11 €
Plus de 22 heures à 23 heures	0 €	11 €
Plus de 23 heures à 24 heures	0 €	11 €

Puis pour chaque période de 24 heures reprise de la grille ci-dessus avec un tarif au plus par jour de 11 €

**GRILLE TARIFAIRE 2 ROUES MOTORISES DU PARKING ST JEAN**

Durées de stationnement	Tarif par tranche	Cumul
Jusqu'à 7 minutes	0 €	0 €
Plus de 7 minutes à 1 H	2 €	2,00 €
Plus de 1 H à 2 H	2 €	4,00 €
Plus de 2 H à 3H	1 €	5,00 €
Plus de 3 H à 4H	1 €	6,00 €
Plus de 4 H à 5H	1 €	7,00 €
Plus de 5 H à 6H	1 €	8,00 €
Plus de 6 H à 7 H	1 €	9,00 €
Plus de 7 H à 24 H	1 €	10,00 €
maxi par journée sup au plus		5,00 € au plus en reprenant la grille tarifaire ci-dessus

Tarifs abonnements 2011 (hors amodiations).

Hyper Centre	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Permanent	110,00 €	113,00 €	3,00 €	2,73%
Multicartes	53,00 €	55,50 €	2,50 €	4,72%
Résident	67,00 €	68,50 €	1,50 €	2,24%
Nuit	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Nuit Entreprises	38,50 €	39,55 €	1,05 €	2,73%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Centre Commercial Mériadeck	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Permanent	110,00 €	113,00 €	3,00 €	2,73%
Résident	42,00 €	46,00 €	4,00 €	9,52%
Ratio multicarte/perm	48%	49%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		
Front du Médoc et Cité Mondiale	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,67%
Permanent	90,00 €	96,00 €	6,00 €	6,67%
Multicartes	53,00 €	56,00 €	3,00 €	5,66%
Résident	53,00 €	55,00 €	2,00 €	3,77%
Nuit	45,00 €	48,00 €	3,00 €	6,67%
Nuit Entreprises	31,50 €	33,60 €	2,10 €	6,67%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Ratio multicarte/perm	59%	58%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		

Victoire	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2011/2010 en valeur TTC	Variation 2011/2010 en %
Hebdomadaire	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,89%
Permanent	90,00 €	93,50 €	3,50 €	3,89%
Multicartes	45,00 €	48,50 €	3,50 €	7,78%
Résident	56,00 €	58,00 €	2,00 €	3,57%
Nuit	45,00 €	46,75 €	1,75 €	3,89%
Nuit Entreprises	31,50 €	32,73 €	1,23 €	3,90%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	40,00 €	41,00 €	1,00 €	2,50%
Ratio multicarte/perm	50%	52%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ration nuit Ent/Perm	35%	35%		

Centre	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,53%
Permanent	85,00 €	88,00 €	3,00 €	3,53%
Multicartes	40,00 €	43,00 €	3,00 €	7,50%
Résident	51,00 €	52,50 €	1,50 €	2,94%
Nuit	42,50 €	44,00 €	1,50 €	3,53%
Nuit Entreprises	29,75 €	30,80 €	1,05 €	3,53%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	30,00 €	31,00 €	1,00 €	3,33%
Ratio multicate/perm	47%	49%		
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ratio nuit Ent/Perm	35%	35%		

Périphérie	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hebdomadaire	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,73%
Permanent	55,00 €	56,50 €	1,50 €	2,73%
Multicartes				
Résident	35,00 €	37,00 €	2,00 €	5,71%
Nuit	27,50 €	28,25 €	0,75 €	2,73%
Nuit Entreprises	19,25 €	19,78 €	0,53 €	2,75%
Abonnement Vélos	- €	- €		
Moto	23,00 €	24,00 €	€	10,60%
Ratio multicate/perm				
Ratio nuit/perm	50%	50%		
Ratio nuit Ent/Perm	35%	35%		

St Jean	Année 2011	Tarifs 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Permanent	104,00 €	111,00 €	7,00 €	6,73%
Moto	52,00 €	54,00 €	2,00 €	3,85%

#### Tarifs 2012 pour contrats d'amodiations

Tarifs Amodiation " Permanent" 15 ans	Année 2011	Année 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hyper Centre	29 700,00 €	30 510,00 €	810,00 €	2,7%
Front du Médoc / Cité Mondiale/ Victoire	24 300,00 €	25 920,00 €	1 620,00 €	6,7%
Centre	22 950,00 €	23 760,00 €	810,00 €	3,5%
Périphérie	14 850,00 €	15 255,00 €	405,00 €	2,7%
Saint Jean	28 080,00 €	29 970,00 €	1 890,00 €	6,7%

Tarifs Amodiation " Résident" 15 ans	Année 2011	Année 2012	Variation 2012/2011 en valeur TTC	Variation 2012/2011 en %
Hyper Centre	18 090,00 €	18 495,00 €	405,00 €	2,2%
Centre Commercial Mériadeck	11 340,00 €	12 420,00 €	1 080,00 €	9,5%
Front du Médoc / Cité Mondiale	14 310,00 €	14 850,00 €	540,00 €	3,8%
Victoire	15 120,00 €	15 660,00 €	540,00 €	3,6%
Centre	13 770,00 €	14 175,00 €	405,00 €	2,9%
Périphérie	9 450,00 €	9 990,00 €	540,00 €	5,7%

#### TARIF RESIDENT « PETIT ROULEUR »

Liste des parcs Hyper Centre	Tarif mensuel 2011 TTC (avec TVA à 19,6 %)	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 5 sorties au plus par mois	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 16 sorties et plus par mois	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 5 sorties au plus)	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 16 sorties au plus)
Gambetta	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
Pey-Berland	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
République	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €
Victoire	56,00 €	50,50 €	58,00 €	5,50 €	2,00 €
Cité Mondiale	53,00 €	47,50 €	55,00 €	5,50 €	2,00 €
Front du Médoc	53,00 €	47,50 €	55,00 €	5,50 €	2,00 €
Lhote	67,00 €	61,00 €	68,50 €	6,00 €	1,50 €

Liste des parcs Centre Ville	Tarif mensuel 2011 TTC (avec TVA à 19,6 %)	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 5 sorties au plus par mois	Tarif mensuel 2012 TTC (avec TVA à 19,6 %) avec 16 sorties et plus par mois	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 5 sorties au plus)	Ecart au mieux par rapport aux tarifs 2011 (si 16 sorties au plus)
8 mai 45	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Porte de Bordeaux	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Croix de Seguey	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €
Bergonié	51,00 €	45,00 €	52,50 €	6,00 €	1,50 €

# Tous Parcs de Stationnement

Recettes horaires 2011

7 031 589 € hors cartes Privilèges et redevance CMK

Capacité générale des parcs accueillant des horaires

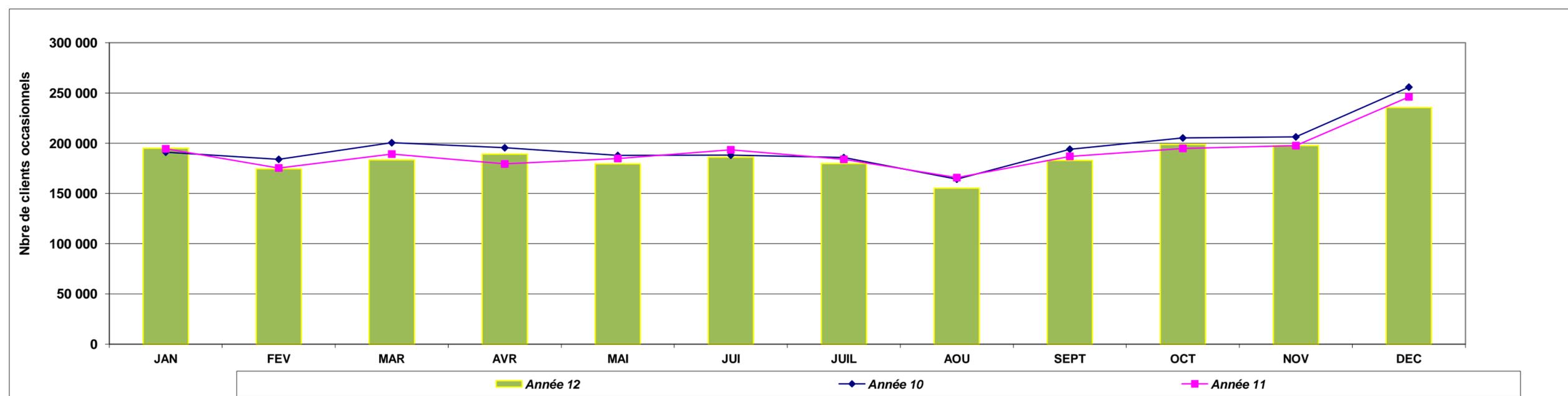
7 990

## Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	191 105	194 453	194 974	3 869	2,02	521	0,27
FEV	183 995	175 428	174 477	-9 518	-5,17	-951	-0,54
MAR	200 510	189 203	183 464	-17 046	-8,50	-5 739	-3,03
AVR	195 520	179 393	189 389	-6 131	-3,14	9 996	5,57
MAI	187 829	184 872	179 494	-8 335	-4,44	-5 378	-2,91
JUI	188 095	193 474	186 075	-2 020	-1,07	-7 399	-3,82
JUIL	185 717	184 008	179 794	-5 923	-3,19	-4 214	-2,29
AOU	164 211	165 797	155 345	-8 866	-5,40	-10 452	-6,30
SEPT	194 050	186 994	183 054	-10 996	-5,67	-3 940	-2,11
OCT	205 260	194 916	198 762	-6 498	-3,17	3 846	1,97
NOV	206 314	197 643	197 571	-8 743	-4,24	-72	-0,04
DEC	255 896	246 266	235 478	-20 418	-7,98	-10 788	-4,38
TOTAL							

## Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
191 105	194 453	194 974	3 869	2,02	521	0,27
375 100	369 881	369 451	-5 649	-1,51	-430	-0,12
575 610	559 084	552 915	-22 695	-3,94	-6 169	-1,10
771 130	738 477	742 304	-28 826	-3,74	3 827	0,52
958 959	923 349	921 798	-37 161	-3,88	-1 551	-0,17
1 147 054	1 116 823	1 107 873	-39 181	-3,42	-8 950	-0,80
1 332 771	1 300 831	1 287 667	-45 104	-3,38	-13 164	-1,01
1 496 982	1 466 628	1 443 012	-53 970	-3,61	-23 616	-1,61
1 691 032	1 653 622	1 626 066	-64 966	-3,84	-27 556	-1,67
1 896 292	1 848 538	1 824 828	-71 464	-3,77	-23 710	-1,28
2 102 606	2 046 181	2 022 399	-80 207	-3,81	-23 782	-1,16
2 358 502	2 292 447	2 257 877	-100 625	-4,27	-34 570	-1,51
2 358 502	2 292 447	2 257 877	-100 625	-4,27	-34 570	-1,51



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire Gambetta

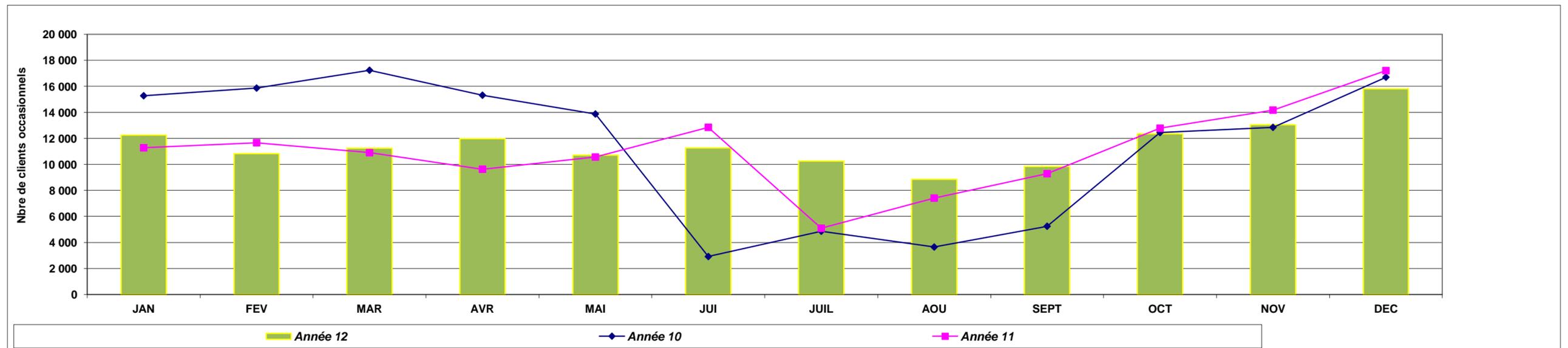
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	5,8%
Recettes horaires 2011	709 648 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	10,09%
Capacité générale du parc	489 soit 6,1%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	15 278	11 279	12 260	-3 018	-19,75	981	8,70
FEV	15 869	11 667	10 838	-5 031	-31,70	-829	-7,11
MAR	17 240	10 904	11 255	-5 985	-34,72	351	3,22
AVR	15 319	9 634	11 983	-3 336	-21,78	2 349	24,38
MAI	13 876	10 570	10 705	-3 171	-22,85	135	1,28
JUI	2 921	12 851	11 265	8 344	285,66	-1 586	-12,34
JUIL	4 867	5 095	10 265	5 398	110,91	5 170	101,47
AOU	3 651	7 413	8 865	5 214	142,81	1 452	19,59
SEPT	5 248	9 289	9 852	4 604	87,73	563	6,06
OCT	12 449	12 783	12 344	-105	-0,84	-439	-3,43
NOV	12 849	14 176	13 050	201	1,56	-1 126	-7,94
DEC	16 705	17 211	15 812	-893	-5,35	-1 399	-8,13
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
15 278	11 279	12 260	-3 018	-19,75	981	8,70
31 147	22 946	23 098	-8 049	-25,84	152	0,66
48 387	33 850	34 353	-14 034	-29,00	503	1,49
63 706	43 484	46 336	-17 370	-27,27	2 852	6,56
77 582	54 054	57 041	-20 541	-26,48	2 987	5,53
80 503	66 905	68 306	-12 197	-15,15	1 401	2,09
85 370	72 000	78 571	-6 799	-7,96	6 571	9,13
89 021	79 413	87 436	-1 585	-1,78	8 023	10,10
94 269	88 702	97 288	3 019	3,20	8 586	9,68
106 718	101 485	109 632	2 914	2,73	8 147	8,03
119 567	115 661	122 682	3 115	2,61	7 021	6,07
136 272	132 872	138 494	2 222	1,63	5 622	4,23
136 272	132 872	138 494	2 222	1,63	5 622	4,23



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire Front du Médoc

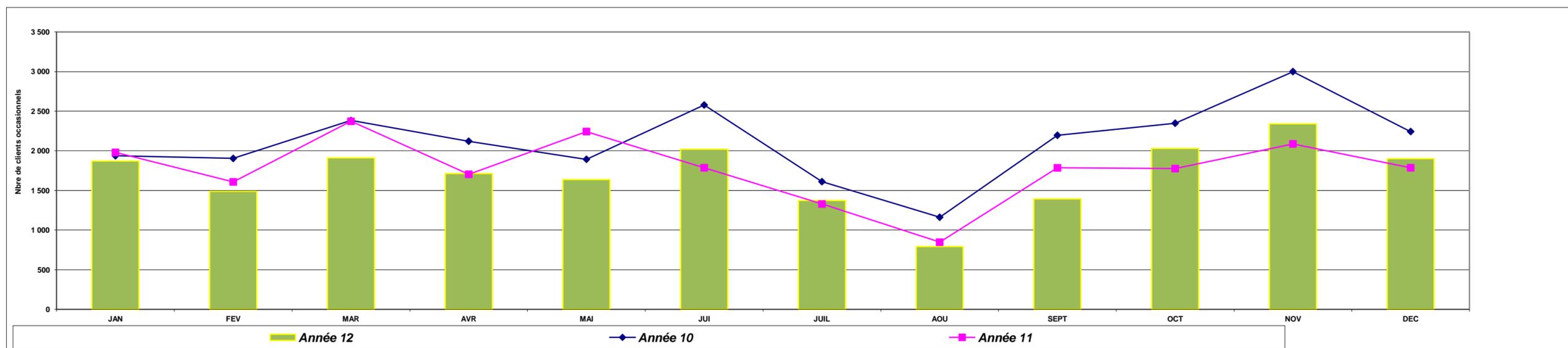
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	1,1%
Recettes horaires 2011	133 300 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	1,90%
Capacité générale du parc	1103 soit 13,80%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	1 938	1 981	1 872	-66	-3,41	-109	-5,50
FEV	1 905	1 609	1 491	-414	-21,73	-118	-7,33
MAR	2 383	2 373	1 914	-469	-19,68	-459	-19,34
AVR	2 122	1 705	1 714	-408	-19,23	9	0,53
MAI	1 894	2 244	1 640	-254	-13,41	-604	-26,92
JUI	2 579	1 787	2 022	-557	-21,60	235	13,15
JUIL	1 612	1 330	1 376	-236	-14,64	46	3,46
AOU	1 163	848	792	-371	-31,90	-56	-6,60
SEPT	2 197	1 786	1 393	-804	-36,60	-393	-22,00
OCT	2 349	1 777	2 030	-319	-13,58	253	14,24
NOV	3 000	2 088	2 342	-658	-21,93	254	12,16
DEC	2 244	1 787	1 902	-342	-15,24	115	6,44
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
1 938	1 981	1 872	-66	-3,41	-109	-5,50
3 843	3 590	3 363	-480	-12,49	-227	-6,32
6 226	5 963	5 277	-949	-15,24	-686	-11,50
8 348	7 668	6 991	-1 357	-16,26	-677	-8,83
10 242	9 912	8 631	-1 611	-15,73	-1 281	-12,92
12 821	11 699	10 653	-2 168	-16,91	-1 046	-8,94
14 433	13 029	12 029	-2 404	-16,66	-1 000	-7,68
15 596	13 877	12 821	-2 775	-17,79	-1 056	-7,61
17 793	15 663	14 214	-3 579	-20,11	-1 449	-9,25
20 142	17 440	16 244	-3 898	-19,35	-1 196	-6,86
23 142	19 528	18 586	-4 556	-19,69	-942	-4,82
25 386	21 315	20 488	-4 898	-19,29	-827	-3,88
25 386	21 315	20 488	-4 898	-19,29	-827	-3,88



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire République

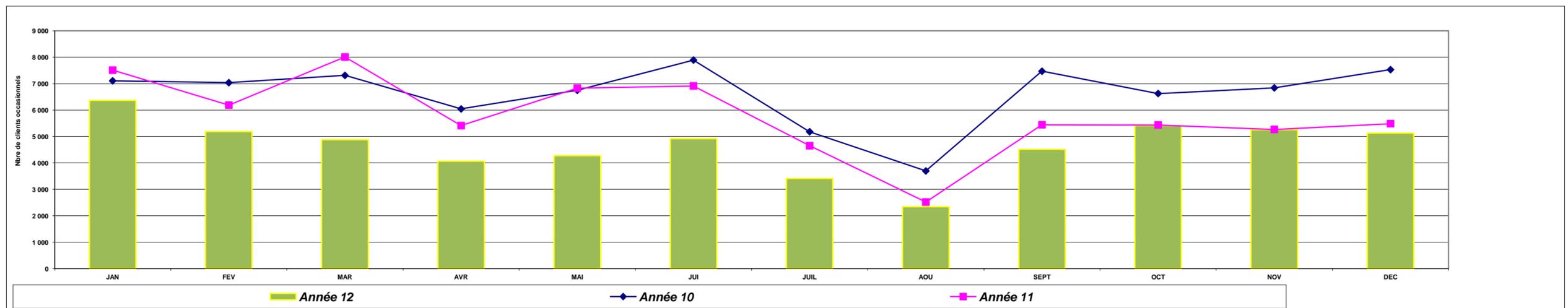
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	3,4%
Recettes horaires 2011	362 791 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	5,16%
Capacité générale du parc	412      soit      5,16%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	7 104	7 507	6 359	-745	-10,49	-1 148	-15,29
FEV	7 033	6 186	5 180	-1 853	-26,35	-1 006	-16,26
MAR	7 308	8 003	4 879	-2 429	-33,24	-3 124	-39,04
AVR	6 040	5 411	4 060	-1 980	-32,78	-1 351	-24,97
MAI	6 745	6 824	4 268	-2 477	-36,72	-2 556	-37,46
JUI	7 889	6 910	4 918	-2 971	-37,66	-1 992	-28,83
JUIL	5 177	4 650	3 413	-1 764	-34,07	-1 237	-26,60
AOU	3 694	2 520	2 344	-1 350	-36,55	-176	-6,98
SEPT	7 467	5 443	4 509	-2 958	-39,61	-934	-17,16
OCT	6 623	5 435	5 413	-1 210	-18,27	-22	-0,40
NOV	6 836	5 265	5 255	-1 581	-23,13	-10	-0,19
DEC	7 526	5 485	5 120	-2 406	-31,97	-365	-6,65
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
7 104	7 507	6 359	-745	-10,49	-1 148	-15,29
14 137	13 693	11 539	-2 598	-18,38	-2 154	-15,73
21 445	21 696	16 418	-5 027	-23,44	-5 278	-24,33
27 485	27 107	20 478	-7 007	-25,49	-6 629	-24,45
34 230	33 931	24 746	-9 484	-27,71	-9 185	-27,07
42 119	40 841	29 664	-12 455	-29,57	-11 177	-27,37
47 296	45 491	33 077	-14 219	-30,06	-12 414	-27,29
50 990	48 011	35 421	-15 569	-30,53	-12 590	-26,22
58 457	53 454	39 930	-18 527	-31,69	-13 524	-25,30
65 080	58 889	45 343	-19 737	-30,33	-13 546	-23,00
71 916	64 154	50 598	-21 318	-29,64	-13 556	-21,13
79 442	69 639	55 718	-23 724	-29,86	-13 921	-19,99
79 442	69 639	55 718	-23 724	-29,86	-13 921	-19,99



## Fréquentation horaire Charles de Gaulle

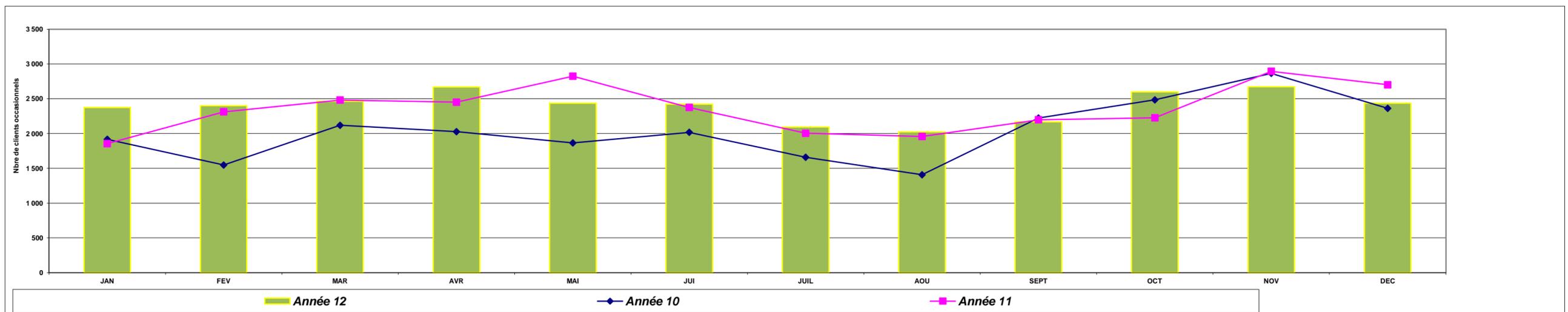
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	1,0%
Recettes horaires 2011	21 596 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	0,31%
Capacité générale du parc	282      soit      3,53%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	1 917	1 855	2 373	456	23,79	518	27,92
FEV	1 547	2 313	2 400	853	55,14	87	3,76
MAR	2 118	2 482	2 462	344	16,24	-20	-0,81
AVR	2 027	2 451	2 668	641	31,62	217	8,85
MAI	1 865	2 825	2 436	571	30,62	-389	-13,77
JUI	2 018	2 376	2 422	404	20,02	46	1,94
JUIL	1 659	2 004	2 093	434	26,16	89	4,44
AOU	1 407	1 958	2 022	615	43,71	64	3,27
SEPT	2 223	2 199	2 167	-56	-2,52	-32	-1,46
OCT	2 484	2 226	2 600	116	4,67	374	16,80
NOV	2 866	2 896	2 673	-193	-6,73	-223	-7,70
DEC	2 362	2 701	2 437	75	3,18	-264	-9,77
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
1 917	1 855	2 373	456	23,79	518	27,92
3 464	4 168	4 773	1 309	37,79	605	14,52
5 582	6 650	7 235	1 653	29,61	585	8,80
7 609	9 101	9 903	2 294	30,15	802	8,81
9 474	11 926	12 339	2 865	30,24	413	3,46
11 492	14 302	14 761	3 269	28,45	459	3,21
13 151	16 306	16 854	3 703	28,16	548	3,36
14 558	18 264	18 876	4 318	29,66	612	3,35
16 781	20 463	21 043	4 262	25,40	580	2,83
19 265	22 689	23 643	4 378	22,73	954	4,20
22 131	25 585	26 316	4 185	18,91	731	2,86
24 493	28 286	28 753	4 260	17,39	467	1,65
24 493	28 286	28 753	4 260	17,39	467	1,65



## Fréquentation horaire 8 Mai 45

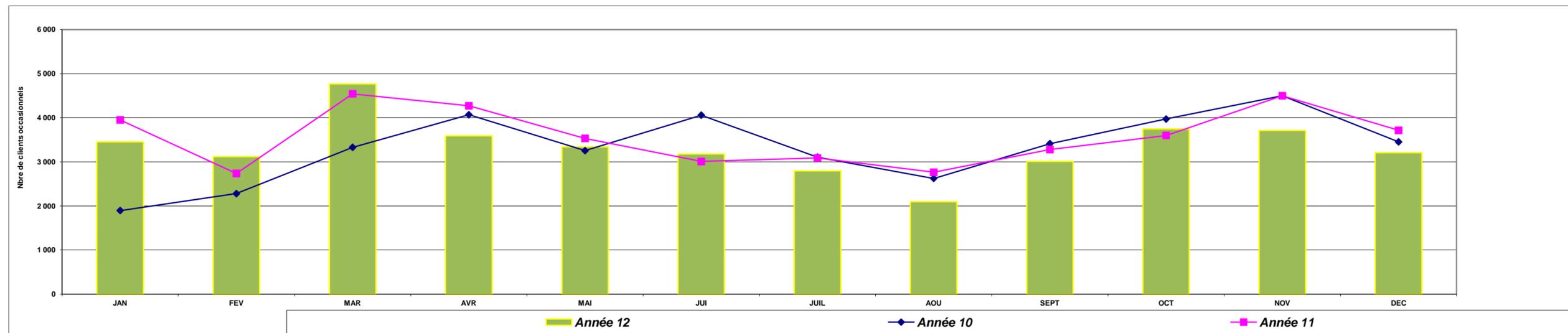
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	1,7%
Recettes horaires 2011	216 422 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	3,08%
Capacité générale du parc	726 soit 9,09%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	1 895	3 949	3 453	1 558	82,22	-496	-12,56
FEV	2 278	2 736	3 119	841	36,92	383	14,00
MAR	3 328	4 541	4 765	1 437	43,18	224	4,93
AVR	4 067	4 269	3 592	-475	-11,68	-677	-15,86
MAI	3 253	3 531	3 338	85	2,61	-193	-5,47
JUI	4 058	3 007	3 174	-884	-21,78	167	5,55
JUIL	3 107	3 085	2 794	-313	-10,07	-291	-9,43
AOU	2 624	2 763	2 098	-526	-20,05	-665	-24,07
SEPT	3 412	3 278	3 011	-401	-11,75	-267	-8,15
OCT	3 969	3 597	3 746	-223	-5,62	149	4,14
NOV	4 495	4 498	3 711	-784	-17,44	-787	-17,50
DEC	3 452	3 713	3 209	-243	-7,04	-504	-13,57
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
1 895	3 949	3 453	1 558	82,22	-496	-12,56
4 173	6 685	6 572	2 399	57,49	-113	-1,69
7 501	11 226	11 337	3 836	51,14	111	0,99
11 568	15 495	14 929	3 361	29,05	-566	-3,65
14 821	19 026	18 267	3 446	23,25	-759	-3,99
18 879	22 033	21 441	2 562	13,57	-592	-2,69
21 986	25 118	24 235	2 249	10,23	-883	-3,52
24 610	27 881	26 333	1 723	7,00	-1 548	-5,55
28 022	31 159	29 344	1 322	4,72	-1 815	-5,82
31 991	34 756	33 090	1 099	3,44	-1 666	-4,79
36 486	39 254	36 801	315	0,86	-2 453	-6,25
39 938	42 967	40 010	72	0,18	-2 957	-6,88
39 938	42 967	40 010	72	0,18	-2 957	-6,88



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire Victoire

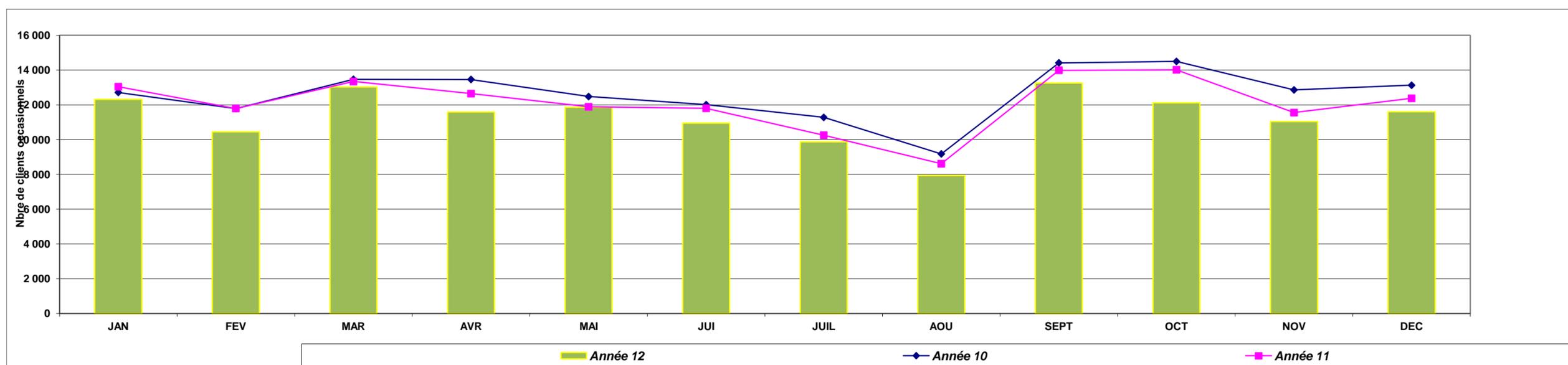
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	6,4%
Recettes horaires 2011	645 832 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	9,18%
Capacité générale du parc	486 soit 6,08%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	12 712	13 041	12 312	-400	-3,15	-729	-5,59
FEV	11 777	11 789	10 442	-1 335	-11,34	-1 347	-11,43
MAR	13 467	13 338	13 019	-448	-3,33	-319	-2,39
AVR	13 458	12 644	11 589	-1 869	-13,89	-1 055	-8,34
MAI	12 474	11 885	11 864	-610	-4,89	-21	-0,18
JUI	12 009	11 800	10 944	-1 065	-8,87	-856	-7,25
JUIL	11 275	10 253	9 866	-1 409	-12,50	-387	-3,77
AOU	9 175	8 610	7 932	-1 243	-13,55	-678	-7,87
SEPT	14 414	13 989	13 248	-1 166	-8,09	-741	-5,30
OCT	14 495	14 015	12 121	-2 374	-16,38	-1 894	-13,51
NOV	12 857	11 550	11 035	-1 822	-14,17	-515	-4,46
DEC	13 125	12 372	11 606	-1 519	-11,57	-766	-6,19
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
12 712	13 041	12 312	-400	-3,15	-729	-5,59
24 489	24 830	22 754	-1 735	-7,08	-2 076	-8,36
37 956	38 168	35 773	-2 183	-5,75	-2 395	-6,27
51 414	50 812	47 362	-4 052	-7,88	-3 450	-6,79
63 888	62 697	59 226	-4 662	-7,30	-3 471	-5,54
75 897	74 497	70 170	-5 727	-7,55	-4 327	-5,81
87 172	84 750	80 036	-7 136	-8,19	-4 714	-5,56
96 347	93 360	87 968	-8 379	-8,70	-5 392	-5,78
110 761	107 349	101 216	-9 545	-8,62	-6 133	-5,71
125 256	121 364	113 337	-11 919	-9,52	-8 027	-6,61
138 113	132 914	124 372	-13 741	-9,95	-8 542	-6,43
151 238	145 286	135 978	-15 260	-10,09	-9 308	-6,41
151 238	145 286	135 978	-15 260	-10,09	-9 308	-6,41



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire Pey Berland

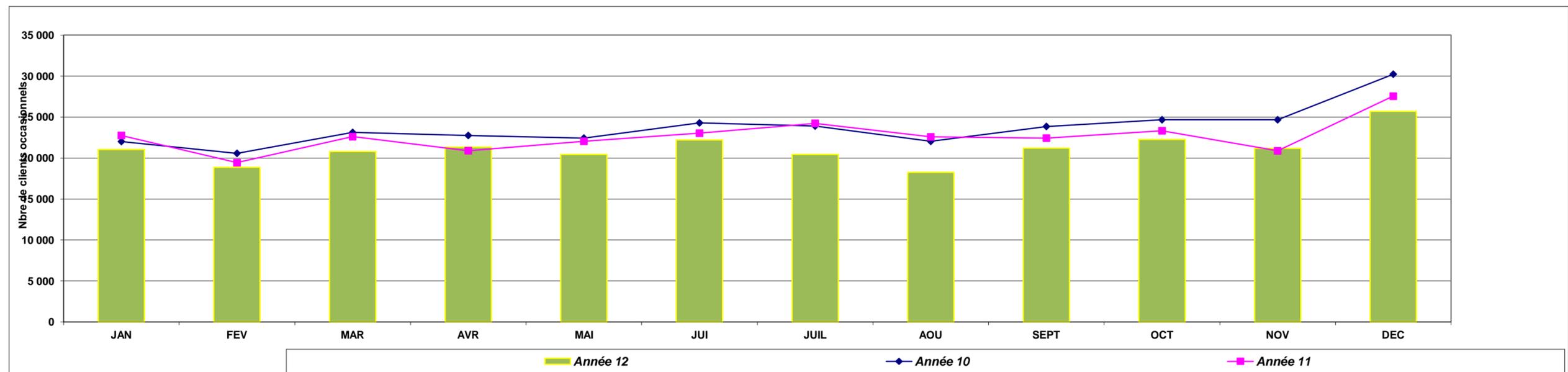
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	12,1%
Recettes horaires 2011	1 340 636 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	19,07%
Capacité générale du parc	668 soit 8,36%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	22 015	22 755	21 048	-967	-4,39	-1 707	-7,50
FEV	20 575	19 433	18 859	-1 716	-8,34	-574	-2,95
MAR	23 124	22 607	20 790	-2 334	-10,09	-1 817	-8,04
AVR	22 754	20 898	21 326	-1 428	-6,28	428	2,05
MAI	22 439	22 043	20 444	-1 995	-8,89	-1 599	-7,25
JUI	24 287	23 032	22 197	-2 090	-8,61	-835	-3,63
JUIL	23 902	24 232	20 434	-3 468	-14,51	-3 798	-15,67
AOU	22 034	22 575	18 259	-3 775	-17,13	-4 316	-19,12
SEPT	23 852	22 429	21 220	-2 632	-11,03	-1 209	-5,39
OCT	24 669	23 326	22 266	-2 403	-9,74	-1 060	-4,54
NOV	24 668	20 876	21 189	-3 479	-14,10	313	1,50
DEC	30 230	27 546	25 708	-4 522	-14,96	-1 838	-6,67
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
22 015	22 755	21 048	-967	-4,39	-1 707	-7,50
42 590	42 188	39 907	-2 683	-6,30	-2 281	-5,41
65 714	64 795	60 697	-5 017	-7,63	-4 098	-6,32
88 468	85 693	82 023	-6 445	-7,29	-3 670	-4,28
110 907	107 736	102 467	-8 440	-7,61	-5 269	-4,89
135 194	130 768	124 664	-10 530	-7,79	-6 104	-4,67
159 096	155 000	145 098	-13 998	-8,80	-9 902	-6,39
181 130	177 575	163 357	-17 773	-9,81	-14 218	-8,01
204 982	200 004	184 577	-20 405	-9,95	-15 427	-7,71
229 651	223 330	206 843	-22 808	-9,93	-16 487	-7,38
254 319	244 206	228 032	-26 287	-10,34	-16 174	-6,62
284 549	271 752	253 740	-30 809	-10,83	-18 012	-6,63
284 549	271 752	253 740	-30 809	-10,83	-18 012	-6,63



## Fréquentation horaire Saint Jean

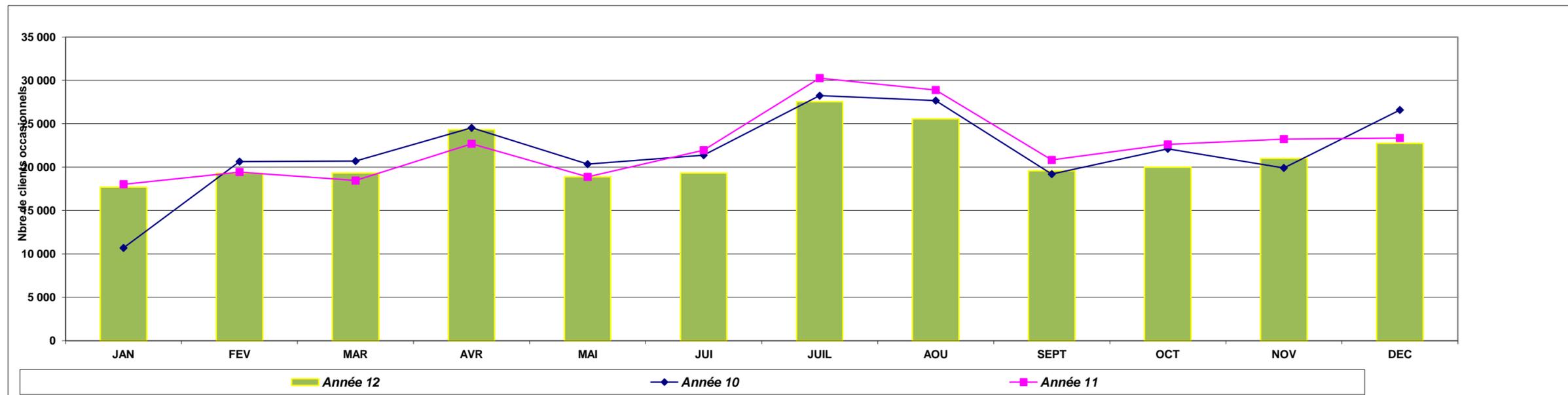
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	11,1%
Recettes horaires 2011	2 084 872 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	29,65%
Capacité générale du parc	544 soit 6,81%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	10 681	18 027	17 686	7 005	65,58	-341	-1,89
FEV	20 635	19 431	19 277	-1 358	-6,58	-154	-0,79
MAR	20 687	18 450	19 311	-1 376	-6,65	861	4,67
AVR	24 519	22 688	24 305	-214	-0,87	1 617	7,13
MAI	20 341	18 876	18 879	-1 462	-7,19	3	0,02
JUI	21 366	21 953	19 318	-2 048	-9,59	-2 635	-12,00
JUIL	28 225	30 259	27 531	-694	-2,46	-2 728	-9,02
AOU	27 662	28 883	25 551	-2 111	-7,63	-3 332	-11,54
SEPT	19 188	20 822	19 573	385	2,01	-1 249	-6,00
OCT	22 101	22 607	19 983	-2 118	-9,58	-2 624	-11,61
NOV	19 901	23 231	20 997	1 096	5,51	-2 234	-9,62
DEC	26 582	23 351	22 730	-3 852	-14,49	-621	-2,66
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
10 681	18 027	17 686	7 005	65,58	-341	-1,89
31 316	37 458	36 963	5 647	18,03	-495	-1,32
52 003	55 908	56 274	4 271	8,21	366	0,65
76 522	78 596	80 579	4 057	5,30	1 983	2,52
96 863	97 472	99 458	2 595	2,68	1 986	2,04
118 229	119 425	118 776	547	0,46	-649	-0,54
146 454	149 684	146 307	-147	-0,10	-3 377	-2,26
174 116	178 567	171 858	-2 258	-1,30	-6 709	-3,76
193 304	199 389	191 431	-1 873	-0,97	-7 958	-3,99
215 405	221 996	211 414	-3 991	-1,85	-10 582	-4,77
235 306	245 227	232 411	-2 895	-1,23	-12 816	-5,23
261 888	268 578	255 141	-6 747	-2,58	-13 437	-5,00
261 888	268 578	255 141	-6 747	-2,58	-13 437	-5,00



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire Barrière du Médoc

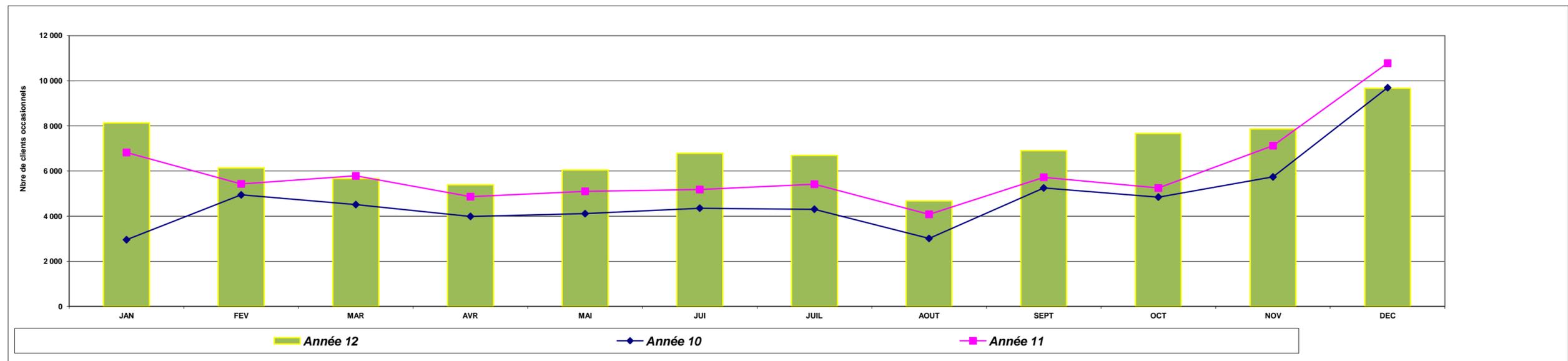
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	2,4%
Recettes horaires 2011	36 422 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	0,52%
Capacité générale du parc	142 soit 1,78%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	2 957	6 822	8 135	5 178	175,11	1 313	19,25
FEV	4 944	5 432	6 148	1 204	24,35	716	13,18
MAR	4 515	5 788	5 662	1 147	25,40	-126	-2,18
AVR	3 992	4 865	5 394	1 402	35,12	529	10,87
MAI	4 114	5 103	6 052	1 938	47,11	949	18,60
JUI	4 356	5 182	6 787	2 431	55,81	1 605	30,97
JUIL	4 309	5 418	6 695	2 386	55,37	1 277	23,57
AOUT	3 015	4 085	4 683	1 668	55,32	598	14,64
SEPT	5 252	5 724	6 908	1 656	31,53	1 184	20,68
OCT	4 848	5 248	7 664	2 816	58,09	2 416	46,04
NOV	5 739	7 123	7 859	2 120	36,94	736	10,33
DEC	9 692	10 775	9 668	-24	-0,25	-1 107	-10,27
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
2 957	6 822	8 135	5 178	175,11	1 313	19,25
7 901	12 254	14 283	6 382	80,77	2 029	16,56
12 416	18 042	19 945	7 529	60,64	1 903	10,55
16 408	22 907	25 339	8 931	54,43	2 432	10,62
20 522	28 010	31 391	10 869	52,96	3 381	12,07
24 878	33 192	38 178	13 300	53,46	4 986	15,02
29 187	38 610	44 873	15 686	53,74	6 263	16,22
32 202	42 695	49 556	17 354	53,89	6 861	16,07
37 454	48 419	56 464	19 010	50,76	8 045	16,62
42 302	53 667	64 128	21 826	51,60	10 461	19,49
48 041	60 790	71 987	23 946	49,84	11 197	18,42
57 733	71 565	81 655	23 922	41,44	10 090	14,10
57 733	71 565	81 655	23 922	41,44	10 090	14,10



## Fréquentation horaire Centre Commercial Mériadeck

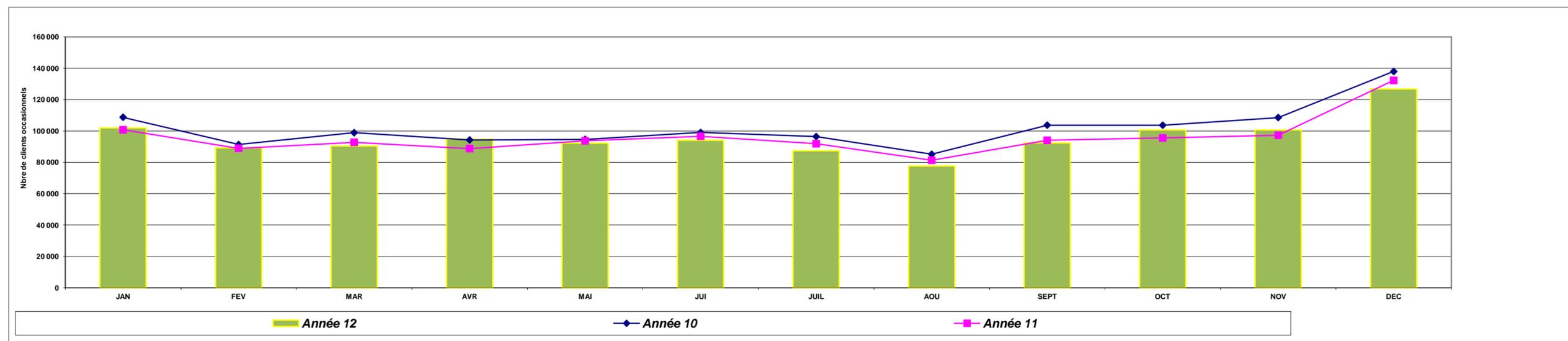
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	51,8%
Recettes horaires 2011	1 053 188 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	14,98%
Capacité générale du parc	1377 soit 17,23%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	108 739	100 753	101 891	-6 848	-6,30	1 138	1,13
FEV	91 328	88 957	89 156	-2 172	-2,38	199	0,22
MAR	98 899	92 799	90 413	-8 486	-8,58	-2 386	-2,57
AVR	94 299	88 791	94 791	492	0,52	6 000	6,76
MAI	94 630	93 702	92 205	-2 425	-2,56	-1 497	-1,60
JUI	99 031	96 650	94 082	-4 949	-5,00	-2 568	-2,66
JUIL	96 429	91 876	87 332	-9 097	-9,43	-4 544	-4,95
AOU	85 167	81 321	77 602	-7 565	-8,88	-3 719	-4,57
SEPT	103 712	94 057	92 367	-11 345	-10,94	-1 690	-1,80
OCT	103 664	95 517	100 545	-3 119	-3,01	5 028	5,26
NOV	108 547	97 274	100 603	-7 944	-7,32	3 329	3,42
DEC	137 958	132 257	126 848	-11 110	-8,05	-5 409	-4,09
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
108 739	100 753	101 891	-6 848	-6,30	1 138	1,13
200 067	189 710	191 047	-9 020	-4,51	1 337	0,70
298 966	282 509	281 460	-17 506	-5,86	-1 049	-0,37
393 265	371 300	376 251	-17 014	-4,33	4 951	1,33
487 895	465 002	468 456	-19 439	-3,98	3 454	0,74
586 926	561 652	562 538	-24 388	-4,16	886	0,16
683 355	653 528	649 870	-33 485	-4,90	-3 658	-0,56
768 522	734 849	727 472	-41 050	-5,34	-7 377	-1,00
872 234	828 906	819 839	-52 395	-6,01	-9 067	-1,09
975 898	924 423	920 384	-55 514	-5,69	-4 039	-0,44
1 084 445	1 021 697	1 020 987	-63 458	-5,85	-710	-0,07
1 222 403	1 153 954	1 147 835	-74 568	-6,10	-6 119	-0,53
1 222 403	1 153 954	1 147 835	-74 568	-6,10	-6 119	-0,53



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire Pessac Centre

Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	0,3%
Recettes horaires 2011	18 768 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	0,27%
Capacité générale du parc	345      soit      4,32%

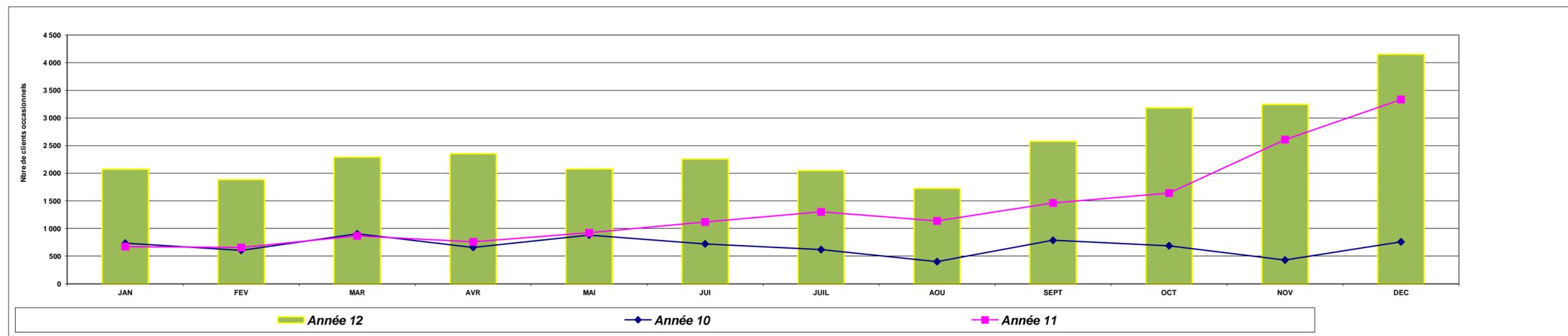
### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	734	673	2 073	1 339	182,43	1 400	208,02
FEV	604	655	1 884	1 280	211,92	1 229	187,63
MAR	903	866	2 291	1 388	153,71	1 425	164,55
AVR	659	757	2 352	1 693	256,90	1 595	210,70
MAI	882	922	2 078	1 196	135,60	1 156	125,38
JUI	722	1 117	2 258	1 536	212,74	1 141	102,15
JUIL	617	1 300	2 048	1 431	231,93	748	57,54
AOU	400	1 137	1 722	1 322	330,50	585	51,45
SEPT	786	1 462	2 575	1 789	227,61	1 113	76,13
OCT	688	1 642	3 183	2 495	362,65	1 541	93,85
NOV	429	2 608	3 244	2 815	656,18	636	24,39
DEC	758	3 334	4 153	3 395	447,89	819	
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
734	673	2 073	1 339	182,43	1 400	208,02
1 338	1 328	3 957	2 619	195,74	2 629	197,97
2 241	2 194	6 248	4 007	178,80	4 054	184,78
2 900	2 951	8 600	5 700	196,55	5 649	191,43
3 782	3 873	10 678	6 896	182,34	6 805	175,70
4 504	4 990	12 936	8 432	187,21	7 946	159,24
5 121	6 290	14 984	9 863	192,60	8 694	138,22
5 521	7 427	16 706	11 185	202,59	9 279	124,94
6 307	8 889	19 281	12 974	205,71	10 392	116,91
6 995	10 531	22 464	15 469	221,14	11 933	113,31
7 424	13 139	25 708	18 284	246,28	12 569	95,66
8 182	16 473	29 861	21 679	264,96	13 388	81,27
8 182	16 473	29 861	21 679	264,96	13 388	81,27

Récupération des données 2009



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire Porte de Bordeaux

Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	0,8%
Recettes horaires 2011	38 364 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	0,55%
Capacité générale du parc	717 soit 8,97%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	1 256	1 508	1 548	292	23,25	40	2,65
FEV	1 390	1 353	1 375	-15	-1,08	22	1,63
MAR	2 154	1 537	1 653	-501	-23,26	116	7,55
AVR	2 171	1 115	1 538	-633	-29,16	423	37,94
MAI	1 385	1 459	1 355	-30	-2,17	-104	-7,13
JUI	1 417	1 240	1 306	-111	-7,83	66	5,32
JUIL	1 049	1 016	1 590	541	51,57	574	56,50
AOU	1 878	1 080	1 120	-758	-40,36	40	3,70
SEPT	1 501	1 551	1 464	-37	-2,47	-87	-5,61
OCT	1 382	1 477	1 858	476	34,44	381	25,80
NOV	774	1 705	1 757	983	127,00	52	3,05
DEC	1 439	1 198	1 744	305	21,20	546	45,58
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
1 256	1 508	1 548	292	23,25	40	2,65
2 646	2 861	2 923	277	10,47	62	2,17
4 800	4 398	4 576	-224	-4,67	178	4,05
6 971	5 513	6 114	-857	-12,29	601	10,90
8 356	6 972	7 469	-887	-10,62	497	7,13
9 773	8 212	8 775	-998	-10,21	563	6,86
10 822	9 228	10 365	-457	-4,22	1 137	12,32
12 700	10 308	11 485	-1 215	-9,57	1 177	11,42
14 201	11 859	12 949	-1 252	-8,82	1 090	9,19
15 583	13 336	14 807	-776	-4,98	1 471	11,03
16 357	15 041	16 564	207	1,27	1 523	10,13
17 796	16 239	18 308	512	2,88	2 069	12,74
17 796	16 239	18 308	512	2,88	2 069	12,74



ANNEE 2012

## Fréquentation horaire Cité Mondiale

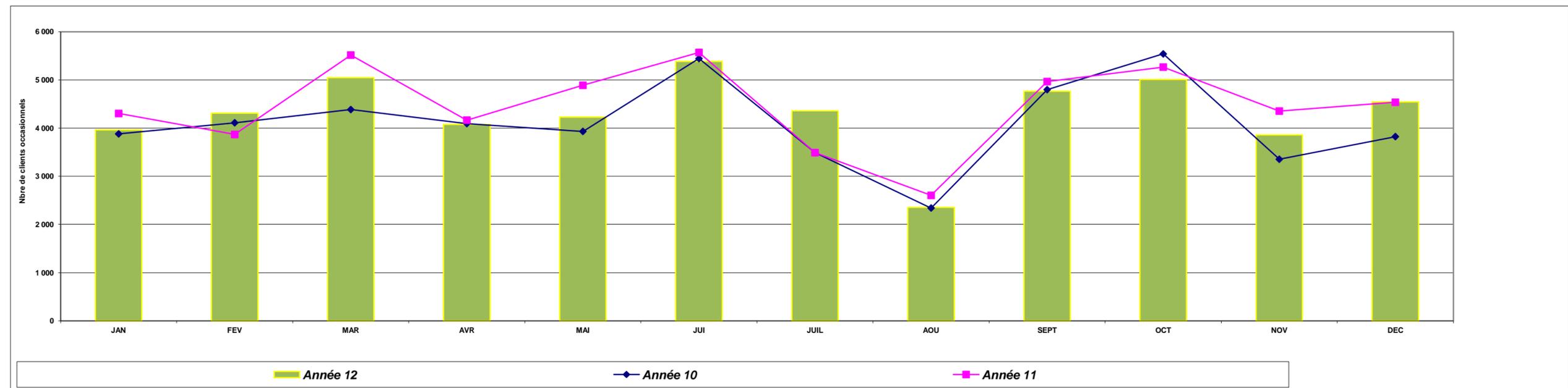
Représentativité du parc en 2011 par rapport à la fréquentation générale :	2,1%
Recettes horaires 2011	369 750 €
représentativité du parc / total des recettes horaires	5,26%
Capacité générale du parc	699      soit      8,75%

### Fréquentation Mensuelle

MOIS	Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
JAN	3 879	4 303	3 964	85	2,19	-339	-7,88
FEV	4 110	3 867	4 308	198	4,82	441	11,40
MAR	4 384	5 515	5 050	666	15,19	-465	-8,43
AVR	4 093	4 165	4 077	-16	-0,39	-88	-2,11
MAI	3 931	4 888	4 230	299	7,61	-658	-13,46
JUI	5 442	5 569	5 382	-60	-1,10	-187	-3,36
JUIL	3 489	3 490	4 357	868	24,88	867	24,84
AOU	2 341	2 604	2 355	14	0,60	-249	-9,56
SEPT	4 798	4 965	4 767	-31	-0,65	-198	-3,99
OCT	5 539	5 266	5 009	-530	-9,57	-257	-4,88
NOV	3 353	4 353	3 856	503	15,00	-497	-11,42
DEC	3 823	4 536	4 541	718	18,78	5	0,11
TOTAL							

### Fréquentation cumulée

Année 10	Année 11	Année 12	Ecart 12/10	% 12/10	Ecart 12/11	% 12/11
3 879	4 303	3 964	85	2,19	-339	-7,88
7 989	8 170	8 272	283	3,54	102	1,25
12 373	13 685	13 322	949	7,67	-363	-2,65
16 466	17 850	17 399	933	5,67	-451	-2,53
20 397	22 738	21 629	1 232	6,04	-1 109	-4,88
25 839	28 307	27 011	1 172	4,54	-1 296	-4,58
29 328	31 797	31 368	2 040	6,96	-429	-1,35
31 669	34 401	33 723	2 054	6,49	-678	-1,97
36 467	39 366	38 490	2 023	5,55	-876	-2,23
42 006	44 632	43 499	1 493	3,55	-1 133	-2,54
45 359	48 985	47 355	1 996	4,40	-1 630	-3,33
49 182	53 521	51 896	2 714	5,52	-1 625	-3,04
49 182	53 521	51 896	2 714	5,52	-1 625	-3,04



ANNEE 2012



## CAPACITE DES ESPACES 2 ROUES VELOS ET MOTOS

<b>PARKINGS</b>	<b>Espaces 2 roues vélos</b>	<b>Espaces 2 roues motos</b>
<b>HYPERCENTRE</b>		
Centre Commercial Mériadeck	32	28
Front du Médoc	80	65
Place Gambetta	90	
Parking Gambetta		21
Lhôte	64	5
Pey-Berland	40 (depuis le 1.04.2013)	25
<b>CENTRE</b>		
8 Mai 45	41	19
Victoire	60	10
Porte de Bordeaux	28	12
<b>PERIPHERIE</b>		
Pessac	28	10
Mérignac	78	18
<b>TOTAL</b>	<b>541</b>	<b>213</b>

# PARCUB - SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

## REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2011

### INSATISFACTIONS

### SINISTRES

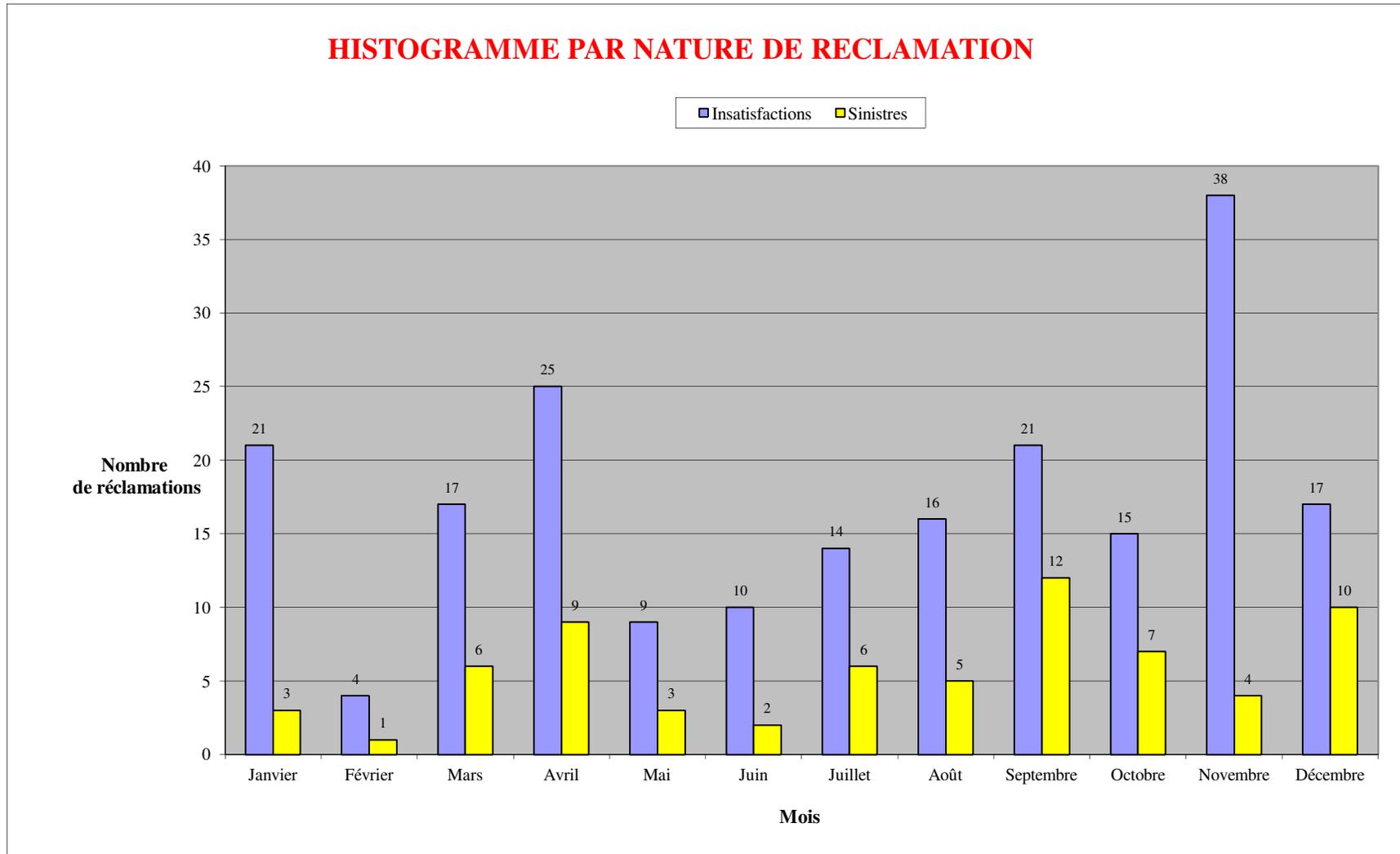
MOIS	INSATISFACTIONS							Sous Total	SINISTRES							Sous Total	TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7		1	2	3	4	5	6	7		
Janvier			1		11		9	21			1		1	1		3	24
Février					1		3	4	1							1	5
Mars					5		12	17	2		2			1	1	6	23
Avril	1	1			10		13	25	1		1		2	3	2	9	34
Mai					1		8	9			1		1	1		3	12
Juin					7		3	10	1				1			2	12
Juillet					4		10	14	2				1	2	1	6	20
Août					5		11	16			1		4			5	21
Septembre					7		14	21	4		2	1		1	4	12	33
Octobre				1	3		11	15	4		2				1	7	22
Novembre					17	2	19	38			1			1	2	4	42
Décembre					3		14	17	2		4		1	2	1	10	27
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>74</b>	<b>2</b>	<b>127</b>	<b>207</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>68</b>	<b>275</b>

### LEGENDE

INSATISFACTIONS	
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel
3	Fonctionnement équits
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surfaces, etc)

SINISTRES	
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule - agressions de personnes
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons ( huile, peinture glissante)
7	Divers

Annexe n°8 Réclamations



# PARCUB - SYNTHESE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS

## REGROUPEMENT TOTAL DES PARCS - ANNEE 2012

### INSATISFACTIONS

### SINISTRES

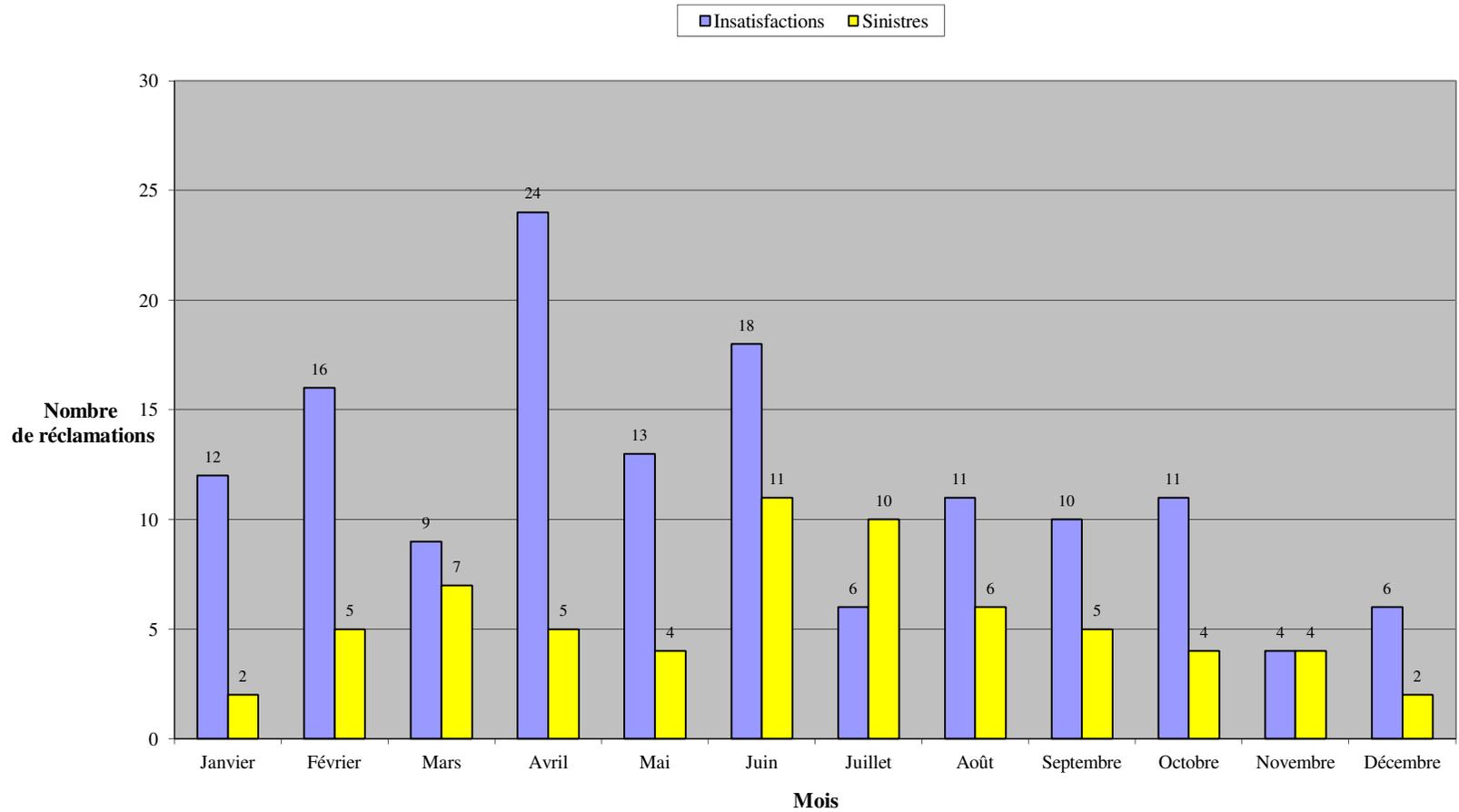
MOIS	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	1	2	3	4	5	6	7	Sous Total	TOTAL
Janvier							12	12	1						1	2	14
Février					3		13	16	1		2				2	5	21
Mars					1		8	9	2		1			1	3	7	16
Avril							24	24	2				1	2		5	29
Mai					3		10	13	2						2	4	17
Juin					2		16	18		1	1			4	5	11	29
Juillet							6	6	4		1		1	3	1	10	16
Août					1		10	11			1				5	6	17
Septembre					1		9	10	1					2	2	5	15
Octobre					1		10	11	4							4	15
Novembre					1		3	4	3					1		4	8
Décembre							6	6	1						1	2	8
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>140</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>65</b>	<b>205</b>

### LEGENDE

INSATISFACTIONS	
Code	
1	Qualité d'ambiance
2	Qualité personnel
3	Fonctionnement équités
4	Signalétique
5	Pb sur CB et Péage caisses
6	Pb sur facture abonnés
7	Divers (tarifs, accès surfaces, etc)

SINISTRES	
Code	
1	Effractions, vandalisme, vol intérieur
2	Vol véhicule - agressions de personnes
3	Retombée barrière, porte garage et PCF
4	Nuisances diverses chantiers
5	Infiltrations plafonds-Pb peinture glissante
6	Chutes piétons ( huile, peinture glissante)
7	Divers

### HISTOGRAMME PAR NATURE DE RECLAMATION





## **SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE LA FOURRIERE**

### **EXERCICE 2012**

### **RAPPORT D'ACTIVITE**

Par délibération en date du 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux alors que le site historique de la fourrière situé quai du Maroc devait être libéré, a décidé, après étude, de transférer la gestion du service public de la fourrière à PARCUB et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'année 2011 fût une année de transition. Il en fût de même en 2012 alors que la gestion en configuration définitive n'a été effective qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012. Plus précisément, celle-ci s'appuie sur l'utilisation pour partie des parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux et sur un site extérieur en surface permettant d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés et hors gabarit.

Fin d'année 2012 et même si quelques ajustements plus mineurs seront réalisés courant de l'année 2013, le service public de la fourrière fonctionne désormais sur la base de l'organisation qui a été prévue au départ.

Ce rapport comprend 3 parties :

- présentation des principales caractéristiques du service public de la fourrière sur la Communauté urbaine de Bordeaux,
- les éléments marquants de l'activité 2012,
- les comptes 2012.

# **CHAPITRE I – Présentation des principales caractéristiques du service public de la fourrière sur la Communauté urbaine de Bordeaux**

## **1 – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES SUR LE PLAN JURIDIQUE**

### **1.1 - PARCUB est un établissement public à double visage.**

En effet, la régie gère d'une part, le service public de la fourrière automobile qui est un service public administratif (SPA) et d'autre part, l'ensemble de ses autres activités qui relèvent d'un service public industriel et commercial (SPIC).

### **1.2 – Une comptabilité spécifique**

La comptabilité du SPA, service de la Fourrière, est tenue selon l'instruction comptable M14 alors que le SPIC relève de la M4.

### **1.3 – Des moyens pour partie communs identifiés et répartis**

Les 2 services relevant d'une entité unique, il va de soi qu'il existe un ensemble de moyens communs humains et matériels pour assurer la gestion des 2 services comme précisé ci-dessus, ce qui a donné lieu à des dispositions arrêtées d'un commun accord entre la Cub et PARCUB.

Au-delà d'une réalité matérielle, cette mutualisation permet d'optimiser les coûts d'exploitation de chaque service. Cela est de l'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux puisqu'en cas de déficit du SPA, celui-ci sera amoindri même s'il est à la charge de la Cub et en cas d'excédent, celui-ci, conforté par des charges d'exploitation moindres, revient intégralement à la Cub. Cela permet par ailleurs une plus grande souplesse et réactivité dans la gestion, gage d'une meilleure qualité de service. A ce titre, les moyens techniques de PARCUB, l'existence d'une équipe d'intervention, l'ensemble des services supports de la régie, la possibilité de recourir au marché d'intérim de PARCUB... sont des atouts précieux.

Dans un souci de parfaite clarté, pour une bonne identification des moyens communs aux 2 services et une bonne affectation des coûts correspondants, il a été arrêté par délibération conjointe de la Cub et de PARCUB (délibération PARCUB 2010/01/05) l'ensemble des règles applicables en matière de comptabilité analytique. Cette délibération précise que 3 parkings : 8 mai 45, Front du Médoc et Porte de Bordeaux seront utilisés pour partie pour les besoins du service de la fourrière. Alors que ces ouvrages étaient pré-existants à la reprise de la gestion de la fourrière et que leurs équipements en matière de sécurité, électrique, etc répondent aux besoins de la gestion de chaque ouvrage dans sa totalité, les coûts d'exploitation non rattachés à une activité sont répartis au prorata des surfaces utilisées pour chaque service. Les moyens dédiés à 100 % pour chaque service font l'objet bien évidemment d'une affectation directe. Pour les autres moyens, ils donnent lieu à une affectation au plus près de la réalité de l'exploitation du service selon des clés de répartition précises.

### **1.4 – Autres dispositions essentielles**

Il a été acté également par délibération n° 2010/01/01 que tous marchés passés par la régie pourront l'être pour les besoins du service automobile de la fourrière comme pour toutes les activités de la régie.

Il a été donné délégation au président pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur

à 90 000 € H.T ainsi que toutes décisions concernant leur avenant qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5 %.

Il est à noter que la Cub a modifié les statuts de PARCUB par délibération en date du 23 novembre 2012 et que l'ordonnateur du service public de la fourrière est désormais le directeur général de PARCUB qui, dans le cadre de la gestion de la fourrière, intervient en sa qualité de directeur de la fourrière automobile.

Les dispositions relatives à la commission d'appel d'offres pour les besoins de la fourrière automobile ont été adoptées par délibération 2010/01/01.

Le service de la fourrière dispose d'un règlement intérieur (délibération 2010/10/07F du 14 décembre 2010).

L'agrément pour gérer la fourrière sur les sites actuels a été délivré par M. le Préfet en date du 9 octobre 2012, le directeur de la fourrière ayant la qualité de gardien de la fourrière et de ses installations par arrêté du 9 octobre 2012.

## **2 – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE POUR L'USAGER DU SERVICE PUBLIC**

### **2.1 – Un service fonctionnant 24 H/24 avec une forte proximité**

- a) Un service fonctionnant 24 H/24

Suite à la délibération n° 2011/04/11F, le service de la Fourrière reçoit des véhicules sans interruption tous les jours de l'année et la restitution des véhicules se fait également sans aucune interruption.

- b) Utilisation depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 pour partie de 3 parkings, en privilégiant le parking Front du Médoc lieu d'accueil des contrevenants, auxquels s'ajoute un site en plein air

Plus de 90 % des véhicules qui rentrent en fourrière proviennent de la commune de Bordeaux et pour l'essentiel d'entre eux de l'hypercentre. Pour récupérer son véhicule, le contrevenant doit passer par l'hôtel de police du quartier Mériadeck situé rue François de Sourdis. Aussi, les 3 parkings : Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux pour partie utilisés (respectivement pour Front du Médoc une partie du 1<sup>er</sup> niveau, pour 8 mai 45 une partie du niveau -1 et pour Porte de Bordeaux le niveau -4, pour une capacité au total pour les 3 parkings de l'ordre de 520 places) sont géographiquement idéalement situés.

Le site Front du Médoc qui correspond au parking central de PARCUB est à 300 mètres environ du commissariat central. Sa salle de contrôle a été agrandie en 2011 ainsi que l'espace d'accueil de la clientèle pour recevoir les contrevenants. Ces derniers, après avoir rempli les formalités nécessaires, récupèrent leur véhicule rapidement alors que l'essentiel des véhicules est positionné sur ce site de stockage le plus utilisé car il est le seul des 3 parkings qui permet d'acheminer les véhicules avec des camions plateaux.

Sont acheminés sur un site extérieur situé à Mérignac :

- les véhicules brûlés pour lesquels il peut exister un risque de reprise d'incendie qui par ailleurs ne peuvent pas toujours être aisément déplacés,
- les véhicules accidentés,
- les véhicules hors gabarit.

## **2.2- Une organisation humaine et technique adaptée, moderne et optimisée pour une gestion multi-sites avec des garanties nécessaires quant au bon gardiennage des véhicules**

Le personnel en charge de l'accueil des contrevenants étant intégré et positionné sur le poste central du parking Front du Médoc :

- tous les sites bénéficient d'un système de vidéosurveillance, les moyens préexistants ayant été renforcés,
- les sites ont été rendus étanches par rapport au reste du parking au moyen :
  - o de clôtures,
  - o de portails piétons et voitures automatisés,
  - o d'interphones,
  - o de système de contrôle d'accès avec usage de cartes magnétiques, etc.

Très concrètement, lorsque le contrevenant est passé par l'accueil de la fourrière (poste central de Front du Médoc) a réglé les sommes dues pour récupérer son véhicule, celui-ci se voit remettre un titre d'accès correspondant au site sur lequel est entreposé son véhicule. Avec ce titre d'accès, il passe, selon le cas, par l'ascenseur du parking (Porte de Bordeaux) et les sas piétons avec borne de contrôle, pour récupérer son véhicule. Il faut préciser que le personnel dispose d'un visu au moyen de caméras. Le véhicule récupéré, le contrevenant sort du site en présentant son titre d'accès et en appelant le personnel au moyen d'un interphone. Le personnel déclenche alors l'ouverture de la grille en sortie.

La fourrière dispose de personnels totalement dédiés à la gestion du service et qui ont le statut de fonctionnaire. D'autres personnels de PARCUB contribuent à la bonne gestion de la fourrière. Ces moyens qui correspondent au travail réalisé par le siège social et qui correspond aux fonctions supports (RH, comptabilité, service informatique, ...) et d'autre part, à des contributions de terrain (petites maintenances, interventions ponctuelles si besoin de l'équipe d'intervention...) sont mobilisés en fonction des besoins. Le service public administratif de la fourrière et le SPIC sont donc gérés dans une logique de mutualisation des moyens humains et des prestataires pour une bonne gestion. Cette mutualisation s'accompagne de facturations dans le cadre des dispositions contractuelles arrêtées entre la Cub et PARCUB.

Au moyen en personnel propre de PARCUB, s'ajoutent les moyens humains apportés par des prestataires externes avec qui un marché a été passé :

- le marché le plus important concerne l'enlèvement et le transport des véhicules détenu par le groupement Garage Fourrière Marseille/Assistance Dépannage 33,
- l'enlèvement, le recyclage et la destruction des véhicules sont assurés par la société Decons,
- l'expertise des véhicules est assurée par la SARL Audit Automobile Expertise.

La maintenance de l'ensemble des équipements techniques relève dans la plupart des cas de contrats communs à l'activité industrielle et commerciale et d'autre part, de la fourrière.

En matière informatique, la gestion de la fourrière bénéficie des outils les plus modernes équivalents à ceux utilisés pour la gestion de parkings mais aussi de logiciels spécifiques :

- un logiciel d'exploitation dédié (celui de la société Logitud), lequel permet outre le suivi de l'ensemble des véhicules d'assurer la facturation,
- un logiciel comptable spécifique.

De plus, le service comprend une régie d'avance et de recette.

## CHAPITRE 2 - LES ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2012

### 2.1 – DISPOSITIONS DIVERSES RETENUES POUR ADAPTER LE SERVICE EN VUE D'UNE GESTION OPTIMISEE

Une grosse partie des investissements nécessaires à la gestion de la fourrière en configuration définitive a été réalisée en 2011. Les derniers investissements l'ont été sur l'exercice 2012 d'où l'importance des investissements comptabilisés sur cet exercice (voir ci-après le chapitre 3 présentant une analyse des comptes 2012).

L'exercice 2012 a été marqué par la fin de l'exploitation du site historique quai du Maroc, les véhicules à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 étant accueillis désormais sur une partie des 3 parkings Front du Médoc, 8 mai 45 et Porte de Bordeaux ainsi que sur un site extérieur situé à Mérignac.

Ce bouleversement de la gestion du service a nécessité de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le transfert des véhicules du site quai du Maroc vers les nouveaux sites et surtout d'adapter, pour une bonne continuité du service public, les moyens humains avec l'impératif d'assurer correctement le gardiennage des véhicules.

### 2.2 – POINTS RELATIFS A L'ACTIVITE

**Les entrées de véhicules** se sont élevées à 13 385 pour 12 070 en 2011, soit une progression de véhicules, soit + 10,9 %.

**La facturation sur usagers**, donc les recettes hors ventes domaines, ferraille et casse, s'établissent à la somme de 1 787 319 € en progression de 12,18 %.

**Les transactions payées**, c'est-à-dire les sommes dues suite à un début d'exécution sans que les véhicules soient enlevés, ont atteint la somme de 50 549 € pour 46 840 € en 2011, soit + 3 709 €, soit + 7,92 %.

Les expertises (conformément aux textes, l'expertise est réalisée au 3<sup>ème</sup> jour de l'entrée des véhicules sur le parc) se sont élevées à la somme de 23 504 € pour 22 016 €, soit + 1 488 €, soit + 6,75 %.

**Les frais de gardiennage** (10 € par jour pour un VL) atteignent la somme de 249 037 € contre 242 122 € en 2011, soit + 6 915 €, soit + 2,86 %.

Les abandons ont représenté une somme de 15 666 €.

**Les ferrailles et casse** ont représenté une recette de 214 647 € pour 152 293 € en 2011, soit une progression de 40,94 %. Cette évolution très favorable tient au fait que le marché de valorisation des véhicules au titre des pièces détachées (casse) a été renouvelé au mieux grâce à la négociation qui a été menée et que désormais tous les véhicules sont valorisés au titre des pièces détachées. Aussi, depuis le mois de septembre 2011, aucune recette « ferraille » n'a été enregistrée.

### **2.3 – LE VÉCU DU SERVICE – UNE ÉQUIPE AU SERVICE DU PUBLIC**

Dans le cadre du rapport de l'année 2011, quelques éléments significatifs du vécu du service ont été mis en avant. Avec le déménagement de la fourrière qui a quitté le site quai du Maroc, les conditions d'exploitation et de travail pour le personnel ont évolué très significativement. En effet, la salle de contrôle du parking Front du Médoc ainsi que sa salle d'accueil ont été agrandies et ont fait l'objet de tous aménagements nécessaires.

La configuration des lieux par rapport à la situation antérieure, l'environnement urbain, la présence notamment de diverses caméras et la proximité du commissariat central ont contribué à améliorer la relation avec les usagers du service public.

## CHAPITRE 3 – COMPTES 2012

Sont présentées, ci-après, en premier lieu la section d'exploitation puis la section d'investissement avec préalablement l'énonciation des points essentiels à prendre en considération pour une analyse financière.

### 3.1 – CONSIDERATIONS GENERALES POUR L'ANALYSE DES COMPTES 2012

L'année 2012 a été une année de transition, comme expliqué précédemment. Alors que le passage en configuration définitive n'a été réalisé que courant du second semestre 2012 et plus précisément fin octobre, cela s'est traduit par :

- la poursuite des travaux d'investissement nécessaires à ce basculement,
- quelques mois d'exploitation en configuration définitive avec des ajustements de charges en conséquence par rapport aux mois précédents.

Aussi, il convient sur le plan de l'analyse financière de tenir compte de ces points essentiels surtout dans l'approche comparative avec l'exercice 2012.

De plus, l'analyse doit tenir compte de la progression du volume de l'activité : les entrées des véhicules ont progressé de 10,9 % entre 2011 et 2012.

L'exercice 2013 sera le premier exercice en configuration totalement définitive, exercice au cours duquel l'organisation du service doit être sensiblement adaptée dans un souci de qualité de service en adaptant et répartissant au mieux les moyens à la variation de l'activité hebdomadaire, point qui donnera lieu à toutes précisions dans le cadre du prochain rapport.

#### 3.1.1 – Analyse de la section d'exploitation (chiffres arrondis à l'entier le plus proche)

L'analyse synthétique peut être réalisée à partir des principaux chiffres qui suivent et qui sont ensuite commentés.

	Exercice 2011	Exercice 2012	Variation en valeur	Variation en pourcentage
Produits des services (chapitre 70)	1 992 519 €	2 186 869 €	+ 194 351 €	+ 9,8 %
Produits exceptionnels	0	4 543 €	4 543 €	
Total des recettes de la section d'exploitation	1 992 519 €	2 191 413 €	+ 198 894 €	+ 10 %
Charges à caractère général (chapitre 11)	1 139 503 €	1 341 553 €	+ 202 050 €	+ 17,7 %
Masse salariale (hors intérim et refacturation de personnel)	170 262 €	110 912 €	- 59 350 €	- 34,9 %
Charges et frais de personnel intérim inclus (chapitre 12)	375 191 €	305 753 €	- 69 438 €	- 18,5 %

Total des dépenses de gestion de service	1 514 694 €	1 165 305 €	+ 132 611 €	+ 8,8 %
Charges financières	0	0		
Charges exceptionnelles	2 866	382 658	+ 379 792	
Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 42 hors variation de stock)	0	21 525 €	+ 21 525 €	
<b>Résultat courant non financier</b>	477 846 €	518 040 €	+ 40 194 €	+ 8,4 %
<b>Résultat financier</b>	0	0	0	
<b>Résultat courant (résultat courant non financier + résultat financier)</b>	477 846 €	518 040 €	+ 40 194 €	+ 8,4 %
<b>Résultat exceptionnel</b>	- 2 866 €	- 378 115 €	- 375 249 €	
<b>Résultat de la section d'exploitation</b>	474 960 €	139 925 €	- 335 035 €	- 70,5 %

Le résultat de la section d'exploitation apparaît en fort recul et ceci malgré une progression des recettes de la section d'exploitation de 10 %, proche de la progression du volume des véhicules entrés sur la fourrière (pour rappel + 10,9 %).

Cette diminution du résultat de la section d'exploitation s'explique largement par le niveau du résultat exceptionnel qui correspond pour l'essentiel au reversement à la CUB de 355 959 € d'une partie de l'excédent 2011, la partie de l'excédent non reversée a contribué en partie au financement des investissements décaissés en 2012. **Hors cette variation (qu'il faut considérer en terme d'analyse financière comme non représentative du résultat « économique » du service), le résultat de la section d'exploitation 2012 serait proche de celui de l'exercice 2011.**

Il est à noter que le résultat financier est strictement à l'équilibre en l'absence de charges financières et en l'absence de produits financiers. En effet, il convient de rappeler que tous les investissements réalisés depuis la reprise du service par PARCUB l'ont été en bénéficiant des apports nécessaires de la part de la Cub et de la trésorerie dégagée par la gestion du service.

Le total des recettes de la section d'exploitation d'un montant de 2 191 413 € en 2012 a progressé au même rythme comparable à celui des produits de service (respectivement + 10 % et + 9,8 %). Ces 2 pourcentages correspondent à quelque chose près à la progression de 10,9 % du volume de l'activité.

Il est à noter que l'exercice 2012 a bénéficié de produits exceptionnels pour 4 543 € contre 0 € en 2011. Ces produits exceptionnels correspondent à la régularisation des comptes 6452 et 6454.

Le chapitre 11, charges à caractère général, s'établit à la somme de 1 341 553 € en 2012. Il progresse de 17,7 % par rapport à 2011, soit un niveau supérieur à l'évolution de l'activité. Cet écart tient pour l'essentiel au passage en cours d'année en gestion de la fourrière en configuration définitive (en ayant recours pour partie à la capacité de 3 parkings souterrains + un site extérieur situé à Mérignac). Cela donne lieu à la facturation de charges au titre de l'occupation d'une partie de ces parkings, à assumer les charges induites par le site extérieur de Mérignac qui a été intégralement aménagé par PARCUB mais également à la progression des coûts d'acheminement des véhicules et des frais d'expertise, compte tenu de l'existence de plusieurs sites et de contraintes spécifiques de ces sites.

La variation des dépenses de personnel traduit en premier lieu des adaptations majeures de l'organisation du service. En effet, l'essentiel de l'exercice 2011 a correspondu à une gestion sur l'ancien site de la fourrière alors que les derniers mois de l'année 2012 ont correspondu à une gestion du service en s'appuyant sur une partie de 3 parkings et un site extérieur. De plus, il a été nécessaire de prendre toutes dispositions appropriées pendant la période de transition qui a nécessité de gérer au mieux la phase de transfert des véhicules avec des moyens humains nécessaires pour assurer le bon gardiennage des véhicules. De plus, il est à préciser que le temps que les équipements de sécurité du site extérieur de Mérignac soient totalement opérationnels, toutes dispositions nécessaires ont dû être prises pour assurer la bonne surveillance de ce site par une présence humaine.

Par ailleurs, le personnel de PARCUB service public industriel et commercial qui a contribué à la gestion du service public administratif de la fourrière a représenté une somme de 92 487,73 € qui non comptabilisée en 2012 a bien évidemment été intégrée sur l'exercice 2013. Aussi, si l'on procède à un retraitement des charges de personnel en tenant compte de ce point, celles-ci s'établissent à la somme de 398 240 €, soit une progression de 23 049 € par rapport à 2011, soit + 6,1 %. **Si l'on intègre ce retraitement en plus de la neutralisation dans les comptes du reversement de l'excédent 2011 à la Cub, le résultat de la section d'exploitation 2012 serait de 403 395,91 € pour 474 959,65 € en 2011.**

La forte progression des dépenses d'intérim + 90 677 € est consécutive d'une part, aux moyens qui ont été mobilisés pendant la phase de déménagement afin d'avoir du personnel transitoirement sur le site de Mérignac, lequel est passé en gestion à distance à compter du 11 décembre 2012 et d'autre part, à la phase de gestion transitoire à partir du parking Front du Médoc dans l'attente d'une adaptation de l'organisation.

### **3.1.2 - Section d'investissement**

Sont comptabilisés à la section d'investissement 21 525 € de titres émis pour 634 337 € de mandats émis, ce qui donne un déficit de 612 812 €. Il est à noter qu'il était prévu sur l'exercice 2012 et au chapitre 10 de faire appel à une dotation de la Cub de 753 480 € afin de faire face aux investissements à réaliser sur le terrain de Mérignac. Dans l'intérêt de la Cub, et alors que le service disposait de suffisamment de trésorerie, l'appel de cette dotation n'a pas été réalisé expliquant le déficit constaté en fin d'exercice. Il sera ramené à la somme de 134 881,99 € en tenant compte du report de l'exercice 2011 alors que l'excédent de l'exercice 2011 de la section d'investissement pour un montant de 477 930,39 € a été affecté au compte 001. Le déficit restant sera comblé par une reprise de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement, cette décision étant à prévoir sur l'exercice 2013.

Sur les 2 premières années d'exploitation de la fourrière par PARCUB, en dehors de l'achat du terrain de Mérignac, la Cub n'a été sollicitée au titre de dotations qu'à hauteur de 1 225 000 € alors que les investissements se sont élevés à la somme de 1 396 058 €. Il apparaît, alors que le service était antérieurement déficitaire, que la fourrière est en capacité de faire face aux dotations aux amortissements générés par les investissements alors que les investissements ont pu être réalisés dans de meilleures conditions en terme de mobilisation de trésorerie. Il faut ici souligner que PARCUB a restitué en 2012 355 959 € à la Cub qui peuvent par rapport à l'effort financier de la Cub être donc déduits du montant des dotations mentionnées. Compte tenu de

l'exécution de l'exercice 2013, des besoins de trésorerie du service et de l'affectation d'une partie de l'excédent de la section d'exploitation en section d'investissement pour assurer l'équilibre de cette dernière, c'est une nouvelle somme de l'ordre de 200 000 € qui devrait être restituée à la Cub prochainement.

➤ **Recettes de la section d'investissement**

A la différence de l'exercice 2011, aucune dotation en provenance de la Cub n'a été nécessaire, PARCUB ayant pu faire face à l'ensemble des derniers investissements réalisés pour permettre le passage en configuration définitive.

Les opérations d'ordre et de transfert pour un montant de 21 525 € concernent exclusivement le début des amortissements 2012 des investissements réalisés en 2011.

➤ **Dépenses de la section d'investissement**

Les dépenses d'un montant de 634 338 € en 2012 correspondent pour plus de 99 % à des immobilisations corporelles liées aux derniers aménagements qui ont été nécessaires pour passer en configuration définitive. L'essentiel de ces investissements a concerné les aménagements du site extérieur de Mérignac.